Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis juridiques

116e année

7 juillet 1984
No 27

Québec

Gazette officielle du Québec

Partie 1
Avis juridiques

116e année
7 juillet 1984
No 27

Sommaire

Avis divers 3198
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le 3200
Compagnies, Loi sur les 3167-3203
Compagnies étrangères, Loi sur les 3195
Curatelle publique, Loi sur la 3207
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les 3196
Inspecteur général des institutions financières 3208
Liquidation des compagnies, Loi sur la 3208
Ministères, Avis concernant les 3208
Nomination(s) 3231
Pouvoirs spéciaux des corporations, Loi sur les 3197
Proclamation(s) 3232
Projet de loi d'intérêt privé, Avis de présentation d'un 3235
Régie de l'assurance-maladie du Québec, Loi sur la 3135
Renseignements sur les compagnies, Loi concernant les 3197
Services de santé et les services sociaux, Loi sur les 3242
Soumissions, Demandes de 3243
Syndicats professionnels, Loi sur les 3246
Vente(s) à la folle enchère 3247
Ventes par shérif 3247
Ventes pour taxes, avis de publication 3268

Dépôt légal — 1er trimestre 1968
Bibliothèque nationale du Québec
© Éditeur officiel du Québec, 1984

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publication requises pour chaque avis.

Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0,63 $ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 $ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 $ la douzaine.

Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4 $.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Pierre Lauzier
Service de la Gazette officielle
1283, boul. Charest ouest
Québec, G1N 2C9
Téléphone: (418) 643-5195

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 48 $ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 70 $ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and regulations »: 70 $ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Ministère des Communications
Secteur des abonnements
C.P. 1005
Québec, G1K 7B5
Téléphone: (418) 643-5150

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

AVIS JURIDIQUES

Compagnies (Partie I) — Loi sur les

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1364-6187 LES DISTRIBUTIONS DUPONT INC.	1975 07 11	1984 06 14	de la dénomination sociale: GESTION G. DUPONT INC.
1349-2491 LES ENTREPRISES CLAUDE BELZILE INC.	1972 05 08	1984 06 15	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES JAC ROCHE INC.
1166-1121 LES FERMES RICHELIEU-VAUDREUIL INC.	1949 04 30	1984 06 14	du capital-actions

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

67

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2170-3889 2170-3889 QUÉBEC INC.	1984 05 17	Saint-François
2170-5140 2170-5140 QUÉBEC INC.	1984 06 12	Montréal
2170-5157 2170-5157 QUÉBEC INC.	1984 06 13	Saint-Hyacinthe
2170-5199 2170-5199 QUÉBEC INC.	1984 06 14	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2170-5207 2170-5207 QUÉBEC INC.	1984 06 14	Longueuil
2170-5231 2170-5231 QUÉBEC INC.	1984 06 15	Montréal
2170-5249 2170-5249 QUÉBEC INC.	1984 06 15	Montréal
2170-5256 2170-5256 QUÉBEC INC.	1984 06 15	Montréal
2171-4324 2171-4324 QUÉBEC INC.	1984 06 12	Alma
2171-4340 2171-4340 QUÉBEC INC.	1984 06 13	Longueuil
2171-4357 2171-4357 QUÉBEC INC.	1984 06 11	Montréal
2171-4365 2171-4365 QUÉBEC INC.	1984 06 13	Montréal
2171-4407 2171-4407 QUÉBEC INC.	1984 06 13	Montréal
2171-4522 2171-4522 QUÉBEC INC.	1984 06 13	Joliette
2171-4530 2171-4530 QUÉBEC INC.	1984 06 11	Montréal
2171-4563 2171-4563 QUÉBEC INC.	1984 06 13	Alma
2171-4829 2171-4829 QUÉBEC INC.	1984 06 13	Joliette
2171-4837 2171-4837 QUÉBEC INC.	1984 06 11	Montréal
2171-4878 2171-4878 QUÉBEC INC.	1984 06 13	Rouyn-Noranda
2171-6048 2171-6048 QUÉBEC INC.	1984 06 13	Terrebonne
2171-6055 2171-6055 QUÉBEC INC.	1984 06 11	Montréal
2171-6246 2171-6246 QUÉBEC INC.	1984 06 15	Bedford
2171-6295 2171-6295 QUÉBEC INC.	1984 06 18	Longueuil
2171-6345 2171-6345 QUÉBEC INC.	1984 06 18	Bedford

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2171-6352 2171-6352 QUÉBEC INC.	1984 06 19	Joliette
2171-6360 2171-6360 QUÉBEC INC.	1984 06 19	Laval
2171-6410 2171-6410 QUÉBEC INC.	1984 06 14	Terrebonne
2171-6444 2171-6444 QUÉBEC INC.	1984 06 14	Montréal
2171-6451 2171-6451 QUÉBEC INC.	1984 06 14	Longueuil
2171-6477 2171-6477 QUÉBEC INC.	1984 06 14	Saint-François
2171-6543 2171-6543 QUÉBEC INC.	1984 06 15	Joliette
2171-6600 2171-6600 QUÉBEC INC.	1984 06 15	Longueuil
2171-6659 2171-6659 QUÉBEC INC.	1984 06 14	Alma
2171-6675 2171-6675 QUÉBEC INC.	1984 06 14	Saint-Maurice
2171-6683 2171-6683 QUÉBEC INC.	1984 06 14	Trois-Rivières
2171-6691 2171-6691 QUÉBEC INC.	1984 06 14	Beauharnois
2171-6709 2171-6709 QUÉBEC INC.	1984 06 14	Beauharnois
2171-6840 2171-6840 QUÉBEC INC.	1984 06 18	Québec
2171-6873 2171-6873 QUÉBEC INC.	1984 06 13	Joliette
2171-6949 2171-6949 QUÉBEC INC.	1984 06 15	Montréal
2171-6980 2171-6980 QUÉBEC INC.	1984 06 15	Mingan
2171-6998 2171-6998 QUÉBEC INC.	1984 06 15	Saint-François
2171-7087 2171-7087 QUÉBEC INC.	1984 06 15	Longueuil
2171-7095 2171-7095 QUÉBEC INC.	1984 06 15	Beauharnois

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2171-7103 2171-7103 QUÉBEC INC.	1984 06 15	Abitibi
2171-7301 2171-7301 QUÉBEC INC.	1984 06 19	Saint-Hyacinthe
2171-7350 2171-7350 QUÉBEC INC.	1984 06 19	Beauce
2171-7616 2171-7616 QUÉBEC INC.	1984 06 18	Abitibi
2171-7640 2171-7640 QUÉBEC INC.	1984 06 19	Montréal
2171-7863 2171-7863 QUÉBEC INC.	1984 06 19	Chicoutimi
2171-6956 LES AMUSEMENTS GÉMEAUX INC.	1984 06 14	Laval
2171-7343 ART GESTION CÔTÉ INC.	1984 06 19	Richelieu
2171-6147 ASSURANCE MARLEAU INC.	1984 06 14	Terrebonne
2171-6220 LES ATELIERS IMAGINE INC.	1984 06 15	Québec
2171-6584 LES AUTOMOBILES PAPILLON (1984) LTÉE	1984 06 14	Montréal
2171-6121 AVIA RÉCRÉATION INC.	1984 06 13	Mingan
2171-6212 BAR LE 1515 INC.	1984 06 15	Québec
2171-6790 BLOUIN POTVIN INC.	1984 06 15	Québec
2171-6303 BOISERIE MAURICIENNE INC.	1984 06 18	Trois-Rivières
2171-7632 BOUTIQUE DISTRACTION INC.	1984 06 19	Québec
2171-6725 BOUTIQUE ETTY INC.	1984 06 14	Montréal
2171-7293 BOUTIQUE LE PIC-BOIS INC.	1984 06 15	Québec
2171-7236 BOUTIQUE TAXI (RIVIÈRE-DU-LOUP) INC.	1984 06 19	Québec
2171-6865 BOUTIQUE TENDRELLE INC.	1984 06 14	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2171-6550 BUANDERIE C.M. INC.	1984 06 15	Joliette
2171-7046 CAFÉ DE LA NUIT INC.	1984 06 18	Québec
2171-4886 CAFÉ EXPRESSO LINA INC.	1984 06 13	Montréal
2171-6642 CAFÉ-SERVICE DE MATANE INC.	1984 06 13	Rimouski
2171-7210 CASSE CROÛTE S.O.S. INC.	1984 06 18	Rimouski
2170-6593 LE CENTRE CULTUREL «LA MARQUISE» DE ST-SAUVEUR-DES-MONTS INC.	1984 05 23	Terrebonne
2171-6337 LE CENTRE DU FREIN HÉBERT ET HARDY INC.	1984 07 01	Québec
2171-6105 LE CENTRE ÉQUESTRE DU LAC SUPÉRIEUR INC.	1984 06 13	Laval
2171-6535 CHOQUETTE & COURCHESNE INC.	1984 06 14	Bedford
2171-4555 LE CINÉMA CHEZ SOI INC.	1984 06 11	Montréal
2171-6923 CLINIQUE MÉDICALE TERREBOURG INC.	1984 06 14	Terrebonne
2171-6634 COMÉTAL S.L. INC.	1984 06 13	Québec
2171-7814 CONSTRUCTION BELMABEC INC.	1984 06 19	Iberville
2171-7665 LES CONSTRUCTIONS L.R.C. INC.	1984 06 19	Québec
2171-7269 CORPORATION CONSEIL BCD	1984 06 18	Québec
2171-6667 LA COULÉE DU ST-LAURENT INC.	1984 06 14	Richelieu
2171-4381 DISTRIBUTION EMBLÈME INC.	1984 06 12	Bedford
2171-7822 DISTRIBUTIONS DAMAX INC.	1984 06 19	Gaspé
2171-6162 LES DISTRIBUTIONS LUKAR INC.	1984 06 13	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2171-6808 DOMAINE DE PÊCHE SABINIÈRE INC.	1984 06 15	Montmagny
2171-4852 D.D.C. DESIGN INC.	1984 06 13	Richelieu
2171-6527 ÉBÉNISTERIE URBAIN DESLANDES ET JEAN-PAUL POIRIER INC.	1984 06 14	Bedford
2171-4548 LES ÉDITIONS VIDÉOCULTURE INC.	1984 06 11	Montréal
2171-7137 ÉLECTRO-MÉNAGERS G. PETITCLERC LTÉE	1984 06 15	Québec
2171-6907 ENTREPRISE FORESTIÈRE CGE INC.	1984 06 14	Rimouski
2171-6758 LES ENTREPRISES BOUCHER, MARCHAND INC.	1984 06 15	Montréal
2170-3145 LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION JACQUES CHAUNT INC.	1984 05 17	Saint-François
2171-7285 LES ENTREPRISES DES SEIGNEURS DE STE-BLANDINE INC.	1984 06 18	Rimouski
2171-6915 LES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ B.M.G. LTÉE	1984 06 14	Québec
2171-4845 LES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENTS SAMUEL INC.	1984 06 13	Laval
2171-4860 LES ENTREPRISES GABRIEL RACINE INC.	1984 06 13	Bedford
2171-6485 LES ENTREPRISES GENEVIER INC.	1984 06 21	Trois-Rivières
2171-6287 LES ENTREPRISES HYDRO-POMPES INC.	1984 06 18	Québec
2170-6015 LES ENTREPRISES JOVEX LTÉE	1984 05 17	Terrebonne
2171-6196 LES ENTREPRISES LOU-CHAN LTÉE	1984 06 15	Iberville
2171-7590 LES ENTREPRISES PIGALET INC.	1984 06 15	Gaspé
2171-6493 LES ENTREPRISES STEPHANAM INC.	1984 06 14	Bedford

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2171-4605 LES ENTREPRISES YVON ET C. INC.	1984 06 13	Montmagny
2171-6592 LES EXCAVATIONS P.E. THIBOUTOT INC.	1984 06 15	Kamouraska
2171-4589 LES FERMES J.M. THÉRIEN & FILS INC.	1984 06 13	Joliette
2171-6097 FRANCHISES PATISSERIE ALLARD INC.	1984 06 13	Chicoutimi
2171-6329 FROMAGERIE EDDY B. INC.	1984 06 18	Québec
2171-7855 GARAGE R & G FORTIN INC.	1984 06 18	Iberville
2171-4514 GÉRARD POULIN ET FILS INC.	1984 06 12	Beauce
2171-7111 GESTION 15239 INC	1984 06 18	Saint-Hyacinthe
2171-6204 GESTION CINAS INC.	1984 06 15	Québec
2171-6857 GESTION D.D.N. INC.	1984 06 15	Frontenac
2171-7707 GESTION H. BINETTE INC.	1984 06 18	Terrebonne
2171-7244 GESTION JANIC LTÉE	1984 06 19	Longueuil
2171-7251 GESTION J.W.J. INC.	1984 06 19	Québec
2171-6261 GESTION L.G.N. INC.	1984 06 15	Frontenac
2171-7202 GESTION POMINO INC.	1984 06 19	Québec
2171-6766 GESTION VISHVAS INC.	1984 06 15	Montréal
2171-9000 GESTIONS DAMICAR INC.	1984 06 19	Montmagny
2171-6832 GESTIONS JEAN-CLAUDE & RENÉ INC.	1984 06 18	Longueuil
2171-7277 LES GESTIONS VICTOR LAMPRON INC.	1984 06 19	Trois-Rivières

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2171-6394 GILLES ARCAND ÉLECTRIQUE INC.	1984 06 19	Laval
2171-6733 G.T.L. AUDIO VIDÉO INC.	1984 06 15	Longueuil
2171-6139 LES HABITATIONS MARCEL DUBOIS INC.	1984 06 14	Trois-Rivières
2171-6964 LES IMMEUBLES ALABO INC.	1984 06 15	Montréal
2171-6279 LES IMMEUBLES C D F M INC.	1984 06 18	Bonaventure
2171-6428 LES IMMEUBLES DARDANELLA INC.	1984 06 14	Montréal
2171-4399 LES IMMEUBLES G.F.R. INC.	1984 06 13	Gaspé
2171-6972 IMPRIMERIE YVAN THERRIEN INC.	1984 06 15	Saint-François
2171-7608 INFORMACIEL INC.	1984 06 18	Laval
2171-7178 LES INSTALLATIONS THERMIQUES JEAN TRUDEAU INC.	1984 06 15	Joliette
2171-7038 INTÉGRATION AUX SERVICES INFORMATIQUES VENTE ET DISTRIBUTION D'ORDINATEURS (I.S.I.V.O.) INC.	1984 06 18	Saint-Maurice
2171-7145 LES INVESTISSEMENTS B. JOHNSON INC. *B. JOHNSON HOLDINGS INC.*	1984 06 18	Montréal
2171-7673 J P BOULIANE (STATION SERVICE) INC.	1984 06 19	Longueuil
2171-6188 JOL-NET INC.	1984 06 15	Joliette
2171-7160 LAROCHE & LAUZON ÉLECTRIQUE LTÉE	1984 06 18	Terrebonne
2171-7574 LIQUIDATION CLOUTIER INC.	1984 06 15	Bedford
2171-7582 LISE LAVALLÉE INC.	1984 06 18	Iberville
2171-6501 LOGICIELS-EXPERTS A.J. INC.	1984 06 14	Québec
2171-6741 L.P. TOITURE INC.	1984 06 15	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2171-7681 MAÇONNERIE A.C. INC.	1984 06 19	Laval
2171-6253 MARDO PEINTURE INC.	1984 06 18	Chicoutimi
2171-6568 MEUBLE JUVÉNILE DÉCARIE (1984) INC. *DECARIE JUVENILE FURNITURE (1984) INC.*	1984 06 15	Montréal
2171-6170 MICRO-VIE INC. *MICRO-LIFE INC.*	1984 06 13	Québec
2171-4894 MINUTREX INC.	1984 06 13	Québec
2171-6386 MODE-L'OR INC.	1984 06 19	Québec
2171-6089 OMNI PHOTO INC.	1984 06 13	Montréal
2171-6618 OPTIQUE DOYLE & GREEN INC.	1984 06 13	Joliette
2171-4571 OTIS ET THÉBERGE INC.	1984 06 13	Rimouski
2171-6311 PACIFIQUE AUTO MÉCANIQUE INC.	1984 06 15	Montréal
2171-6717 PAPETERIE TURMEL INC.	1984 06 14	Beauce
2171-7020 PAVILLON BENOIT INC.	1984 06 18	Montréal
2171-6881 PAVILLON MARIE-THÉRÈSE INC.	1984 06 14	Terrebonne
2171-6378 LE PETIT BRUNCH DÉCARIE INC.	1984 06 19	Montréal
2171-6824 PLACEMENTS HUNA INC.	1984 06 18	Québec
2171-6782 PLACEMENTS SNF INC.	1984 06 13	Montréal
2171-6030 PLOMBERIE A.J. BOYER INC.	1984 06 12	Hull
2171-6402 PNEUS DOLLARD INC.	1984 06 19	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2171-4597 POIRIER ET VILLENEUVE LIBRE SERVICE INC.	1984 06 13	Abitibi
2171-7152 PREMIÈRE VIDÉO INC.	1984 06 18	Montréal
2171-4902 LES PRODUCTIONS CORRADI INC.	1984 06 13	Laval
2171-6931 LES PRODUITS D'ACIER STELBEC (1984) LTÉE *STELBEC STEEL PRODUCT (1984) LTD.*	1984 06 15	Montréal
2171-6519 PRODUITS SUCRE D'OR INC.	1984 06 14	Arthabaska
2171-4373 LES PUITS DU NORD-OUEST INC.	1984 06 13	Abitibi
2171-7053 RAYMOND THERRIEN & FILS INC.	1984 06 18	Trois-Rivières
2171-7004 LE RELAIS PROFESSIONNEL ET COMMERCIAL INC.	1984 06 18	Québec
2171-7012 RÉNOVATEMPS INC.	1984 06 18	Laval
2171-7186 RESTAURANT LA SIGNATURE INC.	1984 06 15	Montréal
2171-6113 RESTAURATION LEMIER INC.	1984 06 13	Trois-Rivières
2171-6626 ROBIQUE INC.	1984 06 13	Québec
2171-7624 ROGER SIMARD & ASSOCIÉS, COMMUNICATION & PUBLICITÉ INC.	1984 06 15	Québec
2171-7079 ROLAND LAVIGNE INC.	1984 06 15	Saint-Hyacinthe
2171-6899 LES RUCHERS DU MIELBEC INC.	1984 06 14	Terrebonne
2171-7061 SERVICES IMMOBILIERS L.M.R. INC.	1984 06 15	Longueuil
2171-7335 SOCIÉTÉ DES LOGEMENTS ET DES HABITATIONS J.R.H. INC.	1984 06 18	Iberville
2171-6576 STATION SERVICE L. LEBEAU INC.	1984 06 14	Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2171-7848 LE STUDIO D'EXPRESSION CORPORELLE «LE PAS LÉGER» INC.	1984 06 18	Montréal
2171-7319 LES TRADUCTIONS M.L.P. LTÉE	1984 06 15	Montréal
2171-6774 TRANSMAT INC.	1984 06 14	Montmagny
2171-6154 UBALD MELOCHE & ASSOCIÉS INC.	1984 06 14	Terrebonne
2171-7566 USINAGE J.C. INC.	1984 06 15	Saint-Hyacinthe
2171-7129 VALNIC INC.	1984 06 15	Québec
2171-7327 VITR-ART CANADA LTÉE	1984 06 18	Québec

67

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1228-0822 ABBEY-FINESTONE INC.	1961 09 25	1984 06 15	
1365-2896 ALUMINIUM B.M. INC.	1975 05 05	1984 06 11	
1148-9150 LES AUTOMOBILES CANDIAC INC.	1957 11 22	1984 06 18	
1114-3294 THE BAGEL SHOPPE INC.	1956 12 21	1984 06 11	MAISON DU BAGEL INC. *THE BAGEL SHOPPE INC.*
1304-0043 BUSQUE ET ASSOCIÉS LTÉE	1972 02 24	1984 06 13	
1347-8193 CLARENCE HALLÉE INC.	1972 06 27	1984 06 15	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1246-2412 CLINIQUE MÉDICO-CHIRURGICALE DU SAGUENAY INC.	1960 11 24	1984 06 14	
1629-2898 LA COMPAGNIE D'ENTRETIEN DE CENTRE D'ACHATS ET DE STATIONNEMENTS MONTRÉAL LTÉE	1978 08 24	1984 06 15	GESTIONS T & C INC.
1333-3000 CONSTRUCTION LITO INC.	1972 08 11	1984 06 14	EXCAVATION LITO INC. *LITO EXCAVATION INC.*
1467-3537 LES CONSTRUCTIONS CLÉMENT BAILLARGEON INC.	1976 05 26	1984 06 12	
1164-0703 COULOMBE ET FRÈRE LTÉE	1964 05 20	1984 06 12	
1220-5886 CUISINES DU NORD (AMOS) INC.	1972 01 04	1984 06 15	
1626-6934 LES DÉPLACEMENTS DE L'EST INC. ...	1978 05 19	1984 06 11	MAINTENANCE LÉO BAROLET INC.
1362-1792 LES ENTREPRISES IMMOBILIÈRES P.R.V.P. LTÉE	1975 03 03	1984 06 15	IMMEUBLES JUSTIN A. VEILLETTE INC.
1349-7524 E. RIOPEL INC.	1972 09 14	1984 06 14	
1505-3663 FERME BRAULT & FRÈRES INC.	1976 10 19	1984 05 17	
1636-3327 FERME R. & M. MERCIER INC.	1979 05 17	1984 05 25	
1638-3846 GICLEURS AUTOMATIQUES R.B. INC. .	1979 08 22	1984 06 14	RONALD BEAUDOIN INC.
1127-9270 GILLES BUREAU LTÉE	1955 08 17	1984 06 12	
1330-5404 LES INDUSTRIES LENROD LTÉE	1973 04 26	1984 06 13	
1321-9274 LES INDUSTRIES POTTERS LTÉE	1965 11 15	1984 06 13	
1362-5710 JEAN-PIERRE BOURGEOIS INC.	1975 03 24	1984 06 12	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1173-4274 J. MAURICE BRUNEAU INC.	1962 07 16	1984 06 18	
1230-6031 LABRADOR AIR SAFARI INC.	1970 01 27	1984 06 11	POURVOIRIE MANICOUAGAN INC.
1108-7228 LAPIERRE ET VALIQUETTE LIMITÉE ...	1965 03 22	1984 06 12	
1161-4088 NORBERT BERGERON INC.	1962 03 19	1984 06 12	
1371-2849 LES PLACEMENTS BEAUCLAIR INC. ...	1975 03 21	1984 06 14	
1632-5003 RADEX LTÉE	1978 12 31	1984 06 13	
1466-4403 RAYMOND BLAIS & FILS INC.	1976 04 21	1984 06 14	TRANSPORTS FORTIN ET FILS INC.
1503-4788 RÉAL PICARD INC.	1976 05 17	1984 06 04	
1138-5952 SUPER MARCHÉ RAWDON INC.	1967 06 30	1984 06 12	GESTION HENRI OUIMET INC.
1365-3746 TABAGIE, DÉPANNEUR R.M. INC.	1975 05 09	1984 06 18	GESTION R.M. ROUSSEAU INC.
1623-8966 TAVERNE ANTONIN INC.	1978 02 27	1984 06 12	
1350-1184 LES TRICOTS MAIN INC.	1944 11 02	1984 06 15	
1136-8263 UNICEL INC.	1964 10 05	1984 06 13	

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

67

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2171-6063 AMEXFOR INC.	AMEXFOR INC. LES ABATTEUSES BINGO INC. LES ENTREPRISES FORESTIÈRES D.S.N. INC.	1984 06 16	Abitibi
2171-7830 GESTION GILLES CÔTÉ INC.	GESTION GILLES CÔTÉ INC. LALCO LTÉE	1984 07 31	Montréal
2171-7228 LAGUEUX & FILS INC.	LAGUEUX & FILS LIMITÉE 2170-1438 QUÉBEC INC.	1984 06 30	Québec
2171-7657 RAYMOND BERTHEL INC.	RAYMOND BERTHEL INC. J.D. BERTHEL (1965) INC.	1984 06 29	Hull

67

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1844-3721 1844-3721 QUÉBEC INC.	1981 03 16	1984 06 15	de la dénomination sociale: QUINCAILLERIE DE L'AVENIR INC.
1859-9431 1859-9431 QUÉBEC INC.	1982 07 23	1984 06 14	des dispositions
1862-2233 1862-2233 QUÉBEC INC.	1982 10 13	1984 06 18	1) de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES MARCEL C. JACOB INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1863-9336 1863-9336 QUÉBEC INC.	1982 12 06	1984 06 14	de la dénomination sociale: BOIS BLANDFORD INC.
2153-0431 2153-0431 QUÉBEC INC.	1983 03 22	1984 06 14	du district: Terrebonne
2154-9035 2154-9035 QUÉBEC INC.	1983 05 04	1984 06 15	de la dénomination sociale: LA BOUCHERIE-CHARCUTERIE SUISSE INC.
2163-4035 2163-4035 QUÉBEC INC.	1983 12 02	1984 06 13	de la dénomination sociale: ROSS ÉLECTRONIQUE INC.
2165-3316 2165-3316 QUÉBEC INC.	1984 01 30	1984 06 14	de la dénomination sociale: GARAGE DREW SERVICE INC.
2166-4917 2166-4917 QUÉBEC INC.	1984 02 24	1984 06 12	de la dénomination sociale: HAMEL PIÈCES D'AUTOS USAGÉES INC.
2167-7794 2167-7794 QUÉBEC INC.	1984 03 16	1984 06 14	de la dénomination sociale: FOURRURES GUY LAFLAMME INC.
2168-8585 2168-8585 QUÉBEC INC.	1984 04 11	1984 06 13	de la dénomination sociale: TABAGIE DÉPANNEUR NADUC (1984) INC.
2169-0680 2169-0680 QUÉBEC INC.	1984 04 13	1984 06 12	1) de la dénomination sociale: GESTION BEAU-PRI INC. 2) du district: Saint-Maurice
2169-4195 2169-4195 QUÉBEC INC.	1984 04 26	1984 06 08	1) de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES PAUL BLANCHETTE INC. 2) du district: Montréal
2169-4468 2169-4468 QUÉBEC INC.	1984 04 26	1984 06 13	du district: Saint-Hyacinthe
2169-5499 2169-5499 QUÉBEC INC.	1984 04 30	1984 06 13	de la dénomination sociale: MARCHÉ LÉTOURNEAU INC.
2169-5556 2169-5556 QUÉBEC INC.	1984 04 30	1984 06 14	de la dénomination sociale: LA FRANCE ANTIQUE INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2169-9426 QUÉBEC INC.	1984 05 09	1984 06 14	1) de la dénomination sociale: LES INDUSTRIES ELPO INC. 2) du district: Trois-Rivières
2169-9814 QUÉBEC INC.	1984 05 09	1984 06 13	de la dénomination sociale: RESTAURANT LA RENAISSANCE (SEPT-ÎLES) INC.
2170-3228 QUÉBEC INC.	1984 05 15	1984 06 14	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES NOËL MALENFANT INC.
2170-6478 QUÉBEC INC.	1984 05 24	1984 06 19	du capital-actions
2170-8979 QUÉBEC INC.	1984 05 29	1984 06 13	1) de la dénomination sociale: LES PNEUS DU PHARE (1984) INC. 2) du district: Rimouski
2171-3235 QUÉBEC INC.	1984 06 07	1984 06 13	de la dénomination sociale: PERLEN QUÉBEC INC.
2171-3524 QUÉBEC INC.	1984 06 07	1984 06 13	de la dénomination sociale: VIDÉON INC.
1332-9081 AGENCE DE SÉCURITÉ JEAN-MARC INC.	1973 04 04	1984 06 08	de la dénomination sociale: 1332-9081 QUÉBEC INC.
1231-5313 APPARTEMENTS MÉTROPOLITAINS INC.	1958 03 19	1984 06 14	1) du capital-actions 2) des dispositions
1627-0589 BOUCHERIE R. & M. SAVARD INC.	1978 05 30	1984 06 14	de la dénomination sociale: BOUCHERIE M. SAVARD INC.
1364-6013 CENTRE DE LA CHAUSSURE MARIE-PAULE LANGELIER INC.	1975 07 11	1984 06 14	de la dénomination sociale: LABORATOIRE M.P. LANGELIER INC.
1632-0574 CONSTRUCTION LONGER INC.	1979 01 15	1984 06 14	des dispositions
2170-1909 ENTREPRENEUR EN SOUDURE UNGAVA INC.	1984 05 10	1984 06 12	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES EN SOUDURE UNGAVA INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2170-6619 LES ENTREPRISES FORESTIÈRES D.C.G. INC.	1984 05 23	1984 06 13	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES FORESTIÈRES B.C.G. INC.
1241-4470 LES ESTAMPILLAGES R.B. INC.	1970 01 29	1984 06 13	1) des dispositions 2) du nombre des administrateurs: minimum: 2 maximum: 10
1856-2462 GARAGE SINCLAIR ET MALENFANT INC.	1982 03 25	1984 06 19	de la dénomination sociale: GARAGE DU CUIVRE INC.
1648-4578 GESTION DELISIO INC.	1980 10 21	1984 06 15	du capital-actions
1841-7485 LE GROUPE DAVIAU MUNRO INC.	1980 12 16	1984 06 12	de la dénomination sociale: LE GROUPE C.M. DAVIAU INC.
2165-5634 INVESTIGATIONS DE LA TOUR INC. ...	1984 02 03	1984 06 18	de la dénomination sociale: PROTECTION DOMICILIAIRE DE LA TOUR INC.
2170-9001 LES INVESTISSEMENTS ÉVRÉ INC.	1984 05 28	1984 06 13	du capital-actions
1188-7932 IVI INC.	1965 12 23	1984 06 14	du capital-actions
1271-2972 LAPOINTE, COUILLARD & ASSOCIÉS INC.	1969 09 03	1984 06 12	de la dénomination sociale: L.P. LAPOINTE & ASSOCIÉS INC.
1177-9808 LIQUEURS BOURQUE INC.	1962 09 24	1984 06 14	du capital-actions
2163-9554 LOGISTEC ARRIMAGE INC.	1983 12 30	1984 06 14	du capital-actions
1152-7314 MARCEL TRUDEAU INC.	1965 01 25	1984 06 08	du district: Beauharnois
1480-9925 MÉCANIQUE CHOMEDEY INC.	1975 11 20	1984 06 18	de la dénomination sociale: STATION SERVICE RENAUD-BELL INC.
1856-5572 MULTIPROGRAMMATION INC.	1982 04 02	1984 06 13	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 5

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2167-0385 PAM ALLARD INC.	1984 02 29	1984 06 15	de la dénomination sociale: TRANSPORTS PIERRE ALLARD INC.
2154-0166 PHOTO CENTRA INC.	1983 04 13	1984 06 18	1) de la dénomination sociale: 2154-0166 QUÉBEC INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
2169-2280 PLACEMENTS NOBEL INC.	1984 04 19	1984 06 13	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 30
2168-3040 LES PLACEMENTS ROCHON INC.	1984 03 29	1984 06 14	de la dénomination sociale: OPUR DES CANTONS INC.
2166-6458 LES PRODUITS CHOISY-ALGO INC.	1984 02 23	1984 06 13	du capital-actions
1647-1237 PROTECART INC.	1980 08 15	1984 06 14	de la dénomination sociale: RESTAURANT L'ENTRE'GENS INC.
1476-2579 SALON PRÉNATAL YOLANDE INC.	1977 04 04	1984 06 13	de la dénomination sociale: GESTIONS YOLANDE INC.
1504-7426 SERVICE SANITAIRE LIONEL INC.	1976 08 25	1984 06 13	1) de la dénomination sociale: AMUSEMENTS LOUISE INC. 2) du district: Joliette 3) des restrictions à l'activité
1633-1985 LES SERVICES D'URGENCE C.A.L. INC.	1979 01 25	1984 06 14	du capital-actions
1469-9276 SUPREMEAU LTÉE	1976 09 09	1984 06 18	du capital-actions
1857-0572 VERGER RAY-AX INC.	1982 04 16	1984 06 14	du district: Saint-Hyacinthe

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Compagnies (Partie III) — Loi sur les

Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2167-9741 LES ACCUEILLANTS MONOPARENTAUX DE RIVIÈRE-DU-LOUP INC.	1984 06 15	68, rue Beaubien, Rivière-du-Loup
2171-1817 ACTION-TRAVAIL MITIS INC.	1984 06 19	22, Sanatorium, Mont-Joli
2170-4259 LES AIGLES D'HENRI INC.	1984 06 19	218, chemin des Anglais, Mascouche
2169-3346 ALLIANCE AUTOCHTONE RÉGION II - PONTIAC GATINEAU-LABELLE INC.	1984 06 19	Fort Coulonge, Pontiac
2171-1312 ALLIANCE DE CHASSE ET PÊCHE DES CANTONS DE L'EST INC.	1984 06 14	80, rue Peel, Sherbrooke
2171-1171 LES AMIS DE LA VIGNE DE LANAUDIÈRE INC. *THE LANAUDIÈRE FRIENDS OF THE GRAPE INC.*	1984 06 14	Repentigny
2170-0968 ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE ST-OMER INC.	1984 06 15	Saint-Omer, L'Islet
2170-5082 ASSOCIATION CULTURELLE DES URUGUAYENS À MONTRÉAL «ITACUMBU»	1984 06 14	1177, avenue Seymour, app. 2, Montréal
2170-7443 L'ASSOCIATION CULTURELLE ET RELIGIEUSE ST-JEAN BAPTISTE DE PONTECORVO ET DES FAMILLES DE PONTECORVO	1984 06 15	7092, boulevard Saint-Laurent, Montréal
2170-4135 ASSOCIATION DE MOTO-TOURISME D'AMOS INC.	1984 06 13	Amos
2171-1833 ASSOCIATION DES CHEMINS DU LAC AU SABLE LTÉE	1984 06 14	426, rue Gagnon, Roberval
2170-0000 L'ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE VILLA BELLE-RIVIÈRE	1984 06 15	100, 7e Avenue, Richelieu

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2168-2513 ASSOCIATION DES PERSONNES ÂGÉES VIETNAMIENNES CAO NIÊN INC.	1984 06 14	Communauté urbaine de Montréal
2165-4892 ASSOCIATION HELLÉNIQUE DES RESTAURATEURS PIONNIERS DU QUÉBEC *HELLENIC ASSOCIATION OF PIONEER RESTAURATEURS OF QUÉBEC*	1984 06 13	Montréal
2170-7849 ASSOCIATION PORTUGAISE RÉCRÉATIVE ET CULTURELLE DE VILLE LASALLE	1984 06 14	LaSalle
2166-7894 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE SEN-DO KUNG-FU INC.	1984 06 14	4, boulevard René A. Robert, Sainte-Thérèse
2169-3247 L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES DIRECTEURS DES RÈGLEMENTS D'ASSURANCE COLLECTIVE	1984 06 15	1080, chemin St-Louis, Sillery
2168-2711 ASSOCIATION SOCIALE ESCOUADE DE QUÉBEC	1984 06 13	766, Ste-Madeleine, app. 1, Québec
2171-1825 ASSOCIATION SPORTIVE DE ST-CASIMIR INC.	1984 06 14	690, boulevard de la Montagne, Saint-Casimir
2171-1692 ASSOCIATION SPORTIVE JEAN-TALON (1984) INC.	1984 06 14	1967, rue Jean-Talon est, Montréal
2167-6994 LES ATELIERS DE PRODUCTION DU THÉÂTRE DE RUE Q.A. INC.	1984 06 14	5477, rue Chabot, bureau 101, Montréal
2168-9583 LA BOULE DU NORD	1984 06 15	Route régionale 167, Chibougamau
2170-0695 CAFÉ LA SOURCE DE MONT-LAURIER	1984 06 13	771, rue de la Madone, Mont-Laurier
2170-7310 LES CANOTIERS DU LAC ST-JEAN INC.	1984 06 15	25, rue du Bureau de Poste, Chambord
2171-1205 CENTRE AQUATIQUE DE PRINCEVILLE INC.	1984 06 14	65, rue Mgr Poirier, Princeville
2168-9948 CENTRE ARGENTIN DE SOLIDARITÉ	1984 06 13	1163, rue Ontario est, Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2171-1882 CENTRE DE PROMOTION DE LA MODE DE MONTRÉAL	1984 06 14	Communauté urbaine de Montréal
2168-7389 CENTRE DE SERVICES ÉDUCATIFS POPULAIRES DU HAUT ST-FRANÇOIS	1984 06 15	Cookshire
2171-1213 CENTRE DU JOUR NOUVEAU	1984 06 14	475, boulevard Père Lelièvre, Québec
2170-7732 CENTRE D'ÉTUDES ET DE DOCUMENTATION SUR LES AUTEURS DE LANGUE FRANÇAISE (CÉDALF)	1984 06 14	1695, rue Marcil, Sherbrooke
2170-4705 LE CENTRE RÉCRÉATIF DE MARELAN INC.	1984 06 19	Grenville
2169-6471 LE CENTRE «TEMPS LIBRE ACTUALITÉS» DU QUÉBEC	1984 06 13	Montréal
2169-3437 LE CERCLE DES AMATEURS DE VIN DE L'ESTRIE	1984 06 15	1187, rang Sainte-Rose, Saint-Jude
2168-7306 CLUB ÂGE D'OR CAP ROUGE INC.	1984 06 13	1333, Provencher, Cap-Rouge
2170-7906 LE CLUB BOULINGRIN DE BEACONSFIELD *BEACONSFIELD LAWN BOWLING CLUB*	1984 06 14	Beaconsfield
2170-5108 CLUB DE DANSE SOCIALE «LES LAURENTIENS»	1984 06 14	1870, Decelles, Saint-Laurent
2168-2042 CLUB DE L'ÂGE D'OR VUE DE LA MONTAGNE *MOUNTAIN VIEW GOLDEN AGE*	1984 06 14	Barachois
2170-4655 LE CLUB DE L'AMITIÉ DE LA PAROISSE ST-ANTOINE-DE-LENNOXVILLE	1984 06 19	3900, route 147, Lennoxville
2170-7575 CLUB DE PHILATÉLIE L'ACHIGAN INC.	1984 06 14	363, Saint-Régis, Saint-Roch de l'Achigan
2170-4291 CLUB DE TENNIS BEAUBIEN INC.	1984 06 19	6100, 9e Avenue Montréal
2170-4333 CLUB DE TENNIS DE LA VÉRENDRYE INC.	1984 06 19	5385, chemin de la Côte St-Paul, Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2170-4341 CLUB DE TENNIS KENT INC.	1984 06 19	3220, Appleton, Montréal
2170-4317 CLUB DE TENNIS LAFONTAINE INC.	1984 06 19	2040, rue Alexandre de Sève, Montréal
2170-4366 CLUB DE TENNIS LOUIS RIEL INC.	1984 06 19	5005, Duquesne, Montréal
2170-4358 CLUB DE TENNIS NICOLAS VIEL INC.	1984 06 19	12137, Bois de Boulogne, Montréal
2170-4325 CLUB DE TENNIS SOMERLED INC.	1984 06 19	3220, Appleton, Montréal
2170-4309 CLUB DE TENNIS «CLAUDE ROBILLARD INC.»	1984 06 19	1000, rue Émile Journault, Montréal
2170-4390 CLUB DES LIONETTES DU PONTIAC	1984 06 19	Campbell's Bay
2169-3817 CLUB D'ACTIVITÉS PHYSIQUES KINO MARIA-CHAPDELAINE INC.	1984 06 15	201, boulevard des Pères, Mistassini
2171-5065 CLUB OPTIMISTE CLERMONT, LA MALBAIE, POINTE-AU-PIC INC.	1984 06 13	La Malbaie
2171-1395 CLUB OPTIMISTE DE ST-MICHEL CTÉ NAPIERVILLE, QUÉBEC	1984 06 15	Saint-Michel, Napierville
2169-6216 CLUB SOCIAL DES EMPLOYÉS DU M.T.Q. (DISTRICT 08)	1984 06 14	101, de l'Église, Cacouna
2167-9113 COMITÉ DE BALLE-MOLLE MINEURE DE BLACK-LAKE INC.	1984 06 13	Black-Lake
2170-0133 COMITÉ DE CITOYENS DE SCOTSTOWN INC.	1984 06 14	Scotstown
2169-6828 LE COMITÉ DE LOISIR DE BAIE-DES-MOUTONS *MUTTON BAY LEISURE COMMITTEE*	1984 06 14	Baie-des-Moutons
2170-4630 LE COMITÉ DE LOISIR DE OLD FORT BAY *OLD FORT BAY LEISURE COMMITTEE*	1984 06 19	Old Fort Bay

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2171-5305 COMITÉ DE PROMOTION INDUSTRIELLE DE LA ZONE DE PLESSISVILLE	1984 06 19	1331, rue St-Calixte, Plessisville
2170-4572 COMITÉ D'ACTION DU QUARTIER VILLE-MARIE INC.	1984 06 14	Montréal
2169-3726 LA CONGRÉGATION DES TÉMOINS DE JÉHOVAH DE REPENTIGNY	1984 06 14	200, boulevard Industriel, Repentigny
2171-1619 CONSEIL GÉNÉRAL DES USAGERS DU C.S.S.M.M. INC.	1984 06 15	Montréal
2170-7153 LA CORPORATION DES CÈDRES DU RANG 5 DE MONTBEILLARD INC.	1984 06 15	Noranda
2168-7322 CORPORATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-PIE X INC.	1984 06 13	2150, rue Désilets, app. 12, Québec
2171-1650 L'ÉCHO D'EN HAUT INC.	1984 06 13	3, route Elgin, Saint-Pamphile
2170-0265 L'ENSEMBLE VOCAL LA TURLUTTE INC.	1984 06 14	193, rue Martel, Maniwaki
2168-2893 «LES ÉPARS» ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS À TEMPS PARTIEL DE L'U.Q.A.C.	1984 06 14	Chicoutimi
2169-3650 FESTIVAL DES BÉLUGAS	1984 06 15	Baie Sainte-Catherine
2168-9849 FRATERNITÉ DES POLICIERS D'OTTERBURN PARK INC.	1984 06 14	472, Prince Édouard, Otterburn Park
2170-5124 GROUPE ETHNIQUE CULTUREL «MASTER» GUATEMALA	1984 06 14	7050, rue Clark, Montréal
2171-1510 HABITATIONS DU SAULT SAINT-LOUIS	1984 06 14	Lasalle
2170-5017 JEUX MONDIAUX D'HIVER DES JOURNALISTES 1985 INC.	1984 06 13	920, boulevard Briand, Chambly
2171-1502 LA LIGUE 15-35 PORT-CARTIER INC.	1984 06 14	Port-Cartier
2171-5156 LIGUE DE BALLE-MOLLE DE PORT-CARTIER INC.	1984 06 15	Port-Cartier

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2165-6293 LA MAISON DE SONDAGE ÉTUDIANT S.O.Q.E.T. INC.	1984 06 13	675, boulevard Auger, Alma
2169-6737 LA MAISON DES JEUNES DE HUNTINGDON INC.	1984 06 13	163, rue Châteauguay, Huntingdon
2170-7252 LA MAISON DES MOUSSAILLONS	1984 06 15	Montréal
2171-1973 LA MAISON DU PARTAGE D'YOUVILLE INC.	1984 06 15	2325, rue Centre, Montréal
2170-4226 MARRAINES D'ALLAITEMENT MATERNEL (M.A.M.)	1984 06 14	5245, boulevard Cousineau, bureau 225, Saint-Hubert
2170-4820 L'OEUVRE DES TERRAINS DE JEUX DE ST-ANSELME	1984 06 14	Saint-Anselme
2169-3130 L'OEUVRE D'ART DU QUÉBEC INC.	1984 06 13	4385, rue Morisset, Laval
2171-5073 OMNIUM ST-LÉONARD TOYOTA INC.	1984 06 14	Saint-Léonard, Montréal
2171-1353 LE PARC-ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-CANADA INC.	1984 06 19	383, rue Chabot, Vanier
2171-1676 LE RELAIS DU SOURIRE-LEMOYNE INC.	1984 06 13	45, Argyle, Saint-Lambert
2162-8300 SERVICE D'ENTR'AIDE DE LA RÉGION DE ST-DAMIEN	1984 06 14	Saint-Damien
2171-1544 (SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT RÉCRÉATIF POUR LA CONSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC ST-PIERRE) S.A.R.C.E.L. INC.	1984 06 14	1115, rang St-Alexis, Nicolet-Sud
2170-0117 SOCIÉTÉ D'INITIATIVE ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA VALLÉE ST-CÔME	1984 06 19	Saint-Côme
2167-4817 SOCIÉTÉ D'OPÉRATION DES RIVIÈRES MATAPÉDIA & RISTIGOUCHE INC.	1984 06 14	Matapédia
2171-1098 THÉÂTRE, ANIMATION ET MUSIQUE, HONOLULU	1984 06 14	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2171-5289 LES TIFAULT D'AMÉRIQUE INC.	1984 06 15	145, de Boucherville, Trois-Rivières
2166-5716 TIMO INC.	1984 06 15	67, Côte du Passage, Lévis
2169-6950 TOURNOI DE BALLE DES CSS RÉGION 04	1984 06 15	400, rue St-Georges, Drummondville
2169-6356 TROUPE L'ACTAJOU	1984 06 13	2405, des Hirondelles, Gentilly
2171-1999 L'USINE THÉÂTRALE INC.	1984 06 19	Montréal

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

67

Lettres patentes de fusion (Articles 18 et 224)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes autorisant la fusion des corporations suivantes:

Dénomination sociale de la nouvelle corporation et sa version	Dénomination sociale des corporations fusionnées	Date de fusion	Siège social
2168-9666 CORPS DE CLAIRONS CONNEXION QUÉBEC	CORPS DE CLAIRONS LES CHÂTELAINES DE LAVAL INC. CORPS DE CLAIRONS CONNEXION QUÉBEC	1984 06 19	5705, rue Pépin, Laval

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

67

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1846-6284 ASSOCIATION D'ATTELAGE DES LAURENTIDES INC.	1981 05 19	1984 06 13	1) de la dénomination sociale: LA SOCIÉTÉ D'ATTELAGE DU BAS-CANADA INC. 2) des objets 3) de la valeur des biens immobiliers
1843-7012 CAFÉ DU COIN DE MONT-LAURIER	1981 03 03	1984 06 13	de la dénomination sociale: CARREFOUR DES JEUNES DE MONT-LAURIER
1361-0084 CAMP JOLI B. INC.	1974 12 27	1984 06 14	de la valeur des biens immobiliers
1465-4081 CLUB DE PATINAGE DE VITESSE LES RAPIDOS DE HAUTERIVE ET BAIE-COMEAU	1976 03 09	1984 06 15	de la dénomination sociale: CLUB DE PATINAGE DE VITESSE LES RAPIDOS DE BAIE COMEAU INC.
1136-8990 LORD READING YACHT CLUB	1946 08 14	1984 06 19	1) de la dénomination sociale: CLUB NAUTIQUE LORD READING *LORD READING YACHT CLUB* 2) de la valeur des biens immobiliers
1864-5564 OPÉRATION PLACEMENT JEUNESSE INC.	1982 12 29	1984 06 15	des objets
2154-3582 REGROUPEMENT DES FEMMES DU QUARTIER DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES	1983 04 26	1984 06 15	1) de la dénomination sociale: CENTRE DES FEMMES RIVIÈRE-DES-PRAIRIES 2) des dispositions

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

67

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Changement de dénomination sociale (Article 21)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
1639-9206 ALUMINIUM ALPHA (1979) INC.	GROUPE BOUTIN ET MORIN INC.	1979 11 19
2155-6717 CENTRE QUÉBÉCOIS DE PRODUCTIVITÉ DU TEXTILE	PROTEXTILE, LE CENTRE QUÉBÉCOIS DE PRODUCTIVITÉ DU TEXTILE	1983 05 25
1863-5599 CLUB SOCIAL DU FOYER DES LYS LA POCATIÈRE	CLUB SOCIAL DU CENTRE D'ACCUEIL LOUIS-C. DUPUIS LA POCATIÈRE	1982 11 23
1473-4099 INSTITUT PANAMÉRICAIN DE RECHERCHE ET D'ACTION DU DÉVELOPPEMENT DÉMOCRATIQUE GRAND ORIENT DU QUÉBEC	CENTRE PHILOSOPHIQUE «LIBERTÉ»	1977 01 21
1645-2039 LOISIRS ST-ROSAIRE BASEBALL	ASSOCIATION BASEBALL AMATEUR POINTE-GATINEAU LTÉE	1980 06 09
1105-7759 SOUTHWARD TIRE AND SUPPLY, LIMITED ..	PNEUS SOUTHWARD LTÉE *SOUTHWARD TIRE AND SUPPLY, LIMITED*	1936 01 07
1112-4880 LES STUDIOS MARKO INC. *MARKO STUDIOS INC.*	LES STUDIOS LA GAUCHETIÈRE INC.	1958 10 31

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

67

Dissolution (Article 28)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1231-1304 THE ALEX FISH & GAME CLUB	1956 09 26	1984 06 29
1356-4224 ALMARCO INC.	1974 05 08	1984 06 29

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1234-5120 ASSELIN, BARIL & MICHAUD INC.	1971 06 16	1984 06 29
1647-8224 BOUCHERIE CHEVALINE DE PICARDIE INC.	1980 09 30	1984 07 06
1508-1763 LE CENTRE RÉCRÉATIF DE SCHEFFERVILLE INC.	1977 10 31	1984 06 29
1246-6900 CITADEL MECHANICAL CORP.	1966 08 30	1984 06 29
1850-4290 CLUB DE HOCKEY HENRI SAVARD INC.	1981 09 18	1984 07 06
1268-1425 COLLÈGE DU LAC ST-JEAN INC.	1970 02 16	1984 06 29
1479-5314 LE COMITÉ DES CITOYENS DE PETITE-MATANE INC.	1977 07 15	1984 06 29
1218-6433 DUKE PROVISIONS INC.	1971 10 08	1984 06 29
1648-2481 LES ENTREPRISES ÉMILE CHOUINARD INC.	1980 10 08	1984 07 06
1636-7591 FROMENT, TREMBLAY, LAVOIE INC.	1979 06 04	1984 07 06
1628-5587 GARAGE DENIS NOËL INC.	1978 07 25	1984 06 29
1842-1339 LE GÉANT DE L'ARGENT INC.	1980 12 30	1984 07 06
1174-2343 GERMAIN HOUDE INC.	1964 01 22	1984 06 29
1640-4899 GESTION E.G.C. INC.	1979 12 19	1984 06 29
1647-1807 GESTION GEMMA LEBLOND INC.	1980 08 20	1984 06 29
2154-1073 LES GESTIONS JALAGE INC.	1983 04 25	1984 06 29
1337-2693 INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DESFORGES INC.	1972 11 03	1984 06 29
1161-6117 JEAN-PAUL PAQUETTE INC.	1966 09 21	1984 07 06
1320-8236 LES TRANSPORTS MANICOUAGAN INC.	1966 11 17	1984 07 06

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1276-8206 MOTOBEC INC.	1970 01 23	1984 06 29
1853-4511 LE PORTUGAIS INC.	1981 12 16	1984 07 06
1640-6472 LES PRODUCTIONS ENCHANTÉES LTÉE	1980 01 28	1984 07 06
1162-5076 SHEDAL INC.	1960 10 04	1984 07 06
1478-9051 SOCIÉTÉ D'INVESTIGATION ET DE SÉCURITÉ SISBEC DU QUÉBEC INC.	1977 06 27	1984 06 29
1282-3373 TRANSPORT RICHMOND INC.	1955 08 22	1984 06 29

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

67

Compagnies étrangères — Loi sur les

Permis de faire affaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé un permis de faire affaires à la corporation suivante:

*Nom de la compagnie **Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
2139-2659 CENTRE D'ACHATS JEAN-TALON-SIERRA INC.	1984 06 11	Levi, Yetnikoff and Co., 491, rue Viger ouest, Montréal	491, rue Viger ouest, Montréal

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

67

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

Amendement

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été amendées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Date d'amendement	Lieu du principal établissement
ABCOURT AND COMPANY, LIMITED I	1984 04 30	1984 06 18	386, av. Wiseman, Outremont
ABCOURT AND COMPANY, LIMITED II	1984 05 08	1984 06 18	386, av. Wiseman, Outremont
THE HUGHES-LANG PARTNERSHIP (1984) AND COMPANY, LTD.	1984 05 07	1984 06 13	1, place Ville-Marie, local 3725, Montréal

Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU

68

Dissolution

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été dissoute à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Date de dissolution	Lieu du principal établissement
PHARMACIE JEAN COUTU (F. HAROUN) ENR.	1974 05 17	1984 06 14	370, Jarry est, Montréal

Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU

68

Pouvoirs spéciaux des corporations — Loi sur les

Changement de siège social (Article 5)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de siège social à la corporation suivante:

Dénomination sociale	Nouvelle adresse du siège social	Date de constitution
1324-7366 ASSOCIATION DES EMPLOYÉS DE HOLIDAY LUGGAGE MFG. CO. INC.	4010, rue Jeanne-Mance, Saint-Louis-de-Terrebonne	1967 03 09

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

67

Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

Avis de reprise d'existence

Le ministre des Finances donne avis qu'il a délivré un certificat de reprise d'existence à la compagnie suivante:

Dénomination sociale	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
1365-4835 TAXIS ARCHIPEL INC.	1984 06 15	Aucune

Le ministre des Finances,
JACQUES PARIZEAU

67

Avis divers

Association sportive et de bienveillance du Lac de l'Est (East Lake) Inc.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chap. C-38), partie III, il a accordé des lettres patentes en date du 1984 06 14 constituant en corporation, sans capital-actions, « Association sportive et de bienveillance du Lac de l'Est (East Lake) Inc. » déjà constituée en corporation, le 1960 11 24, en vertu de la Loi sur les clubs de récréation (L.R.Q., chap. C-23).

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 100 000,00 $ (cent mille) dollars.

Le siège social de la corporation est à Thetford-Mines dans le district judiciaire de Frontenac.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

67 1238-7908

Commission scolaire Les Écores
Rachat d'obligations

Aux détenteurs des obligations payables en monnaie légale du Canada de l'émission désignée: « Commission scolaire de St-François-de-Laval, émission de 175 000 $ composée de 87 000 $ d'obligations en série — 7 ½ % — échéant 1969/1978 et 88 000 $ d'obligations à terme 20 ans 7 ½ % — échéant 1988 de la Commission scolaire Les Écores, Laval, province de Québec, Canada ».

Avis public est, par les présentes, donné que la Commission scolaire Les Écorces a l'intention de racheter et rachètera pour fins d'amortissement, le 1er août 1984, conformément aux dispositions des obligations, les obligations suivantes comme mentionné ci-après, de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100 % de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir:

Numéros des obligations entièrement immatriculées portant le préfixe M, rachetables le 1er août 1984 jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis chacun des numéros suivants:

M-091	M-101
M-113	M-126
M-138	M-150
M-151	M-166
M-172	

Les obligations ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées en telles espèces ou monnaie légale du Canada, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, et dans le cas d'obligations à coupons, avec tous les coupons échéant après le 1er août 1984 attachés.

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations présentement appelées pour paiement, cessera de s'accroître le et après le 1er août 1984.

Laval, le 7 mai 1984

Le directeur général,
36127 ACHILLE CORBO

Commission scolaire Les Écores
Rachat d'obligations

Aux détenteurs des obligations payables en monnaie légale du Canada de l'émission désignée: « Commission scolaire Les Écores, émission de 513 000 $ composée de 339 000 $ d'obligations en série — 7 ½ % — échéant 1969/1978 et 174 000 $ d'obligations à terme 20 ans — 7 ½ % — échéant 1988 de la Commission scolaire Les Écores, Laval, province de Québec, Canada ».

Avis public est, par les présentes, donné que la Commission scolaire Les Écores a l'intention de racheter et rachètera pour fins d'amortissement, le 1er septembre 1984, conformément aux dispositions des obligations, les obligations suivantes comme mentionné ci-après, de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100 % de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir:

Numéros des obligations entièrement immatriculées portant le préfixe M, rachetables le 1er septembre 1984 jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis chacun des numéros suivants:

M-345	M-353
M-360	M-361
M-371	M-375
M-380	M-382
M-428	M-437
M-452	M-465
M-480	M-487
M-497	M-499
M-500	M-511

Les obligations ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées en telles espèces ou monnaie légale du Canada, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, et dans le cas d'obligations à coupons, avec tous les coupons échéant après le 1er septembre 1984 attachés.

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations présentement appelées pour paiement, cessera de s'accroître le et après le 1er septembre 1984.

Laval, le 7 mai 1984

Le directeur général,
ACHILLE CORBO

36128

Commission scolaire régionale Provencher
Rachat d'obligations

Prenez avis que, conformément aux stipulations de l'émission d'obligations de 1 390 000 $, datée du 1er septembre 1968, à l'effet qu'une tranche de 799 000 $ rachetable par anticipation, la Commission scolaire régionale Provencher, suite à un tirage au sort, procédera le 1er septembre 1984, au rachat d'obligations au montant total de 95 000 $ en dénomination de 1 000 $ et portant les numéros suivants:

M0591- M0597- M0598- M0613- M0626- M0652-
M0658- M0677- M0679- M0684- M0695- M0697-
M0712- M0716- M0725- M0727- M0733- M0736-
M0737- M0738- M0755- M0759- M0760- M0777-
M0782- M0801- M0812- M0816- M0824- M0826-
M0827- M0829- M0832- M0845- M0846- M0848-
M0853- M0859- M0860- M0862- M0867- M0871-
M0874- M0876- M0883- M0885- M0888- M0896-
M0898- M0901- M0912- M0918- M0926- M0927-
M0929- M0930- M0931- M0932- M0939- M0941-
M0950- M0953- M0995- M1000- M1002- M1003-
M1079- M1092- M1094- M1098- M1099- M1100-
M1137- M1140- M1141- M1149- M1157- M1162-
M1171- M1193- M1196- M1206- M1207- M1213-
M1221- M1239- M1240- M1248- M1251- M1252-
M1255- M1266- M1268- M1276- M1279.

Ces obligations cesseront de porter intérêts à compter du 1er septembre 1984 et devront être présentées pour remboursement aux endroits indiqués dans l'obligation, soit à toute succursale de la Banque Nationale du Canada dans la province de Québec.

Ville de Nicolet, le 1er juin 1984

Le directeur général intérimaire,
RENÉ GERVAIS

Centre administratif
497, rue Mgr-Bruneault
Ville de Nicolet, QC, J0G 1E0

36211

Municipalité de Saint-Stanislas

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., chap. M-39), lors d'une séance régulière tenue le 1er juin 1984, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 195-84 intitulé: « Règlement concernant l'imposition d'un droit sur les mutations immobilières » et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Saint-Stanislas, le 20 juin 1984

Le secrétaire-trésorier,
MAJELLA G. LECOMPTE

36187

Université du Québec à Hull

L'université du Québec à Hull (U.Q.A.H.) donne avis qu'en vertu du paragraphe 5 des lettres patentes émises le 10 mars 1981 selon lequel le siège social de cette dernière est dans le territoire de la Communauté régionale de l'Outaouais, le Conseil d'administration a déménagé son siège social du 118, rue Notre-Dame, Hull au 170, rue Hôtel-de-Ville, Hull.

Hull, le 13 juin 1984

Le secrétaire général,
LUC CHAPUT

36188

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Demandes

Mihran Bajajian, Azkouhie Bajajian et Vartouhie Bajajian

Prenez avis que Mihran Bajajian, Azkouhie Bajajian et Vartouhie Bajajian, domiciliés au 1245, rue Décarie, appartement 43, ville Saint-Laurent, s'adresseront au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat leur permettant de changer leur nom en celui de Mihran Geovshanian, Azkouhie Geovshanian et Vartouhie Geovshanian.

Montréal, le 13 juin 1984

Les procureurs des requérants,
36204-27-2 GRANA & ASSOCIATES

Richard Bellerive

Prenez avis que Richard Bellerive, domicilié au 1627, rue Saint-Germain, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jacques Bellerive.

Montréal, le 24 avril 1984

Les procureurs du requérant,
36109-26-2 LORD, LEFEBVRE & GOULET

Marie Germaine Aurore Boisvert

Prenez avis que Marie Germaine Aurore Boisvert, domiciliée au 35, rue Fortin, Boisbriand, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Germaine Aurore Duchesne.

Sainte-Thérèse, le 12 juin 1984

Les procureurs de la requérante,
36093-26-2 MORRISSETTE, DESJARDINS ET GAUTHIER

Jacques Boulay dit Boulet

Prenez avis que Jacques Boulay dit Boulet, domicilié au 6418, des Angevins, Anjou, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jacques Raymond.

Montréal, le 8 mars 1984

Les procureurs de la compagnie,
36110-26-2 BÉLANGER, LEDUC & ASS.

Liliane Julia Brulé

Prenez avis que Liliane Julia Brulé, domiciliée au 1830, rue Duff Court, appartement 405, Lachine, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Liliane Julia Stacenko.

Lachine, le 11 juin 1984

Les procureurs de la requérante,
36094-26-2 BARRIÈRE, NEUER & ASS.

Dorrette Cimon

Prenez avis que Dorrette Cimon, domiciliée au 691, 16e Rue, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Laurette Simon.

Québec, le 13 juin 1984

La requérante,
36060-26-2 DORETTE CIMON

Michel Côté

Prenez avis que Michel Côté, domicilié au 1401, boulevard Desaulniers, Longueuil, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Michel Normandin.

Montréal, le 8 mars 1984

Le procureur du requérant,
36095-26-2 ME ANDRÉ BELHUMEUR

Marie Cécile Cree

Prenez avis que Marie Cécile Cree, domiciliée au 3860, Fort-Rolland, appartement 106, Lachine, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Cécile Hyacinthe.

Lachine, le 21 juin 1984

Les procureurs de la requérante,
36205-27-2 BARRIÈRE, NEUER & LESTAGE-DOYON

Joseph Paul Calixte Doucet

Prenez avis que Joseph Paul Calixte Doucet, domicilié au 1597, Saint-Nazaire, Plessisville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Alcide Doucet.

Plessisville, le 19 juin 1984

Le procureur du requérant,
36154-27-2 ME PAULE LAVIGNE

Albert Alphonse Martin Dufour dit Bougie

Prenez avis que Albert Alphonse Martin Dufour dit Bougie, domicilié au 3429, Francheville, Sainte-Foy, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Albert Aphonse Martin Bougie.

Sainte-Foy, le 19 juin 1984

Pour le requérant,
36153-27-2 MARCEL BOUGIE

Marie Thérèse Adine Duguay

Prenez avis que Marie Thérèse Adine Duguay, domiciliée au 95, rue Saint-Jean, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son prénom en celui de Maria Duguay.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Québec, le 7 juin 1984

Le procureur de la compagnie,
36061-26-2 MICHEL RIVARD, *avocat*

Joseph Alfred Dumont

Prenez avis que Joseph Alfred Dumont, domicilié au 4887, boulevard Robert, Saint-Léonard, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Alfred René Dumont.

Sainte-Léonard, le 13 juin 1984

Le requérant,
36062-26-2 ALFRED DUMONT

Joseph Jean-François Gendron

Prenez avis que Joseph Jean-François Gendron, domicilié au 14, Marie-de-l'Incarnation, appartement 404, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Jean-François Pleau.

Québec, le 13 juin 1984

Les procureurs du requérant,
36052-26-2 CÔTÉ, MOREAU & DEMERS

Raney Lorrain Greenberg

Prenez avis que Ranay Lorrain Greenberg, domiciliée au 899, boulevard Alexis-Nihon, Saint-Laurent, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Renée Lorrain Greenberg.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Montréal, le 1er août 1983

Le procureur de la requérante,
36064-26-2 VÉRONIQUE PELLETIER, *notaire*

Loucas Paul Hadjipavlou

Prenez avis que Loucas Paul Hadjipavlou, domicilié au 4452, boulevard des Sources, appartement 110, Dollard-des-Ormeaux, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Loucas Paul Macris.

Montréal, le 28 mai 1984

Les procureurs du requérant,
36065-26-2 LAFLEUR, BROWN, DE GRANDPRÉ

Marie Vitaline

Prenez avis que Marie Vitaline, domiciliée au 3219, rue Rouville, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Ginette Breton.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Montréal, le 19 juin 1984

Les procureurs de la requérante,
36206-27-2 LORD, LEFEBVRE & GOULET

Marie Lise Michaud

Prenez avis que Marie Lise Michaud, domiciliée au 711, côte Sainte-Geneviève, appartement 3, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Lise Lili Michaud.

Québec, le 13 juin 1984

La requérante,
36096-26-2 LISE MICHAUD

Mychajlo (Michael) Ponomarenko

Prenez avis que Mychajlo (Michael) Ponomarenko, domicilié au 7682, boulevard Shaughnessy, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Michael Richard Penn.

Ce changement affectera aussi son épouse Nadia et son enfant Richard Ray domiciliés à la même adresse.

Montréal, le 13 juin 1984

Les procureurs du requérant,
36066-26-2 BRODIE & POLISUK

Paul-Émile Roberge

Prenez avis que Paul-Émile Roberge, domicilié au 2215, avenue Bilodeau, Plessisville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean-Marie Roberge.

Plessiville, le 19 juin 1984

Le procureur du requérant,
36155-27-2 ME PAULE LAVIGNE

Johanne Strutynski

Prenez avis que Johanne Strutynski, domiciliée au 4875, rue des Érables, appartement 304, Pierrefonds, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer le nom de son fils Joseph Engels en celui de Joseph Strutynski.

Montréal, le 4 avril 1984

Les procureurs de la requérante,
36063-26-2 SHAFFER & SHAFFER

Ange-Aimée Aurore Noeline Sylvain

Prenez avis que Ange-Aimée Aurore Noeline Sylvain, domiciliée au 2771, rue Lyall, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Ange Aimée Aurore Noeline Nicole Sylvain.

Anjou, le 1er juin 1984

Les procureurs de la requérante,
36156-27-2 LÉVEILLÉ ET GRANGER

François-Xavier Valcourt

Prenez avis que François-Xavier Valcourt, domicilié au 1452, rue des Érables, Mont-Joli, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de François-Xavier Gilbert Valcourt.

La personne dont le nom peut être modifié suite à la requête est dame Fernande Caron, épouse dudit François Xavier alias Gilbert Valcourt.

Mont-Joli, le 11 juin 1984

Le procureur du requérant,
36053-26-2 SYLVIANNE CARRIER, *notaire*

Danielle Vinet

Prenez avis que Danielle Vinet, domiciliée au 3525, rue Durocher, appartement 92, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Danielle Lavigne.

Montréal, le 19 juin 1984

Les procureurs de la requérante,
36157-27-2 BORENSTEIN, DUQUETTE, BROTT & TSIMBERIS

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Dissolution — Demandes de

ACADÉMIE DE MUSIQUE ALLAKRI INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ACADÉMIE DE MUSIQUE ALLAKRI INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 18 juin 1984

La secrétaire,
36139 CHRISTIANE CLAUDE

ÉQUIPEMENTS APCO INC.
APCO EQUIPMENT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ÉQUIPEMENTS APCO INC.—APCO EQUIPMENT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 27 avril 1984

Le secrétaire,
36214 JEAN SAINTE-MARIE

ENTREPRISES HARRY BISKIN INC.
HARRY BISKIN ENTERPRISES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ENTREPRISES HARRY BISKIN INC.—HARRY BISKIN ENTERPRISES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 7 décembre 1983

La secrétaire,
36121 CLAIRE BISKIN

LA BOULANGERIE DE CHIBOUGAMAU LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA BOULANGERIE DE CHIBOUGAMAU LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Jonquière, le 12 juin 1984

Pour la compagnie,
36177 RAYMOND GAUTHIER, C.A.

BUCLA, INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BUCLA, INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 26 juin 1984

Pour la compagnie,
36197 ANDRÉ LAMONTAGNE

CAMPING LA BOURGADE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CAMPING LA BOURGADE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 22 mai 1984

Le secrétaire,
36198 ROBERT CRAIG

CENTRE DE RÉCUPÉRATION LES FEUILLUS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CENTRE DE RÉCUPÉRATION LES FEUILLUS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Marie de Beauce, le 19 juin 1984

Le procureur de la compagnie,
36178 ROGER PLANTE, *notaire*

CUMULAINE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CUMULAINE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sillery, le 20 juin 1984

La secrétaire,
36158 MARIE-ANDRÉE SAMSON

ÉCOPLACE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ÉCOPLACE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Trois-Rivières, le 17 mai 1984

Le secrétaire,
36140 ERNEST ROBERGE

ELECTRONIA INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ELECTRONIA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 11 juin 1984

Le président,
36122 ANDRÉ BRUNEL

ENTREPRISES CAN-HAÏTI (S.A.) INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ENTREPRISES CAN-HAÏTI (S.A.) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 31 mai 1984

Pour la compagnie,
36179 M. DESAULNIERS, B. COMM.

GALERIE D'ART STE-FOY INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GALERIE D'ART STE-FOY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Foy, le 20 juin 1984

Le président,
36180 RENÉ HÉBERT

GIMRECO INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GIMRECO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Jonquière, le 25 mai 1984

Le président,
36123 ALBERT CÔTÉ

HOCHELAGA PETROLEUM (ST-HYACINTHE) LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «HOCHELAGA PETROLEUM (ST-HYACINTHE) LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 22 juin 1984

Les procureurs de la compagnie,
36199 CLARKSON, TÉTRAULT

HÔTEL BAIE ST-PAUL INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «HÔTEL BAIE ST-PAUL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 21 juin 1984

Le président,
36159 GÉRARD-RAYMOND TREMBLAY

LES IMPORTATIONS SOMA INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES IMPORTATIONS SOMA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Foy, le 10 mai 1984

Le président,
JEAN LAVALLÉE

36181

LAPERRIÈRE ET PROULX LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LAPERRIÈRE ET PROULX LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Granby, le 24 mai 1984

Le président,
GÉRARD GAUDETTE

36182

LIGUE D'IMPROVISATION POPULAIRE (L.I.P.)

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LIGUE D'IMPROVISATION POPULAIRE (L.I.P.)» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 20 juin 1984

La présidente,
LINDA PAQUIN

36141

METEOR DISTRIBUTING CO. LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «METEOR DISTRIBUTING CO. LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 12 juin 1984

Les procureurs de la compagnie,
WOLOSHEN & AXELROD

36160

MEUNERIE CHABOT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MEUNERIE CHABOT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Plessisville, le 15 juin 1984

Le président,
MARCEL CHABOT

36200

TÉLÉ MONTRÉAL LTÉE
MONTRÉAL TELE LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «TÉLÉ MONTRÉAL LTÉE—MONTRÉAL TELE LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 19 juin 1984

Les procureurs de la compagnie,
MENDELSOHN, ROSENTZVEIG, SHACTER

36142

ADRIEN NANTEL INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ADRIEN NANTEL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 22 juin 1984

Les procureurs de la compagnie,
CLARKSON, TÉTRAULT

36201

OPERA GUILD INCORPORATED

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «OPERA GUILD INCORPORATED» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 19 janvier 1984

La secrétaire,
FLORENCE B. HANDFIELD

36215

LES PÉTROLES DE SAINT-PIE-DE-BAGOT INCORPORÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PÉTROLES DE SAINT-PIE-DE-BAGOT INCORPORÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 22 juin 1984

Les procureurs de la compagnie,
36202 CLARKSON, TÉTRAULT

PÉTROLES HOCHELAGA INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PÉTROLES HOCHELAGA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 22 juin 1984

Les procureurs de la compagnie,
36203 CLARKSON, TÉTRAULT

PRODUITS DE CÈDRE LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PRODUITS DE CÈDRE LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 17 mai 1984

La présidente,
36161 THÉRÈSE THIBAUDEAU

RADIO PLAZA INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RADIO PLAZA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 11 juin 1984

Les procureurs de la compagnie,
36124 DRUKER & OIKNINE

LES RUCHERS J.B. DE SAINT-RAYMOND INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES RUCHERS J.B. DE SAINT-RAYMOND INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Raymond, le 18 juin 1984

La secrétaire-trésorière,
36125 CHRISTIANE LAJEUNESSE

LA SOCIÉTÉ DES VOILIERS DE LA NOUVELLE-FRANCE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA SOCIÉTÉ DES VOILIERS DE LA NOUVELLE-FRANCE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Cap-Rouge, le 22 juin 1984

Le président,
36183 ÉDOUARD LÉPINE

TIBRA INC.
LA TIBRA INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «TIBRA INC.—LA TIBRA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 21 juin 1984

Les procureurs de la compagnie,
36184 PASCAL, GARONCE, COHEN, DEVINE & LEITER

LES TRANSPORTS GÉRARD CARBONNEAU INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES TRANSPORTS GÉRARD CARBONNEAU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Foy, le 20 juin 1984

Pour la compagnie,
RICHARD CARBONNEAU

36216

UNIVERSAL DISTRIBUTORS LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «UNIVERSAL DISTRIBUTORS LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Westmount, le 27 avril 1984

Le procureur de la compagnie,
ME LAWRENCE DINER

36185

VERA FODOR LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «VERA FODOR LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 20 juin 1984

Le procureur de la compagnie,
ME H. SUMBULIAN

36162

VERRETTE AUTO ACCESSOIRES LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «VERRETTE AUTO ACCESSOIRES LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Shawinigan, le 4 juin 1984

La secrétaire,
JEANNETTE VERRETTE

36186

VINBERT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «VINBERT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 16 mars 1984

Le secrétaire,
PIERRE HÉBERT

36126

Curatelle publique — Loi sur la

Succession Gilbert Aupin

Succession de Aupin, Gilbert, en son vivant du 6411, rue Pascal, appartement 4, Montréal, décédé le 29 février 1984.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

36143

Succession Antonio Cloutier

Succession de Cloutier, Antonio, en son vivant du 815, rue Dufresne, appartement 4, ville de Laval (Chomedey), décédé le 29 mars 1984.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

36144

Inspecteur général des institutions financières

Assurances — Loi sur les

La Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de St-Joseph-de-Lanoraie
Liquidation

Avis est donné que lors de l'assemblée générale annuelle des membres de La Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de St-Joseph-de-Lanoraie, tenue à Lanoraie le 14 mars 1984, il a été résolu à l'unanimité d'opérer sa liquidation. La date de cessation des affaires de la compagnie a été fixée au 18 mai 1984 à midi, heure avancée de l'est.

Monsieur Gaston Fortier, sis au 457, Grande-Côte est, Lanoraie, QC, J0K 1E0, fut nommé liquidateur aux fins de la présente liquidation. Les intéressés peuvent transmettre leurs réclamations au liquidateur à l'adresse postale mentionnée précédemment.

Québec, le 18 juin 1984

L'inspecteur général des institutions financières,
67 JEAN-MARIE BOUCHARD

Compagnie d'assurances New York Life du Canada
Demande de permis

Avis est par les présentes, donné, que la Compagnie d'assurances New York Life du Canada a soumis une demande de permis d'assureur pour pratiquer au Québec les catégories d'assurances suivantes:

— sur la vie
— contre la maladie ou les accidents

Le siège social de la compagnie est situé au 121, Bloor Street East, Suite 1600, Toronto, Ontario, M4W 3N2, et son principal établissement d'affaires au Québec est situé au 2075, Université, local 500, Montréal, QC, H3A 2L1. Le public est invité à présenter à mon bureau, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, toute éventuelle opposition à la délivrance d'un permis à la requérante.

Québec, le 20 juin 1984

L'inspecteur général des institutions financières,
67 JEAN-MARIE BOUCHARD

Liquidation des compagnies — Loi sur la

Traitements antirouille M.S. de Limoilou Inc.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que lors d'une assemblée des actionnaires de « Traitements antirouille M.S. de Limoilou Inc. », tenue à Québec le 30 avril 1984, il a été résolu que les affaires de ladite compagnie soient liquidées, et que celle-ci soit dissoute en vertu des dispositions de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies et de la Loi sur la liquidation des compagnies, et que M. Jean-Claude Bresse de Québec a été nommé liquidateur.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
36170 1840-8013

Ministères — Avis concernant les

Affaires culturelles

Classement des biens culturels

Ancienne école St-Charles de Headleyville
699-701, 3e Rue, Québec

Le ministre des Affaires culturelles donne avis, conformément à l'article 29 de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chap. B-4), qu'il a procédé au classement du bien culturel ci-dessous décrit et que le classement prend effet à compter du 23 février 1984, date où fut transmis au propriétaire, l'avis d'intention de classer le bien culturel ci-après désigné, savoir:

« Bâtiment sis au 699-701 de la 3e Rue, quartier Limoilou, ville de Québec et situé sur un terrain connu et désigné comme la partie sud-ouest de la resubdivision deux de la subdivision neuf du lot cinq cent onze (511-9-2 ptie S.-O.) et la partie sud-ouest de la subdivision deux du lot cinq cent douze (512-2 ptie S.-O.) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Roch-Nord, division d'enregistrement de Québec ».

Québec, le 18 juin 1984

Le ministre des Affaires culturelles,
72 CLÉMENT RICHARD

Église méthodiste Odelltown

Le ministre des Affaires culturelles donne avis, conformément à l'article 29 de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chap. B-4), qu'il a procédé au classement du bien culturel ci-dessous décrit et que le classement prend effet à compter du 15 juillet 1983, date où fut transmis au propriétaire, l'avis d'intention de classer le bien culturel ci-après désigné, savoir:

« Un immeuble situé dans la municipalité de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, connu et désigné comme étant le lot numéro deux cent quatre-vingt-dix-sept (297) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Lacolle, division d'enregistrement de Saint-Jean, avec l'église et les hangars dessus construits et tel que délimité dans le procès-verbal de bornage fait par Yves Madore, arpenteur-géomètre, le 23 septembre 1982 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Saint-Jean sous le numéro 162631. Cet immeuble porte le nom de l'« Église méthodiste d'Odelltown ».

Québec, le 18 juin 1984

Le ministre des Affaires culturelles,
CLÉMENT RICHARD

72

Affaires municipales

Divers

Régie intermunicipale d'assainissement des eaux des Mille-Îles

Avis est donné que le ministre des Affaires municipales a, conformément à l'article 468.11 de la Loi sur les cités et villes, décrété, le 16 mai 1984, la constitution d'une régie intermunicipale appelée « Régie intermunicipale d'assainissement des eaux des Mille-Îles», laquelle a les fonctions, les pouvoirs et les obligations qui résultent de la loi et de l'entente intermunicipale signée, le 16 mai 1984, par les villes de Blainville, Lorraine, Rosemère et Sainte-Thérèse, autorisée par les Règlements numéros 710, 132, 466 et 680 N.S., telle qu'approuvée par le ministre des Affaires municipales, le 16 mai 1984.

Conformément aux dispositions de l'article 468.11, le décret constituant la régie intermunicipale entre en vigueur le jour de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 21 juin 1984

Le sous-ministre,
JACQUES O'BREADY

73

Énergie et Ressources

Cadastres

Canton d'Ascot

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 12J-138, 13C-215, 13C-199 du rang VII en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 mai 1984

Ajouter: les lots 12J-105 à 12J-137, 13C-167 à 13C-198 du rang VII en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 mai 1984

Remplacer: les lots 12J-72 à 12J-78, 12J-80 à 12J-93, 12J-96 à 12J-104, 13C-93, 13C-95 à 13C-99, 13C-103 à 13C-108, 13C-114 à 13C-130 du rang VII en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 mai 1984

Cadastre: Ascot, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: canton d'Ascot

Québec, le 11 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
265863

70

Canton d'Ascot

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 19D-8 du rang III en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 avril 1984

Remplacer: les lots 19D-6, 19D-7 du rang III en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 avril 1984

Cadastre: Ascot, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: Fleurimont

Québec, le 11 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
70 265669

Canton de Baie-de-Gaspé-Sud

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 17D-3 du rang I en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 mai 1984

Cadastre: Baie-de-Gaspé-Sud, canton de
Division d'enregistrement: Gaspé
Municipalité: la ville de Gaspé

Québec, le 11 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
70 265512

Village du Bassin-de-Chambly

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 105-353 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 mai 1984

Remplacer: les lots 105-335 et 105-336 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 mai 1984

Cadastre: Bassin-de-Chambly, village du
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Chambly

Québec, le 10 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
70 266041

Paroisse de Beauport

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1604-52 à 1604-56 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 mai 1984

Remplacer: les lots 1604-39-1 et 1604-39-2, 1604-39 à 1604-42 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 mai 1984

Cadastre: Beauport, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Beauport

Québec, le 24 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
70 266223

Canton de Bulstrode

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 40-77 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1984

Remplacer: le lot 40-59 et une partie du lot 40-60 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1984

Cadastre: Bulstrode, canton de
Division d'enregistrement: Arthabaska
Municipalité: village de Daveluyville

Québec, le 18 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
70 265905

Paroisse de Charlesbourg

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1158, 1159 et 1160 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le

dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 mai 1984

Remplacer: les lots 503-3, 504-8, 506-3 et une partie des lots 503, 504, 506, 508 et 509 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bu[4]reau d'enregistrement le 15 mai 1984

Cadastre: Charlesbourg, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Charlesbourg

Québec, le 18 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

70 266995

Paroisse de Charlesbourg

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 507-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 mai 1984

Cadastre: Charlesbourg, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Charlesbourg

Québec, le 18 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

70 263066

Canton de De Salaberry

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 438-12 et 438-13 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1984

Remplacer: une partie du lot 438-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1984

Cadastre: De Salaberry, canton de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: village de Saint-Jovite

Québec, le 17 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

70 098178

Canton de Demeulles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2A-196 du rang I en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 mai 1984

Remplacer: les lots 2A-32 et une partie des lots 2A-29-2, 2A-29, 2A-33-1 et 2A-33 du rang I en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 mai 1984

Cadastre: Demeulles, canton de
Division d'enregistrement: Lac-Saint-Jean-Ouest
Municipalité: la ville de Saint-Félicien

Québec, le 18 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

70 265450

Canton de Ditchfield

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 3-189-14 du rang I du village d'Agnès en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 mai 1984

Remplacer: le lot 3-189-6-1 et une partie du lot 3-189-6 et la partie restante du lot 3-189-5 du rang I du village d'Agnès en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 mai 1984

Cadastre: Ditchfield, canton de
Division d'enregistrement: Frontenac
Municipalité: la ville de Lac-Mégantic

Québec, le 10 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

70 265721

Village de Dixville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 197 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er mai 1984

Remplacer: une partie des lots 188 à 190 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er mai 1984

Cadastre: Dixville, village de
Division d'enregistrement: Coaticook
Municipalité: village de Dixville

Québec, le 10 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

70 264799

Canton de Douglas

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 14 du rang I Haldimand en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 mai 1984

Remplacer: une partie des lots 1D-5, 1D-2, 1B-2 du rang I Haldimand en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 mai 1984

Cadastre: Douglas, canton de
Division d'enregistrement: Gaspé
Municipalité: la ville de Gaspé

Québec, le 11 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

70 264836

Canton d'Eaton

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 12A-70 du rang VIII en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 mai 1984

Remplacer: le lot 12A-23 une partie du lot 12A-24 et la partie restante du lot 12A-22 du rang VIII en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 mai 1984

Cadastre: Eaton, canton d'
Division d'enregistrement: Compton
Municipalité: la ville de Cookshire

Québec, le 18 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

70 266166

Village de Granby

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 543 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 mai 1984

Remplacer: les lots 318-6, 318-7, 317-6-2-2, 334-1-2-2 et une partie des lots 334-2-3, 334-1-2, 317-6-2, 334-2, 334-1, 332-2, 332-1, 317-6, 334, 333, 332, 331, 330, 329, 318, 317 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 mai 1984

Cadastre: Granby, village de
Division d'enregistrement: Shefford
Municipalité: la ville de Granby

Québec, le 16 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

70 265558

Canton de Grantham

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 271-6 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 mai 1984

Remplacer: une partie du lot 271-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 mai 1984

Cadastre: Grantham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: la ville de Drummondville

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

70 266482

Canton de Grantham

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 181-7 du rang III en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 mai 1984

Remplacer: le lot 181-2 du rang III en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 mai 1984

Cadastre: Grantham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: Grantham-Ouest

Québec, le 23 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

70 267265

Canton de Grantham

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 179-112 du rang III en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 mai 1984

Remplacer: les lots 179-16, 179-20 du rang III en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 mai 1984

Cadastre: Grantham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: Grantham-Ouest

Québec, le 23 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

70 267264

Canton de Grantham

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 130-456 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1984

Remplacer: le lot 130-161 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1984

Cadastre: Grantham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: la ville de Drummondville

Québec, le 18 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

70 265915

Canton de Grantham

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 302-13 du rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1984

Remplacer: les lots 302-11 et 302-12 du rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1984

Cadastre: Grantham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: Grantham-Ouest

Québec, le 10 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

70 265994

Canton de Hull

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 41 du rang V en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 mai 1984

Remplacer: les lots 8D-530, 8D-531 du rang V et une partie du lot 8D du rang V en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 mai 1984

Cadastre: Hull, canton de
Division d'enregistrement: Hull
Municipalité: la ville de Hull

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
70 265887

Canton de Hull

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 9A-291 à 9A-297 et 10-195 à 10-201 du rang III en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 mai 1984

Remplacer: les lots 9A-178 à 9A-183, 9A-214 à 9A-217 et 10-115 à 10-124 du rang III en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 mai 1984

Cadastre: Hull, canton de
Division d'enregistrement: Hull
Municipalité: la ville de Hull

Québec, le 14 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
70 266030

Paroisse de L'Assomption

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 230-76 à 230-79 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 mai 1984

Remplacer: le lot 230-2-1 et une partie des lots 230-1 et 230-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 mai 1984

Cadastre: L'Assomption, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la paroisse de Saint-Gérard-Majella

Québec, le 22 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
70 098166

Paroisse de La Présentation

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 261-1, 261-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 mai 1984

Cadastre: La Présentation, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Hyacinthe
Municipalité: la paroisse de La Présentation

Québec, le 10 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
70 266180

Canton de Labarre

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 36B-17 du rang VI en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 mai 1984

Ajouter: les lots 36B-15 et 36B-16 du rang VI en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 mai 1984

Remplacer: les lots 36B-2 et 36B-3 du rang VI en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 mai 1984

Cadastre: Labarre, canton de
Division d'enregistrement: Lac-Saint-Jean-Est
Municipalité: la ville d'Alma

Québec, le 22 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
70 265457

Paroisse de Lachenaie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 181-78 et 181-79 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1984

Remplacer: les lots 181-37 et 181-38 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1984

Cadastre: Lachenaie, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Lachenaie

Québec, le 22 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
70 098389

Paroisse de Longue-Pointe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 404-1578 à 404-1580 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er mai 1984

Remplacer: une partie des lots 404-1200 à 404-1203 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er mai 1984

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
70 098045

Paroisse de Longue-Pointe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 404-1581 à 404-1584 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er mai 1984

Remplacer: une partie des lots 404-1075, 404-1076, 404-1175 et la partie restante des lots 404-1072 à 404-1074 et 404-1172 à 404-1174 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er mai 1984

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
70 098044

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 5017 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 avril 1984

Remplacer: les lots 3022 et 3023 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 avril 1984

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
70 097982

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 282-476 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 mai 1984

Remplacer: une partie des lots 282-64-A, 282-64, 282-65-A, 282-65 et 282-173 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 mai 1984

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Westmount

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
70 097979

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 5014 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 avril 1984

Remplacer: les lots 3268-79, 3268-80, 3268-84 à 3268-91, une partie des lots 3268-77 , 3268-78, 3268-81 à 3268-83, 3268 et deux parties du lot 3401 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 avril 1984

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Verdun

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
70 097664

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 21-275 à 21-299 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 mai 1984

Remplacer: les lots 21-29 à 21-35, 21-44 à 21-50, 21-52 à 21-66 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 mai 1984

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
70 098301

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 76-9-3, 76-9-4, 76-17-3 à 76-17-5 et 76-19-8 à 76-19-16 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 mai 1984

Remplacer: les lots 76-9-1, 76-9-2, 76-17-1, 76-17-2, 76-19-1 à 76-19-6 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 mai 1984

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 22 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
70 098298

Canton d'Orford

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 47-310 à 47-313 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 mai 1984

Remplacer: les lots 47-9, 47-19, 47-29 et une partie du lot 47-20 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 mai 1984

Cadastre: Orford, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Sherbrooke

Québec, le 22 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
70 264741

Canton d'Orford

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 113-48, 113-49 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 mai 1984

Remplacer: le lot 113-45 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 mai 1984

Cadastre: Orford, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Sherbrooke

Québec, le 11 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

70 265103

Canton d'Orford

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1159, 1160 et 1161 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 avril 1984

Remplacer: une partie des lots 111, 111-23, 111-23-1, 111-23-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 avril 1984

Cadastre: Orford, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Sherbrooke

Québec, le 11 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

70 264906

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 199-1085 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 mai 1984

Remplacer: une partie du lot 199-982 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 mai 1984

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

70 097880

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 228-476 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 mai 1984

Remplacer: les lots 228-237 et 228-238 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 mai 1984

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

70 097875

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 199-1083 et le lot 199-1084 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 mai 1984

Remplacer: les lots 199-17 à 199-20 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 mai 1984

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
70 097348

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 92-1507 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 mai 1984

Remplacer: les lots 92-1225 à 92-1229 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 mai 1984

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal-Est

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
70 097310

Canton de Rawdon

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 29 et 30 du rang IX en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 mai 1984

Remplacer: les lots 8A-9, 8A-10, 8A-12 à 8A-17 et une partie des lots 8A, 9A du rang IX en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 mai 1984

Cadastre: Rawdon, canton de
Division d'enregistrement: Montcalm
Municipalité: canton de Rawdon

Québec, le 22 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
70 265800

Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 137-2147 à 137-2151 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er mai 1984

Remplacer: les lots 137-1743, 137-1760 et une partie des lots 137-1706, 137-1707, 137-1710, 137-1711, 137-1726, 137-1727, 137-1742, 137-1744, 137-1759, 137-1761 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er mai 1984

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
70 097936

Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 28-221 et 28-222 du rang XI du canton de Morin en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1984

Remplacer: les lots 28-181 et 28-182 du rang XI du canton de Morin en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1984

Cadastre: Sainte-Agathe-des-Monts, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: village de Val-David

Québec, le 18 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
70 098394

Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 31-154 à 31-159 du rang XI du canton de Morin en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 avril 1984

Remplacer: les lots 31-97-1, 31-97-2, 31-86 à 31-95, 31-97, 31-118 et 31-153 du rang XI du canton de Morin, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 avril 1984.

Cadastre: Sainte-Agathe-des-Monts, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: village de Val-David

Québec, le 18 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

70 098311

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 468 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1984

Remplacer: les lots 75-1012, 76-290 et une partie des lots 75, 76 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 16 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

70 264977

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 488 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 mai 1984

Remplacer: le lot 147-611 et une partie du lot 147 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 mai 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 10 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

70 266010

Paroisse de Saint-Augustin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 212-3 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 mai 1984

Remplacer: une partie du lot 212-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 mai 1984

Cadastre: Saint-Augustin, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Mirabel

Québec, le 10 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

70 098152

Paroisse de Saint-Bruno

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 526 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1984

Remplacer: une partie du lot 131 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1984

Cadastre: Saint-Bruno, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Bruno-de-Montarville

Québec, le 16 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

70 265973

Paroisse de Saint-Constant

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 171-125 et 171-126 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 mai 1984

Remplacer: les lots 171-105 et 171-106 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 mai 1984

Cadastre: Saint-Constant, paroisse de
Division d'enregistrement: Laprairie
Municipalité: la ville de Saint-Constant

Québec, le 22 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

70 266347

Paroisse de Saint-François-de-Sales

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 87-7-12 et 87-7-13 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1984

Remplacer: les lots 87-7-3 et 87-7-4 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1984

Cadastre: Saint-François-de-Sales, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 23 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

70 098463

Paroisse de Saint-François-de-Sales

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 131-90 à 131-94 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1984

Remplacer: les lots 131-4, 131-5, 131-71 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1984

Cadastre: Saint-François-de-Sales, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 23 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

70 098170

Paroisse de Sainte-Geneviève

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 37-673, 37-674, 37-675 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 mai 1984

Remplacer: les lots 37-527 à 37-530 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 mai 1984

Cadastre: Sainte-Geneviève, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Pierrefonds

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

70 097495

Paroisse de Sainte-Geneviève

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 166-5 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 mai 1984

Remplacer: une partie du lot 166-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 mai 1984

Cadastre: Sainte-Geneviève, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Pierrefonds

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
70 096910

Paroisse de Saint-Hilaire

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 467 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1984

Remplacer: une partie des lots 202, 203 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1984

Cadastre: Saint-Hilaire, paroisse de
Division d'enregistrement: Rouville
Municipalité: la ville de Mont-Saint-Hilaire

Québec, le 18 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
70 258651

Paroisse de Saint-Ignace-du-Coteau-du-Lac

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 144-139 et 144-140 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 mai 1984

Remplacer: les lots 144-128 et 144-129 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 mai 1984

Cadastre: Saint-Ignace-du-Coteau-du-Lac, paroisse de
Division d'enregistrement: Soulanges
Municipalité: Coteau-du-Lac

Québec, le 10 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
70 097623

Ville de Saint-Jean

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1134-214 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1984

Remplacer: une partie du lot 1134-71 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1984

Cadastre: Saint-Jean, ville de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 10 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
70 265918

Paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 182-565 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 mai 1984

Remplacer: une partie des lots 182-316 et 182-317 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 mai 1984

Cadastre: Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot, paroisse de
Division d'enregistrement: Vaudreuil
Municipalité: Terrasse-Vaudreuil

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
70 098903

Paroisse de Saint-Jérôme

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 334-14 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1984

Remplacer: le lot 334-3 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1984

Cadastre: Saint-Jérôme, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: Prévost

Québec, le 18 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
70 098469

Paroisse de Saint-Jérôme

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 232-348 à 232-356, 234-428 à 234-431 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 mai 1984

Remplacer: les lots 232-337 à 232-339 et le lot 234-417 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 mai 1984

Cadastre: Saint-Jérôme, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: village de Lafontaine

Québec, le 18 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
70 098320

Paroisse de Saint-Jérôme

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 200-302 et 200-303 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 mai 1984

Remplacer: les lots 200-211 et 200-212 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 mai 1984

Cadastre: Saint-Jérôme, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Saint-Antoine

Québec, le 17 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
70 097479

Paroisse de Saint-Jérusalem

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2309 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 mai 1984

Remplacer: une partie du lot 689 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 mai 1984

Cadastre: Saint-Jérusalem, paroisse de
Division d'enregistrement: Argenteuil
Municipalité: la ville de Lachute

Québec, le 14 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
70 265386

Paroisse de Saint-Joseph-du-Lac

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 74-228 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 mai 1984

Remplacer: les lots 74-171 et 74-172 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 mai 1984

Cadastre: Saint-Joseph-du-Lac, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: village de Pointe-Calumet

Québec, le 17 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
70 098262

Paroisse de Saint-Joseph-du-Lac

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 83-137 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 mai 1984

Remplacer: les lots 83-19 et 83-20 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 mai 1984

Cadastre: Saint-Joseph-du-Lac, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: village de Pointe-Calumet

Québec, le 17 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

70 098156

Paroisse de Saint-Joseph-du-Lac

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 100-35 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 mai 1984

Remplacer: une partie du lot 100-32 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 mai 1984

Cadastre: Saint-Joseph-du-Lac, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: village de Pointe-Calumet

Québec, le 17 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

70 098155

Paroisse de Saint-Joseph-du-Lac

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 104-105 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 mai 1984

Remplacer: les lots 104-12 et 104-13 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 mai 1984

Cadastre: Saint-Joseph-du-Lac, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: village de Pointe-Calumet

Québec, le 17 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

70 098154

Paroisse de Saint-Joseph-du-Lac

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 98-39 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 mai 1984

Remplacer: une partie du lot 98-25 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 mai 1984

Cadastre: Saint-Joseph-du-Lac, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: village de Pointe-Calumet

Québec, le 17 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

70 098088

Paroisse de Saint-Joseph-du-Lac

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 83-138 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 mai 1984

Remplacer: les lots 83-54 et 83-55 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 mai 1984

Cadastre: Saint-Joseph-du-Lac, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: village de Pointe-Calumet

Québec, le 17 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

70 097708

Paroisse de Saint-Joseph-du-Lac

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 74-229 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 mai 1984

Remplacer: les lots 74-178 à 74-180 et 74-199 à 74-202 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 mai 1984

Cadastre: Saint-Joseph-du-Lac, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: village de Pointe-Calumet

Québec, le 17 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

70 097486

Paroisse de Saint-Joseph-du-Lac

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 108-364 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 mai 1984

Remplacer: les lots 108-211 et 108-212 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 mai 1984

Cadastre: Saint-Joseph-du-Lac, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: village de Pointe-Calumet

Québec, le 10 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

70 097288

Paroisse de Sainte-Julie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 315-175 et 315-176 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1984

Remplacer: les lots 315-152 et 315-153 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1984

Cadastre: Sainte-Julie, paroisse de
Division d'enregistrement: Verchères
Municipalité: la ville de Sainte-Julie

Québec, le 11 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

70 266130

Paroisse de Saint-Laurent

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 564-25 et 564-26 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 mai 1984

Remplacer: le lot 564-24 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 mai 1984

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Saint-Laurent

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

70 097405

Paroisse de Saint-Lazare

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 108-34 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 mai 1984

Remplacer: les lots 108-10 et 108-11 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 mai 1984

Cadastre: Saint-Lazare, paroisse de
Division d'enregistrement: Vaudreuil
Municipalité: la paroisse de Saint-Lazare

Québec, le 10 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
70 097050

Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 126-149 et 126-150 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1984

Remplacer: le lot 126-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1984

Cadastre: Saint-Louis-de-Terrebonne, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Québec, le 18 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
70 098446

Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 133-308, 133-309, 134-242 à 134-248 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 avril 1984

Remplacer: les lots 133-254, 133-255, 134-227 et 134-235 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 avril 1984

Cadastre: Saint-Louis-de-Terrebonne, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Québec, le 17 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
70 097971

Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 133-310 à 133-315, 134-249 à 134-252 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 avril 1984

Remplacer: les lots 133-226 à 133-232, 134-181 à 134-184 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 avril 1984

Cadastre: Saint-Louis-de-Terrebonne, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Québec, le 17 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
70 097970

Paroisse de Saint-Luc

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 2-19 et 2-20 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1984

Remplacer: une partie des lots 2-13, 2-14 et 2-15 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1984

Cadastre: Saint-Luc, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Luc

Québec, le 10 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
70 266018

Paroisse de Saint-Luc

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 12-243 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1984

Ajouter: les lots 12-244 à 12-249 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1984

Remplacer: les lots 12-50 à 12-54, 12-197 et la partie restante du lot 12-198 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1984

Cadastre: Saint-Luc, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Luc

Québec, le 10 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

70 264505

Paroisse de Sainte-Madeleine-de-Rigaud

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 479-1 à 479-31 et 480-1 à 480-25 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1984

Cadastre: Sainte-Madeleine-de-Rigaud, paroisse de
Division d'enregistrement: Vaudreuil
Municipalité: la paroisse de Sainte-Madeleine-de-Rigaud

Québec, le 11 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

70 098460

Paroisse de Sainte-Marie-de-Monnoir

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 147-142 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 mai 1984

Remplacer: le lot 147-71 et une partie du lot 147-70 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 mai 1984

Cadastre: Sainte-Marie-de-Monnoir, paroisse de
Division d'enregistrement: Rouville
Municipalité: la ville de Marieville

Québec, le 22 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

70 266135

Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 32-41 à 32-46 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 mai 1984

Remplacer: les lots 32-38 à 32-40 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 mai 1984

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 23 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

70 098476

Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 646-44 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 mai 1984

Remplacer: les lots 646-1 et 646-4 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 mai 1984

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 23 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

70 098455

Paroisse de Saint-Michel-de-Vaudreuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1927-59 et 1927-60 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 mai 1984

Remplacer: les lots 1927-56 et 1927-57 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 mai 1984

Cadastre: Saint-Michel-de-Vaudreuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Vaudreuil
Municipalité: la ville d'Hudson

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

70 098518

Paroisse de Saint-Michel-de-Vaudreuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2033-120 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 mai 1984

Remplacer: les lots 2033-98 et 2033-99 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 mai 1984

Cadastre: Saint-Michel-de-Vaudreuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Vaudreuil
Municipalité: la ville de Vaudreuil

Québec, le 10 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

70 098337

Paroisse de Saint-Nicolas

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 26-26 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 mai 1984

Remplacer: le lot 26-14 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 mai 1984

Cadastre: Saint-Nicolas, paroisse de
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: la ville de Saint-Nicolas

Québec, le 10 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

70 265962

Paroisse de Saint-Pierre-de-Sorel

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 125-74 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 mai 1984

Remplacer: les lots 125-48 à 125-54 et une partie des lots 125-67, 125-68 et deux parties du lot 125-66 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 mai 1984

Cadastre: Saint-Pierre-de-Sorel, paroisse de
Division d'enregistrement: Richelieu
Municipalité: la paroisse de Saint-Pierre-de-Sorel

Québec, le 14 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

70 265514

Paroisse de Sainte-Pudentienne

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 3A-23 du rang X du canton de Shefford en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 mai 1984

Remplacer: le lot 3A-19 et une partie du lot 3A-17 du rang X du canton de Shefford en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 mai 1984

Cadastre: Sainte-Pudentienne, paroisse de
Division d'enregistrement: Shefford
Municipalité: la paroisse de Sainte-Pudentienne

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
70 266026

Paroisse de Saint-Raymond

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 414-27 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 mai 1984

Remplacer: les lots 414-15, 414-16 et une partie des lots 414-14, 414-17 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 mai 1984

Cadastre: Saint-Raymond, paroisse de
Division d'enregistrement: Portneuf
Municipalité: la ville de Saint-Raymond

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
70 266188

Paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 383-8 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 mai 1984

Cadastre: Saint-Roch-de-l'Achigan, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
70 097562

Paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 387-98 et 387-99 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1984

Remplacer: les lots 387-15 et 387-54 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1984

Cadastre: Saint-Roch-de-l'Achigan, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan

Québec, le 22 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
70 098400

Paroisse de Sainte-Rose

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 120-4-41 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 mai 1984

Remplacer: le lot 120-4-11 et une partie du lot 120-4-10 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 mai 1984

Cadastre: Sainte-Rose, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 23 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
70 098441

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 558-2 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1984

Remplacer: le lot 558-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1984

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Sainte-Thérèse

Québec, le 17 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
70 098244

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 79-70 et 79-71 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 mai 1984

Remplacer: les lots 79-40 à 79-42 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 mai 1984

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Boisbriand

Québec, le 18 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
70 098317

Village de Sainte-Thérèse

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 114-3 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1984

Remplacer: le lot 114-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1984

Cadastre: Sainte-Thérèse, village de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Sainte-Thérèse

Québec, le 17 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
70 098243

Paroisse de Saint-Timothée

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 573-128 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 mai 1984

Remplacer: une partie du lot 573-56 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 mai 1984

Cadastre: Saint-Timothée, paroisse de
Division d'enregistrement: Beauharnois
Municipalité: la paroisse de Saint-Timothée

Québec, le 22 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
70 266027

Paroisse de Saint-Victor-de-Tring

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 489-2 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 mai 1984

Remplacer: le lot 489-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 mai 1984

Cadastre: Saint-Victor-de-Tring, paroisse de
Division d'enregistrement: Beauce
Municipalité: Saint-Victor-de-Tring

Québec, le 11 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
70 263863

Paroisse de Saint-Vincent-de-Paul

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 471-390 à 471-394 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 mai 1984

Remplacer: les lots 471-328 à 471-330, une partie des lots 471-256 et 471-327 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 mai 1984

Cadastre: Saint-Vincent-de-Paul, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 23 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
70 098351

Paroisse de Saint-Vincent-de-Paul

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 83-390 et 83-391 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1984

Remplacer: les lots 83-116 et 83-117 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1984

Cadastre: Saint-Vincent-de-Paul, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 23 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
70 098294

Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 860 et 861 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 mai 1984

Remplacer: les lots 398-310 à 398-335, 398-337 et une partie des lots 398-1, 398 et 399 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 mai 1984

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Saint-Léonard

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
70 097978

Ville de Sherbrooke (quartier Nord)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 77-27 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 avril 1984

Remplacer: une partie des lots 77-19, 77-20 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 avril 1984

Cadastre: Sherbrooke, ville de (quartier Nord)
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Sherbrooke

Québec, le 11 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
70 265856

Ville de Sherbrooke (quartier Est)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1-235 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 avril 1984

Remplacer: une partie des lots 1-111 et 1-112 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 avril 1984

Cadastre: Sherbrooke, ville de (quartier Est)
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Sherbrooke

Québec, le 11 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
70 265603

Canton de Stoke

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 4-141 du rang I en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er mai 1984

Remplacer: le lot 4-30-1 et une partie des lots 4-30, 4-30-2 du rang I en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er mai 1984

Cadastre: Stoke, canton de
Division d'enregistrement: Richmond
Municipalité: la ville de Bromptonville

Québec, le 15 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

70 265239

Canton de Stratford

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 7-5 du rang IV sud-ouest en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 mai 1984

Cadastre: Stratford, canton de
Division d'enregistrement: Wolfe
Municipalité: canton de Stratford

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

70 264569

Paroisse de Verchères

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 812, 813, 814 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 mai 1984

Remplacer: une partie des lots 87, 88 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 mai 1984

Cadastre: Verchères, paroisse de
Division d'enregistrement: Verchères
Municipalité: Verchères

Québec, le 18 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

70 266724

Canton de Windsor

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 887-10 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 avril 1984

Remplacer: le lot 887-4 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 avril 1984

Cadastre: Windsor, canton de
Division d'enregistrement: Richmond
Municipalité: canton de Windsor

Québec, le 15 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

70 264641

Nominations

Il a plu au lieutenant-gouverneur de la province de Québec, l'honorable Gilles Lamontagne, C.P., C.D., de nommer les personnes suivantes comme aides de camp, pendant la durée de son mandat:

Aides de camp réguliers:

Lieutenant-colonel Robert Paul Boucher, CD
Capitaine Marielle Gagné, CD

Aides de camp honoraires:

Brigadier-général F.I. Ritchie, CR, CD
Colonel Georges-Henri Coulombe, CM, CD
Colonel Jean-Claude Dubuc, CD
Capitaine de vaisseau Raynold Langlois, OMM, CD
Colonel Roland Leclerc, OMM, CD
Colonel d'aviation Gabriel Taschereau, DFC, CD
Colonel Alain Tremblay, CD
Lieutenant-colonel Robert Germain, CD

Lieutenant-colonel Jean-Yves Godreau, CD
Lieutenant-colonel Robert Meunier, CD
Commander W.G. Mylett, CD
Lieutenant-colonel Claude Parenteau, CD
Lieutenant-colonel M.A. Préfontaine, CD
Lieutenant-colonel T.E. Price, CD
Major Simon Fortier, CD
Major Charles Garneau, OMM, CD
Commandant d'aviation Louis Geoffrion, CD
Major Michel Michaud, CD.

Le chef du cabinet du lieutenant-gouverneur,
ROBERT PAUL BOUCHER

71

Proclamations

[L.S.] J. GILLES LAMONTAGNE
Gouvernement du Québec

Proclamation

CONCERNANT l'annexion d'une partie du territoire non organisé de la municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest à la ville de Duparquet

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

Une partie du territoire non organisé situé dans la municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest, décrite à la description officielle du ministère de l'Énergie et des Ressources datée du 27 janvier 1984, sera annexée à la ville de Duparquet, à compter de la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une ordonnance du ministre des Affaires municipales datée du 8 mai 1984.

La description officielle des limites du territoire non organisé situé dans la municipalité régionale de comté d'Abitibi-ouest à être annexé à la ville de Duparquet apparaît comme annexe A de cette ordonnance.

En vertu de l'article 46.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19), le ministre des Affaires municipales peut, par proclamation, à la demande du conseil de comté ou de tout intéressé, annexer à une municipalité que régit cette loi tout territoire ou toute partie de territoire non organisé qui fait partie d'un comté. La proclamation est publiée à la *Gazette officielle du Québec* et l'annexion entre en vigueur à la date qui y est mentionnée.

Québec, le 8 mai 1984

Le sous-procureur général,
DANIEL JACOBY

Libro: 507
Folio: 100

68

[L.S.] J. GILLES LAMONTAGNE
Gouvernement du Québec

Proclamation

CONCERNANT l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de la paroisse de Sacré-Coeur-de-Marie-Partie-Sud à la municipalité du village de Sainte-Anne-du-Lac dans la municipalité régionale de comté de L'Amiante

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

Une partie du territoire de la municipalité de la paroisse de Sacré-Coeur-de-Marie-Partie-Sud dans la municipalité régionale de comté de L'Amiante, décrite à la description officielle du ministère de l'Énergie et des Ressources datée du 16 mars 1984, sera annexée à la municipalité du village de Sainte-Anne-du-Lac dans la municipalité régionale de comté de L'Amiante, à compter de la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une ordonnance du ministre des Affaires municipales datée du 8 mai 1984.

La description officielle des limites du territoire détaché de la municipalité de la paroisse de Sacré-Coeur-de-Marie-Partie-Sud et annexé à la municipalité du village de Sainte-Anne-du-Lac dans la municipalité régionale de comté de L'Amiante, apparaît comme annexe A de cette ordonnance.

En vertu de l'article 35 du Code municipal, le ministre des Affaires municipales peut, à la demande des intéressés, annexer une partie d'une municipalité à une autre municipalité.

En vertu de l'article 42 de ce Code, le ministre des Affaires municipales, s'il le juge à propos, ordonne l'annexion demandée, par une proclamation publiée à la

Gazette officielle du Québec et qui entre en vigueur le jour de sa publication ou le jour ultérieur qui y est fixé.

Québec, le 8 mai 1984

Le sous-procureur général,
DANIEL JACOBY

Libro: 507
Folio: 102 68

[L.S.] J. GILLES LAMONTAGNE
Gouvernement du Québec

Proclamation

CONCERNANT l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de la paroisse de Sacré-Coeur-de-Marie-Partie-Sud à la municipalité du village de Sainte-Anne-du-Lac dans la municipalité régionale de comté de L'Amiante

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

Une partie du territoire de la municipalité de la paroisse de Sacré-Coeur-de-Marie-Partie-Sud, dans la municipalité régionale de comté de L'Amiante, décrite à la description officielle du ministère de l'Énergie et des Ressources datée du 15 mars 1984, sera annexée à la municipalité du village de Sainte-Anne-du-Lac, dans la municipalité régionale de comté de L'Amiante, à compter de la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une ordonnance du ministre des Affaires municipales datée du 8 mai 1984.

La description officielle des limites du territoire détaché de la municipalité de la paroisse de Sacré-Coeur-de-Marie-Partie-Sud et annexé à la municipalité du village de Sainte-Anne-du-Lac dans la municipalité régionale de comté de L'Amiante, apparaît comme annexe A de cette ordonnance.

En vertu de l'article 35 du Code municipal, le ministre des Affaires municipales peut, à la demande des intéressés, annexer une partie d'une municipalité à une autre municipalité.

En vertu de l'article 42 de ce Code, le ministre des Affaires municipales, s'il le juge à propos, ordonne l'annexion demandée, par une proclamation publiée à la *Gazette officielle du Québec* et qui entre en vigueur le jour de sa publication ou le jour ultérieur qui y est fixé.

Québec, le 8 mai 1984

Le sous-procureur général,
DANIEL JACOBY

Libro: 507
Folio: 101 68

[L.S.] J. GILLES LAMONTAGNE
Gouvernement du Québec

Proclamation

CONCERNANT l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Saint-Benjamin à la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford dans la municipalité régionale de comté des Etchemins

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

Une partie du territoire de la municipalité de Saint-Benjamin dans la municipalité régionale de comté des Etchemins, décrite à la description officielle du ministère de l'Énergie et des Ressources datée du 16 décembre 1983, sera annexée à la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford dans la municipalité régionale de comté des Etchemins, à compter de la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une ordonnance du ministre des Affaires municipales datée du 14 mai 1984.

La description officielle des limites du territoire détaché de la municipalité de Saint-Benjamin et annexé à la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford dans la municipalité régionale de comté des Etchemins, apparaît comme annexe A de cette ordonnance.

En vertu de l'article 35 du Code municipal, le ministre des Affaires municipales peut, à la demande des intéressés, annexer une partie d'une municipalité à une autre municipalité.

En vertu de l'article 42 de ce Code, le ministre des Affaires municipales, s'il le juge à propos, ordonne l'annexion demandée, par une proclamation publiée à la

Gazette officielle du Québec et qui entre en vigueur le jour de sa publication ou le jour ultérieur qui y est fixé.

Québec, le 14 mai 1984

Le sous-procureur général,
DANIEL JACOBY

Libro: 507
Folio: 103 68

[L.S.] J. GILLES LAMONTAGNE
Gouvernement du Québec

Proclamation

CONCERNANT l'application de la Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., chap. T-11) à une partie du cadastre du canton de Ragueneau, district électoral de Saguenay

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, PAR LA PRÉSENTE PROCLAMATION:

a) fixe à la quinzième journée suivant la date de la deuxième et dernière publication consécutive de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, l'entrée en vigueur des plan et livre de renvoi révisés dans le district électoral de Saguenay, pour une partie du cadastre du canton de Ragueneau à l'endroit des lots 19 à 28 du rang I, le tout situé dans la division d'enregistrement de Saguenay;

b) indique que ces plan et livre de renvoi révisés sont déposés aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources à Québec, et qu'en outre, le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait déposer une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi révisés au bureau d'enregistrement de Saguenay ainsi qu'au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale de la paroisse de Ragueneau;

c) informe le public que, pendant les huit mois qui suivront la deuxième et dernière publication de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, tout intéressé pourra consulter gratuitement lesdits plan et livre de renvoi révisés;

d) porte notification qu'à l'expiration de ce délai, le ministre de l'Énergie et des Ressources délivrera un certificat de propriété à tout occupant de l'immeuble avec ou sans titre, même s'il n'est qu'administrateur ou simple exploitant, à moins d'opposition écrite d'un intéressé;

e) ordonne que tout droit réel affectant un lot compris dans le territoire susdit, pour lequel des plan et livre de renvoi révisés ont été déposés, soit renouvelé dans le même délai, en la manière prescrite par les articles 2172 et 2172*a* du Code civil;

f) informe aussi le public que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre de l'Énergie et des Ressources adoptée le 13 juin 1984, par le Décret du Gouvernement du Québec numéro 1389-84.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., chap. T-11) le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait dresser des plan et livre de renvoi révisés, dans le district électoral de Saguenay, pour une partie du cadastre du canton de Ragueneau à l'endroit des lots 19 à 28 du rang I, le tout situé dans la division d'enregistrement de Saguenay.

Conformément aux articles 2 et 3 de cette loi, le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait déposer:

1. le 17 avril 1984, aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources à Québec, ces plan et livre de renvoi;

2. le 27 avril 1984, au bureau de la division d'enregistrement de Saguenay à Baie-Comeau, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi;

3. le 27 avril 1984, au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale de la paroisse de Ragueneau, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi.

Conformément aux articles 4 et 5 de la même loi, la date de l'entrée en vigueur des plans et livres de renvoi est fixée par proclamation et cette proclamation est publiée deux fois consécutivement à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 13 juin 1984

Le sous-procureur général,
DANIEL JACOBY

Libro: 507
Folio: 104 69-2

Projet de loi d'intérêt privé — Avis de présentation d'un

Les Soeurs Grises de Montréal

Prenez avis que Les Soeurs Grises de Montréal présenteront au Parlement un projet de loi d'intérêt privé, ayant pour objet d'annuler les clauses et conditions et particulièrement le droit de retour affectant une partie du lot 553 du cadastre de la ville de Beauharnois et le passage de vingt pieds (20 pi) de largeur donnés à la Communauté des Soeurs de la Charité de l'Hôpital Général de Montréal, maintenant connue sous le nom de Les Soeurs Grises de Montréal, par le curé Louis-David Charland par acte passé devant C.F. Papineau, notaire, le 26 août 1861 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division du comté de Beauharnois, le 14 décembre 1866, sous le numéro 6518.

Toute personne qui a des motifs d'intervenir sur le projet de loi d'intérêt privé doit en informer le directeur de la législation.

Lachine, le 20 juin 1984

Le procureur,
ÉMILE DESCARY, *notaire*

36169

Régie de l'assurance-maladie du Québec

Liste par région de noms et adresses d'affaires des professionnels de la santé qui entendent exercer leur profession en dehors des cadres du régime en qualité de professionnels désengagés ou de professionnels non participants ou qui ont cessé d'excercer leur activité en cette qualité, ainsi que la date à laquelle prend effet leur désengagement ou leur non-participation ou la cessation de celle-ci, publié conformément à l'article 7.01 des règlements concernant la Loi sur l'assurance-maladie, adoptés par arrêté en conseil no 27, en date du 6 janvier 1971.

Professionnels désengagés	Date effective du désengagement	Date effective de la fin du désengagement
Médecins omnipraticiens		
Région de Montréal		
Bailey, Gaston, 414, Queen, Rawdon, QC, J0K 1S0	81 08 29	
Duchesne, Laurent, 75, boul. Dorchester ouest, app. 1017, Montréal, QC, H2Z 1A4	71 01 29	
Région de Québec		
Tremblay, Jacques, 590, St-Cyrille ouest, Québec, QC, G1S 2J1	71 05 23	
Médecins spécialistes		
Région de Montréal		
Bardari, Alphonse, 6027, av. de Lorimier, Montréal, QC, H2G 2P2	81 10 24	
Blanchard, Guy-A., 94, Henri-Bourassa est, Montréal, QC, H3L 1B5	84 04 23	
McGraw, Jean-Yves, 3011, av. Cédar, Montréal, QC, H3Y 1Y8	84 02 18	
Chirurgiens-dentistes		
Région de Montréal		
Boivin, Marie, 5730, avenue Darlington, appartement 1, Montréal, QC, H3S 2H7	83 12 03	
Boyer, Guy, C.P. 6209, Succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	84 02 26	
Lapin, Abraham, 5757, av. Decelles, app. 204, Montréal, QC, H3S 2C3	83 01 05	
Ptack, Herbert, 3535, ch. Queen Mary, app. 318, Montréal, QC	77 12 09	
Région de Québec		
Lauzier, Candide, 146, rue Lafontaine, C.P. 455, Rivière-du-Loup, QC	75 06 11	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Médecins spécialistes		
Région de Montréal		
Aldous, Normand R., 4485, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E7	75 06 25	
Aronovitch, Michael, 4119, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1A7	70 12 01	
Barker, Charles S., 203, avenue Ballantyne nord, Montréal-Ouest, QC, H2X 2C3	70 12 01	
Bérard, Michel J., 1440, rue Ste-Catherine ouest, app. 914, Montréal, QC, H3G 1S5	75 06 06	
Boulanger, Jean-Baptiste, 3610, avenue Atwater, Montréal, QC, H3H 1Y6	71 04 16	
Brabander, Joachim, 1390, rue Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3G 1J9	70 12 01	
Butler, Albert A., 1538, rue Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3G 1L5	70 12 01	
Caplan, Harvey, 1, Westmount Square, Westmount, QC, H3Z 2P9	83 10 18	
Carré, Antoine-Joseph, 1745, avenue Cédar, app. 1003, Montréal, QC, H3G 1A7	83 09 17	
David, Paul, 2, terrasse Les Hautvilliers, Outremont, QC, H2V 4P1	70 12 01	
Dumais, Gaston, 12245, rue Grenet, app. 112, Montréal, QC, H4J 2J6	71 03 27	
Eakin, W.W., 2, carré Westmout, app. 804, Westmount, QC, H3Z 2S4	71 01 15	
Fullerton, C.W., 1414, Drummond, Montréal, QC, H3G 1W1	70 12 01	
Gauthier, Louis-J., 5200, Bélanger, Montréal, QC, H1T 1C9	82 12 22	
Gold, Michael M., 5785, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 105, Montréal, QC, H3S 1Y8	70 12 01	
Guérin, Marc, 646, avenue Davaar, Outremont, QC, H2V 3A9	80 08 30	
Huard, Gilles, 5200, Bélanger est, Montréal, QC, H3T 1C9	77 12 09	
Korenberg, Lela C., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 601, Montréal, QC, H3G 1L5	72 08 26	
Langlois, Jean-Louis, 900, avenue Rockland, bureau 605, Outremont, QC, H2V 3A2	79 11 30	
Larivière, Paul, 3484, avenue Laval, Montréal, QC, H2X 3C8	70 12 01	
Macdonald, Allison D., 3550, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 110, Montréal, QC, H3H 1V4	70 12 01	
Marc Farlane, Malcolm R., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 601, Montréal, QC, H3G 1L5	72 08 26	
Maguire, J. Gordon, 4485, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E7	71 02 13	
Marsolais, A., 80, avenue des Monts, St-Alphonse-de-Rodriguez, QC, H3Z 1A7	76 10 14	
Moll, Albert Edward, 3550, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 570, Montréal, QC, H3H 1V4	72 04 25	
Morin, Paul, 1280, Girouard, St-Hyacinthe, QC, J2S 2Z1	70 12 01	
Nadler, Norman, 4141, rue Sherbrooke ouest, app. 540, Westmount, QC, H3Z 1B8	70 12 01	
Naiman, James, 4330, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E1	72 03 01	
Scott, W. Clifford, 1260, avenue McGregor, app. 405, Montréal, QC, H3G 1B6	70 12 01	
Vineberg, Arthur, 4300, Maisonneuve ouest, Westmount, QC, H3Z 1K8	78 09 23	
Wood, David John, 4119, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1A7	74 05 17	
Médecins omnipraticiens		
Région de Montréal		
D'Annunzio, Mario J., 75, Grignon, St-Eustache, QC, J7R 4K3	84 05 17	84 06 01
Fontaine, André, 1800, Dessaules, St-Hyacinthe, QC, J2S 2T2	78 02 18	
Gordon, Lionel, 6235 A, avenue Lennox, Montréal, QC, H3S 2N6	72 01 15	
Joannette, Jean-Paul, 4930, avenue Mayfair, Montréal, QC, H4V 2E7	70 12 01	
Kwo, Chin, 4866, avenue Westmount, QC, H3Y 1Y1	82 06 27	
Laporte, Sylvain, 598, boul. Manseau, Joliette, QC, J6E 3E4	82 07 18	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Manouvrier, Frans, 5, St-Jacques, St-Bruno-de-Montarville, QC, J3V 2E9	77 09 04	
Matteau, Philippe, 283, Grand-Boulevard, R.R. no 1, Saint-Bruno-de-Montarville, QC, J3V 4P6	84 06 13	
Mayman, Abe, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 690, Montréal, QC, H3S 1Z4	70 12 17	
Perrigard, Gordon E., 1538, Sherbrooke ouest, app. 1008-1009, Montréal, QC, H3G 1L5	82 04 22	
Reid, Charles-D., 300, boul. de la Concorde, Pont-Viau, Laval, QC, H7G 2E6	83 12 31	
Robillard, Eugène, 5577, Woodbury, Montréal, QC, H3T 1S6	76 08 29	
Scott, Benjamin H., 5146, avenue Westbury, Montréal, QC, H3W 2W3	71 07 22	
Stéphanou, Denis, 135, rue Sherbrooke est, app. 312, Montréal, QC, H2X 1C6	82 11 05	
Région de Trois-Rivières		
Marcotte, Gaston, C.P. 457, Cap-de-la-Madeleine, QC, G8T 7W6	71 01 21	
Dentistes		
Région de Montréal		
Angelopoulos, Constantin, 2512, ch. Côte-Ste-Catherine, Montréal, QC, H3T 1B2	78 11 04	
Asselin, Charles, 3410, av. Benny, app. 2-A, Montréal, QC, H4B 2R8	74 08 17	
Asselin, Raymond, 45, rue St-Georges, St-Jean, QC, J3B 2S2	74 08 17	
Baril, Claude, 3703, av. Dupuis, Montréal, QC, H3T 1E5	74 08 17	
Bartos, Josef, 3535, ch. Queen Mary, app. 318, Montréal, QC, H3V 1H8	79 03 08	
Beaulieu, Mario, 3333, ch. Queen Mary, app. 465, Montréal, QC, H3V 1A2	76 02 04	
Beaumier, Georges A., 489, av. Victoria, app. 440, St-Lambert (Chambly), QC, J4P 2J3	74 09 26	
Beauséjour, Guy, 3766, ch. Queen Mary, Montréal, QC, H3V 1A6	74 08 17	
Bégin, Jacques, 3333, ch. Queen Mary, app. 440, Montréal, QC, H3V 1A2	83 09 23	
Beique Nadeau, Claude, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	79 03 04	
Bieniecki, Irena, 531, avenue Rockland, Outremont, QC, H2V 2Z4	72 09 02	
Bisaillon, Jean-Jacques, 3333, ch. Queen Mary, app. 450, Montréal, QC, H3V 1A2	74 08 17	
Bossé, Lucien, 345, av. Dorval, app. 2, Dorval, QC, H9S 3H6	74 08 17	
Bourcier, René, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 600, Montréal, QC, H3T 1Y6	74 08 17	
Boyles, Williams Howard, 1414, Drummond, app. 422, Montréal, QC, H3G 1W1	71 03 02	
Brault, Alain, 1435, boul. St-Martin ouest, app. 407, Chomedey, ville de Laval, QC, H7S 2C6	81 01 08	
Brien, Normand, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 11 04	
Brousseau, Michel, 3633, des Sources, app. 201, Dollard-des-Ormeaux, QC, H9B 2K4	76 12 03	
Burns, Frank Léonard, 1414, Drummond, app. 1022, Montréal, QC, H3H 1W1	71 02 12	
Buteau, Claude-Maryse, 2, Lalemand, Sorel, QC, J3P 2X3	78 11 04	
Cameron, A. F., 1414, Drummond, app. 1024, Montréal, QC, H3G 1W1	78 11 22	
Caplan, Herbert, 3535, ch. Queen Mary, app. 315, Montréal, QC, H3V 1H8	73 01 11	
Charland, Guy, 3416, St-Hubert, Montréal, QC, H2L 3Z7	78 10 29	
Chaumont, Alain, 117, boul. Daniel-Johnson, Laval-des-Rapides, QC, H7V 2C6	81 09 30	
Chicoine, Claude, 4159, Bélanger, Montréal, QC, H1T 1A2	75 10 10	
Chicoine, Claude R., 1553, rue Viel, Montréal, QC, H3M 1G6	74 08 17	
Chouinard, Paul-René, 8001, Les Galeries-d'Anjou, app. 225, Anjou, QC, H1M 1W9	76 11 04	
Coen, Irving Isaac, 43, avenue Donegani, app. 2, Pointe-Claire, QC, H9R 2V8	74 06 21	
Cohen, Robert Harold, 5153, avenue Coolbrook, Montréal, QC, H3X 2L2	74 08 17	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Colle, Albert Joseph, 5253, boul. Décarie, app. 218, Montréal, QC, H3W 3C3	71 02 03	
Coulombe, Roger, 4660, boul. St-Joseph, Lachine, QC, H8T 1R5	76 03 13	
Couture, Jean-Paul, 55, avenue Church, app. 36, Verdun, QC, H9S 2A3	74 08 17	
De Grandmont, Madeleine, 5870, Sherbrooke est, Montréal, QC, H1N 1B5	74 08 17	
Demers, Jacques, 3703, Dupuis, Montréal, QC, H3T 1E5	78 10 29	
Deniger, Albert, 433, boul. St-Joseph ouest, app. 11, Outremont, QC, H2V 2P3	78 11 04	
Dibaï, Nasser, 1650, avenue Cédar, Montréal, QC, H3G 1A4	78 06 11	
Dorfman, Sheldon, 5025, Sherbrooke ouest, app. 230, Montréal, QC, H4A 1S9	78 01 11	
Dorion, E.S., édifice Sun Life, app. 710-D, Montréal, QC, H3B 3V6	78 12 02	
Dorion, Robert, édifice Sun Life, app. 710-D, Montréal, QC, H3B 3V6	78 05 17	
Dufresne, Roger, 3333, ch. Queen Mary, app. 440, Montréal, QC, H3V 1A2	74 08 17	
Duquette, Pierre, 2900, Édouard-Montpetit, Montréal, QC, H3T 1J4	78 10 29	
Durand, Claude F., 3333, ch. Queen Mary, app. 430, Montréal, QC, H3V 1A2	78 10 29	
Duval, André, 3333, ch. Queen Mary, app. 440, Montréal, QC, H3V 1A2	78 05 06	
Eidinger, Martin, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 240, Montréal, QC, H3H 1V4	77 01 20	
Elo, James Thomas, 1414, Drummond, app. 909, Montréal, QC, H3G 1L1	71 02 16	
Fagan, Fredrick, 1538, Sherbrooke, Montréal, QC, H3G 1L5	78 10 29	
Faith, Robert W., 1538, Sherbrooke ouest, app. 605, Montréal, QC, H3G 1L5	74 08 17	
Fiset, Jacques, 3333, ch. Reine-Marie, app. 420, Montréal, QC, H3V 1A2	77 04 03	
Fisher, Ronald, 855, Brunet, St-Laurent, Montréal, QC, H4M 1Y4	82 01 13	
Flam, David J., 4495, Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3Z 1E7	74 08 17	
Forest, Denis, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 10 29	
Fortin, Jean-Marc, 300, boul. de la Concorde, Pont-Viau, ville de Laval, QC, J7G 2E6	74 08 17	
Franklin, Gérald, 4078, ch. Gage, Montréal, QC, H3Y 1R5	72 11 19	
Gagnon, Pierre, 415, boul. St-Joseph est, Montréal, QC, H2J 1J6	74 08 17	
Gagnon, Roger W., 1396, Ste-Catherine ouest, app. 316, Montréal, QC, H3G 1P9	78 10 29	
Galperin, Samuel, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 318, Montréal, QC, H3T 1Y6	78 10 29	
Gauthier, Robert, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 600, Montréal, QC, H3T 1Y6	78 05 20	
Go, Rosalinda, 1040, Atwater, Westmount, QC, H3Z 1X3	78 03 31	
Goldberg, Perry V., 4465, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E7	78 11 22	
Gravel, André-R., 9501, av. Christophe-Colomb, Montréal, QC, H2M 2E3	78 10 29	
Greenblatt, Morton Moses, 5845, ch. Côte-des-Neiges, app. 630, Montréal, QC, H3S 1Z4	82 10 02	
Griffiths, Victor Brian, 6600, route Trans-Canada, app. 802, Pointe-Claire, QC, H9R 4S2	74 08 17	
Harasymowyez, George J., 6565, boul. L'Assomption, Montréal, QC, H1T 2N2	80 10 15	
Harnott, James William, 1414, Drummond, app. 822, Montréal, QC, H3G 1W1	78 11 22	
Harvey, Robert F., 1650, av. Cédar, Denal Clinic, Montréal, QC, H3G 1A4	71 04 15	
Hélie, Pierre, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 10 29	
Henry, Donald Ward, 227, avenue Kenaston, Mt-Royal, QC, H3R 1M3	71 01 31	
Hershenfield, Earl, 4141, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 06 25	
Israelovitch, Samuel, 5885, ch. Côte-des-Neiges, app. 302, Montréal, QC, H3S 2T2	77 11 10	
Jahjah, Michel, 3535, ch. Queen Mary, app. 300, Montréal, QC, H3V 1H8	78 07 29	
Jenne, Ross E., 90, ch. Morgan, Baie-d'Urfé, QC, H9X 3A8	76 01 03	
Jones, Ronald G., 3550, ch. Côte-des Neiges, app. 320, Montréal, QC, H3H 1V4	74 08 31	
Karavannides, D.-G., 2100, Guy, app. 209, Montréal, QC, H3H 2M8	78 06 28	
Katz, Isaac, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 490, Montréal, QC,	78 11 22	
Kennedy, Duncan-J., 6717, route Trans-Canada, Pointe-Claire, QC, H9R 1C4	74 08 17	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Kent, Léonard E., 4695, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1G2	71 04 07	
Kepron, Donald, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 310, Montréal, QC, H3H 1V4	79 02 25	
Kimura, Akira, 1538, Sherbrooke ouest, app. 907, Montréal, QC, H3G 1L5	74 05 31	
Kleinman, Ezra, 4415, boul. Notre-Dame ouest, app. 206, Chomedey, ville de Laval, QC, H7W 1T7	74 08 17	
Konigsberg, Sidney, 5885, ch. Côte-des-Neiges, app. 505, Montréal, QC, H3S 2T2	77 01 13	
Kopytov, Oleg S., 3535, ch. Queen Mary, app. 309, Montréal, QC, H3V 1H8	76 04 30	
Labelle, Hubert, 666, Sherbrooke ouest, 501, Montréal, QC, H3A 1E7	83 01 08	
Lachapelle, Louise, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 600, Montréal, QC, H3T 1Y6	79 05 17	
Lafortune, Jean-Paul, 5704, rue Laurendeau, Montréal, QC, H4E 3W4	71 02 13	
Lafrenière, Jules, 2017, St-Hubert, Montréal, QC, H2L 3Z6	78 11 15	
Lajeunesse-Brousseau, Andrée, 454, boul. Beaconsfield, app. 4, Beaconsfield, QC, H9W 4B9	75 06 25	
Lajoie, J. Gaston, 5305, ch. Queen Mary, Montréal, QC, H3X 1T9	74 07 27	
Lalande, Jacques, 4770, de Salaberry, Montréal, QC, H4J 1H6	78 11 15	
Lamarche, Roger, 6119, avenue Monkland, Montréal, QC, H4A 1H5	74 01 13	
Lamothe-Mian, Ghislaine, 30, boul. St-Joseph est, app. 901, Montréal, QC, H2T 1G9	78 11 04	
Lapointe, Bernard, 4956, avenue Coolbrook, Montréal, QC, H3X 2K9	78 10 29	
Laporte, J.-Octave-Lucien, 8655, rue Foucher, app. 405, Montréal, QC, H2P 2C4	75 01 08	
L'Archevêque, J.-Adolphe, 4124, avenue Van Horne, Montréal, QC, H3S 1S1	78 10 29	
Larue, Charles-Arthur, 300, boul. Graham, app. 207, Mt-Royal, QC, H3P 2C8	74 06 21	
Le, Thi Kim-Mai, 6484, Sherbrooke ouest, app. 102, Montréal, QC, H4B 1N2	81 01 08	
Ledoux, R.-Robert, 3000, montée St-Hubert, St-Hubert (Chambly) QC, J3Y 4J1	81 01 10	
Lefrançois, Guy, 2150, Crescent, Montréal, QC, H3G 2B8	75 01 04	
Légaré, Jean-Claude, 1851, Sherbrooke est, app. 702, Montréal, QC, H2K 4L5	79 05 25	
Legault, J. Victor, 5757, avenue Decelles, app. 336, Montréal, QC, H3S 2C3	73 12 01	
Lemay, Louis-Philippe, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 12 22	
Lépine, Louis, 3703, avenue Dupuis, Montréal, QC, H3T 1E5	74 08 17	
Lerner, Earl, 5, avenue Valois Bay, Pointe-Claire, QC, H9S 5H3	74 08 17	
L'Espérance, Jean C., 7700, St-Denis, Montréal, QC, H3R 2E8	78 10 29	
Levitt, Harvey Lawrence, 5757, avenue Decelles, app. 3, Montréal, QC, H3S 2C3	74 08 17	
Louttit, Ronald, 4470, Sherbrooke, Westmount, QC, H3Z 1E6	78 10 29	
Lussier, Raoul-Eugène, 55, avenue Church, app. 36, Verdun, QC, H4G 3E7	74 09 19	
Macfie, Robert A., 1117, Ste-Catherine ouest, Montréal, QC, H3B 1H9	78 11 15	
Maliska, Jean, 1440, Ste-Catherine ouest, app. 600, Montréal, QC, H3G 1R8	78 10 29	
Maranda, Laurent, 233, ch. Côte-Ste-Catherine, Outremont, QC, H2V 2B2	78 10 29	
Marchand, Jacques-P., 5836, Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H4A 1X3	78 10 29	
Masseredjian, Viken, 12089, avenue Marsan, Montréal, QC, H4J 1S9	78 11 05	
Masson, Jean-Pierre, 3710, Jarry est, Montréal, QC, H1Z 2C9	79 03 07	
Meloche, Paul-Ernest, 10160, Basile-Routhier, app. 1, Montréal, QC, H2C 2C4	78 10 29	
Mendel, Anita, 5200, Westburg, Montréal, QC, H3W 2W3	78 10 29	
Michaud, Françoise, 3333, ch. Reine-Marie, app. 420, Montréal, QC, H3V 1A2	77 04 03	
Michaud, Monique, C.P 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	77 05 12	
Miller, Louis, 4635, avenue Van Horne, app. 102, Montréal, QC, H3W 1H8	78 10 29	
Miller, Seymour S., 5025, Sherbrooke ouest, app. 230, Montréal, QC, H4A 1S9	74 08 17	
Miller, Stephen, 6600, route Trans-Canada, app. 803, Pointe-Claire, QC, H9R 4S2	74 08 17	
Moran, C.-Léo, 1509, Sherbrooke ouest, app. 3, Montréal, QC, H3G 1M1	79 10 03	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Moreau, Marie-Hélène, 615, avenue Bloomfield, app. 2, Outremont, QC, H2V 3S2	80 11 06	
Moscovitch, Michael S., 4141, Sherbrooke ouest, app. 350, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 12 14	
Munro, David John, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 400, Montréal, QC, H3H 1V4	73 12 07	
Muroff, Frédéric, 1414, Drummond, app. 1104, Montréal, QC, H3G 1W1	71 03 10	
Nadeau, J.-Roland, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 350, Montréal, QC, H3H 1V4	74 08 17	
Nadeau, Jean, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	79 03 07	
Normand, Paul, 415, Ste-Hélène, Longueuil, QC, J4K 3R4	78 10 29	
Olivier, Austen W., 1414, Drummond, app. 522, Montréal, QC, H3G 1W1	74 08 17	
Olivier, Howard T., 1414, Drummond, Montréal, QC, H3G 1W1	74 10 29	
Padveen, Jack Willie, 575, av. Decelles, app. 225, Montréal, QC, H3S 2C3	82 07 23	
Payette, Martin-J., 40, rue Prieur ouest, Montréal, QC, H3L 1P8	78 12 03	
Pelletier, Georges, 2150, Crescent, Montréal, QC, H3G 2B8	75 02 10	
Pinchuk, Marvin, 4144, Sherbrooke ouest, app. 350, Westmount, QC, H3Z 1B8	77 11 18	
Poch, Lewis Neville, 1, carré Westmount, app. 346, Westmount, QC, H3Z 2P9	71 04 14	
Prosterman, Léonard, 6000, ch. Côte-des-Neiges, app. 230, Montréal, QC, H3S 1Z8	74 08 17	
Reich, Eric, 7005, ch. Kildare, app. 4, Côte-St-Luc, QC, H4W 1C1	74 08 17	
Remise, Claude, Faculté de chirurgie dentaire, C.P. 6128, succ. A, Montréal, QC, H3C 3J7	74 08 17	
Rennert, Michael D., 5165, ch. Queen Mary, app. 511, Montréal, QC, H3W 1X7	74 08 17	
Robichaud, H.-Médéric, Faculté de médecine dentaire, Université de Montréal, Montréal, QC, H3C 3J7	78 10 29	
Robinson, Wilfrid R., 3410, avenue Benny, app. 1, Montréal, QC, H4B 2R8	74 01 17	
Rosen, Harry, 3545, ch. Côte-des-Neiges, app. 107, Montréal, QC, H3H 1V1	74 02 03	
Rouleau, François, 520, Cherrier, Montréal, QC, H2L 1H3	75 05 23	
Rouleau, Pierre, 300, carré St-Louis, Montréal, QC, H2X 1A6	78 11 22	
Samis, Philip L., place Ville-Marie, app. 107, Montréal, QC, H3B 1V1		
Sanders, William, 3640, rue University, Montréal, QC, H3A 2B2	78 10 29	
Shamy, Frank E., 1414, Drummond, app. 806, Montréal, QC, H3G 1W1	74 08 17	
Shevell, Melvyn, 6000, ch. Côte-des-Neiges, app. 200, Montréal, QC, H3S 1Z8	74 04 13	
Shore, Edward, 6600, route Trans-Canada, Pointe-Claire, QC, H9R 4S2	78 10 29	
Silbert, Richard, 5858, ch. Côte-des-Neiges, app. 606, Montréal, QC, H3S 1Z1	78 09 24	
Smaill, Stanton S., 1414, Drummond, app. 1124, Montréal, QC, H3G 1W1	74 05 26	
Solomon, David, 4141, Sherbrooke ouest, app. 450, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 11 22	
Solomon, N. Peter, 1255, rue University, Montréal, QC, H3B 3B4	78 10 29	
Stangel, Yvan, 3640, rue University, Montréal, QC, H3A 2B2	81 03 25	
Steinberg, Marvin H., 5800, boul. Cavendish, app. 303, Côte-St-Luc, QC, H4W 2T5	75 11 19	
Stutman, Martin, 4141, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 06 25	
Stutman, Peter, 3535, ch. Queen Mary, app. 301, Montréal, QC, H3V 1A8	78 10 14	
Sylvestre, Viateur, 1699, Rachel est, Montréal, QC, H2J 2K6	78 05 20	
Taylor, Donald, 4495, Sherbrooke ouest, Westmount, QC	79 10 13	
Tellier, Yves, 3333, ch. Queen Mary, app. 490, Montréal, QC, H3V 1A2	78 11 01	
Tornow, R. Alexander, 3535, ch. Queen Mary, app. 36, Montréal, QC, H3V 1H8	80 06 21	
Turgeon, Jean, Fac. méd. dentaire, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T0	77 03 05	
Turkewiez, Jack M., C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	82 03 10	
Vachon, Claude, 1464, Crescent, Montréal, QC, H3G 2B6	74 08 17	
Vaillancourt, Alain, 729, Boisy, St-Lambert (Chambly), QC, J4R 1K1	78 11 04	
Valiquette, Jacques, 3746, ch. Côte-des-Neiges, Montréal, QC	79 01 05	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Van Becelaere J.R., 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 517, Montréal, QC	78 03 18	
Vennerie, Carlo, 1987, boul. Rosemont, Montréal, QC, H2G 1S9	83 12 28	
Vinet, Éphrem, 200, rue Desnoyers, app. 815A, Pont-Viau, ville de Laval, QC, H7G 1A6	71 02 08	
Vinet, Luc, 807, boul. St-Joseph est, Montréal, QC, H2J 1K5	74 05 03	
Wainberg, Allen, 5845, ch. Côte-des-Neiges, app. 300, Montréal, QC, H3S 1Z4	75 02 15	
Weinstock, Melvyn, 1650, avenue Cedar, bureau Dental, Montréal, QC, H3G 1A4	78 11 15	
Werbitt, Marvin, 4141, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 06 25	
Williams, Gordon, 2425, Lapinière, Brossard, QC, J4Z 2K9	79 01 04	
Yelle, Robert, 1760, Prieur est, Montréal, QC, H2C 1M6	83 12 28	
Yergeau, Jean G., C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 11 04	
Yoo, Bong Sung, 6955, boulevard Taschereau, Brossard, QC, J4Z 1A7	77 10 29	
Région de Québec		
Beaulieu, Marcel, 3003, place Dompierre, app. 2, Ste-Foy, QC	78 01 04	
Bernard, Christian, Université Laval, QC, G1K 7P4	77 09 29	
Bernier, Louis, 1575, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	75 12 30	
Boucher, Marc, 1000, chemin Ste-Foy, app. 302, Québec, QC, G1S 1L6	71 01 31	
Cloutier, Gilles, 2835, ch. Gomin, Ste-Foy, QC, G1V 2K1	78 10 29	
Dion, Majella, 1575, ch. St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	74 08 17	
Fournier, André, Univ. Laval, Méd. dent., Ste-Foy, QC, G1K 7P4	78 12 20	
Gaucher, Hubert, École de médecine dentaire, Ste-Foy, QC, G1K 7P4	78 04 29	
Giguère, J.-C., 1575, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	78 04 29	
Jean, Paul, 2395, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1T 1R5	79 03 08	
Massicotte, Gérard, 1575, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	74 08 17	
McGibbon, D.P., 990, avenue des Érables, app. 2, Québec, QC, G1R 2M7	74 06 09	
Proulx, Marcel, École de médecine dentaire, Université Laval, QC	77 06 30	
Roy, Serge, École de médecine dentaire, Université Laval, QC	78 11 22	
Samson, Jacques, 914, des Érables, Québec, QC, G1R 2M5	78 10 29	
Simard, Amando, 1179, avenue des Érables, Québec, QC, G1R 2N4	74 05 26	
Tardif, Normand, 678, Le Cavelier, Ste-Foy, QC, G1K 7P4	78 04 29	
Région du Nord-Ouest		
Bellehumeur, Claude, 10, McQuaig est, Rouyn, QC, J9X 3B4	74 04 11	
Région de l'Outaouais		
Fortier, Robert-A., 22, St-Malo, Aylmer, QC, J9J 1J7	81 02 05	
Lafontaine, Jean-Guy, 28, Poitiers, Touraine, QC, J8T 4K3	76 07 21	
Légaré, Pierre-B., 209, boul. Gamelin, Hull, QC, J8Y 1W2	80 01 04	
Marcil, André, 15, boul. Gamelin, Hull, QC, J8Y 6N5	79 12 28	
Proulx, Jacques, 214, boul. St-Joseph, Hull, QC, J8Y 3X4	71 05 05	
Région du Saguenay		
Bergeron, Yvon, 58, Racine ouest, Chicoutimi, QC, G7J 1E2	74 08 17	
Laplante, Yves, 58, Racine ouest, Chicoutimi, QC, G7J 1E5	77 02 18	
Tremblay, Victor, 207, Racine est, app. 405, Chicoutimi, QC	79 01 09	
Région de Trois-Rivières		
Dontigny, Vincent, 1350, rue Royale, app. 803, Trois-Rivières, QC, G9A 4J4	74 08 17	
Perron, Jean-Pierre, 157, Désilets, Trois-Rivières, QC, G9A 3G3	81 07 20	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Région des Cantons de l'Est		
Boudreau, Gérard, 142, King est, Sherbrooke, QC, J1G 1A4	78 03 19	
Cassar, Jean, 2075, Vermont, Sherbrooke, QC, J1J 1G9	81 07 10	
Lemay, Jules E. Jr, 1855, boul. Portland, Sherbrooke, QC	74 08 17	
Masella, Roger P., 1855, boul. Portland, Sherbrooke, QC, J1J 3B7	77 09 04	
Pharmaciens		
Région de Montréal		
Francoeur, Jacques, 167, cr. Spring Grove, Outremont, QC, H2V 3J4	73 03 15	
Martineau, Jules, 2632, Jean-Talon est, Montréal, QC, H2A 1V3	81 06 13	
Région de Québec		
Bouchard, Joachim, 828, St-Édouard, C.P. 280, St-Urbain, QC, J0Z 4H0	80 07 05	

36137

Services de santé et les services sociaux — Loi sur les

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DE BAIE COMEAU

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chap. S-5), il a accordé des lettres patentes, en date du 6 juin 1984, instituant un établissement public sous la dénomination sociale « CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DE BAIE COMEAU ».

La catégorie à laquelle appartient cet établissement public est centre local de services communautaires.

Le siège social de l'établissement est à Baie-Comeau dans le district judiciaire de Hauterive.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

67 2171-5057

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DU FJORD

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chap. S-5), il a accordé des lettres patentes, en date du 1984 05 24, instituant un établissement public sous la dénomination sociale « CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DU FJORD ».

La catégorie à laquelle appartient cet établissement public est centre local de services communautaires.

Le siège social de l'établissement est à La Baie dans le district judiciaire de Chicoutimi.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

67 2171-1569

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES MONTCALM

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chap. S-5), il a accordé des lettres patentes, en date du 6 juin 1984, instituant

un établissement public sous la dénomination sociale « CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES MONTCALM ».

La catégorie à laquelle appartient cet établissement public est centre local de services communautaires.

Le siège social de l'établissement est à Saint-Esprit dans le district judiciaire de Joliette.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

67 2171-5040

Soumissions — Demandes de

Paroisse de Saint-Élie-d'Orford
(Orford)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la paroisse de Saint-Élie-d'Orford» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 350 000 $ d'obligations de la paroisse de Saint-Élie-d'Orford datées du 20 août 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 ½ % payable semi-annuellement les 20 février et 20 août de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le lundi 23 juillet 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 20 août 1984.

Tableau d'amortissement — 1 350 000 $

Année	Capital
20 août 1985	17 000 $
20 août 1986	19 000
20 août 1987	21 000
20 août 1988	25 000
20 août 1989	28 000
20 août 1989	1 240 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à la Caisse populaire de Saint-Élie-d'Orford ou à La Caisse centrale Desjardins du Québec, Montréal.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La paroisse de Saint-Élie-d'Orford s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 20 août 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 169 — 150 000 $; 172 — 1 200 000 $ programme d'assainissement des eaux.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le lundi 23 juillet 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 23 juillet 1984 à 19 h, à l'hôtel de ville, 161, 8e Rang sud, paroisse de Saint-Élie-d'Orford, comté d'Orford, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Paroisse de Saint-Élie-d'Orford, comté d'Orford, le 26 juin 1984

Le secrétaire-trésorier,
PIERRE AUGER

Hôtel de ville
161, 8e Rang sud
paroisse de Saint-Elie-d'Orford
comté d'Orford, QC J0B 2S0
téléphone: 566-5466, code 819 36207

Ville de Tracy
(Richelieu)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Tracy» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 699 000 $ d'obligations de la ville de Tracy datées du 20 août 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 ½ % payable semi-annuellement les 20 février et 20 août de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le lundi 23 juillet 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 20 août 1984.

Tableau d'amortissement — 699 000 $

Année	Capital
20 août 1985	25 000 $
20 août 1986	28 000
20 août 1987	32 000
20 août 1988	34 000
20 août 1989	37 000
20 août 1989	543 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Tracy s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 20 août 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 552-84 — 200 000 $ fonds de roulement; 553-84 — 200 000 $; 554-84 — 107 000 $ aqueduc, égouts, voirie; 557-84 — 107 300 $ travaux de canalisation et réfection; 558-84 — 84 700 $ achat et travaux dans des parcs.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le lundi 23 juillet 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 23 juillet 1984 à 17 h 30, à l'hôtel de ville, 3025, boulevard de la Mairie, ville de Tracy, comté de Richelieu, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Tracy, comté de Richelieu, le 26 juin 1984

Le greffier,
LAVAL TARDIF

Hôtel de ville
3025, boulevard de la Mairie
ville de Tracy
comté de Richelieu, QC J3R 1C2
téléphone: 742-5671, code 514 36208

Ville de Varennes
(Bertrand)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Varennes» seront

reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 923 000 $ d'obligations de la ville de Varennes datées du 20 août 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 ½ % payable semi-annuellement les 20 février et 20 août de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le mardi 24 juillet 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 20 août 1984.

Tableau d'amortissement — 923 000 $

Année	Capital
20 août 1985	11 000 $
20 août 1986	12 000
20 août 1987	14 000
20 août 1988	16 000
20 août 1989	18 000
20 août 1989	852 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Varennes s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 20 août 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 174 (215) — 23 500 $; 240 — 178 000 $; 279 — 329 000 $; 285 — 392 500 $ aqueduc, égouts, voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le mardi 24 juillet 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 24 juillet 1984 à 20 h, à l'hôtel de ville, 175, rue Sainte-Anne, case postale 800, ville de Varennes, comté de Bertrand, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Varennes, comté de Bertrand, le 26 juin 1984

Le greffier,
LUCE DOUCET

Hôtel de ville
175, rue Sainte-Anne
case postale 800
ville de Varennes
comté de Bertrand, QC J0L 2P0
téléphone: 652-9888, code 514 36209

Ville de Verdun

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par la soussignée Johanne Lafleur, greffier à l'hôtel de ville, 4555, avenue Verdun, ville de Verdun, QC, jusqu'à 11 h, le lundi 23 juillet 1984, pour l'achat de 8 591 000 $ d'obligations de la ville de Verdun datées du 20 août 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 ½ % payable semi-annuellement les 20 février et 20 août de chaque année.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 20 août 1984.

Tableau d'amortissement — 8 591 000 $

Année	Capital
20 août 1985	166 000 $
20 août 1986	189 000
20 août 1987	212 000
20 août 1988	243 000
20 août 1989	273 000
20 août 1989	7 508 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Verdun s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 20 août 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 1058 — 29 000 $ aménagement hôtel de ville; 1073 (1143) — 532 000 $ subvention à la restauration; 1074 — 392 500 $ aménagement de parc et voirie; 1088 — 90 000 $ amélioration hôtel de ville; 1093 — 176 000 $ voirie, etc; 1102 — 1 262 000 $ aqueduc, égouts, voirie; 1124 — 436 500 $ voirie, etc; 1136 — 245 000 $ aqueduc, égouts, voirie, etc; 1140 — 60 000 $ subvention à la restauration; 1156 — 220 000 $ voirie, etc; 1171 — 375 000 $ aqueduc, égouts, voirie; 1181 — 649 000 $ voirie; 1194 — 448 000 $ aqueduc, égouts, voirie; 1200 — 981 000 $ achat de machinerie, etc; 1201 — 341 000 $ divers travaux; 1202 — 425 000 $ aqueduc, égouts, voirie; 1217 — 148 000 $ honoraires professionnels; 1221 — 145 000 $ travaux de rénovation; 1223 — 163 000 $ achat de machinerie; 1228 — 828 000 $ aqueduc, égouts, voirie, etc.; 1231 — 645 000 $ voirie, etc.

Les soumissions seront ouvertes publiquement à 11 h, à l'hôtel de ville, 201, rue Racine est, ville de Chicoutimi, comté de Chicoutimi, QC, le lundi 23 juillet 1984 et seront considérées à une séance publique du conseil qui sera tenue à 20 h, le même jour, au même endroit.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Verdun, le 26 juin 1984.

Le greffier,
JOHANNE LAFLEUR

Hôtel de ville
4555, avenue Verdun
ville de Verdun, QC H4G 1M4
téléphone: 769-2701, code 514

36210

Syndicats professionnels — Loi sur les

ASSOCIATION DES JARDINIERS MARAÎCHERS DU MARCHÉ DE LA PLACE STE-FOY

La formation d'une association sous le nom de « ASSOCIATION DES JARDINIERS MARAÎCHERS DU MARCHÉ DE LA PLACE STE-FOY » pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée en date du 2 mai 1984.

Le siège principal de l'association est à Saint-Jean Chrysostome, district judiciaire de Québec.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

36149 2165-4496

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC

La formation d'une association sous le nom de « SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC » pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée en date du 12 mars 1984.

Le siège principal de l'association est au 555, boulevard Roland-Therrien, Longueuil, district judiciaire de Montréal.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

36171 2164-9819

Vente à la folle enchère

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Trois-Rivières

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières
No 705-05-000341-837
S. 400-18-000057-830

CAISSE POPULAIRE DE JOLIETTE, corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social et son bureau principal au 575, rue Notre-Dame, cité et district de Joliette, demanderesse, contre CONSTRUCTION P.F.P. LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal au 700, rue Visitation, cité et district de Joliette, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, 878, rue de Tonnancourt, cité et district de Trois-Rivières, mis en cause.

«Un emplacement vacant situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant composé de la resubdivision numéro six de la subdivision numéro quarante-quatre du lot originaire numéro cent soixante-dix-sept (177-44-6) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, de la resubdivision numéro trois de la subdivision numéro quatre-vingt du lot originaire numéro cent soixante-dix-sept (177-80-3), de la resubdivision numéro un de la subdivision numéro quatre-vingt-un du lot originaire numéro cent soixante-dix-sept (177-81-1), de la resubdivision numéro un de la subdivision numéro quatre-vingt-deux du lot originaire numéro cent soixante-dix-sept (177-82-1), de la resubdivision numéro un de la subdivision numéro quatre-vingt-trois du lot originaire numéro cent soixante-dix-sept (177-83-1), de la resubdivision numéro un de la subdivision numéro soixante et un du lot originaire numéro cent soixante-dix-sept (177-61-1) et des subdivisions numéros soixante et quatre-vingt-seize du lot originaire numéro cent soixante-dix-sept (177-60 et 177-96) du même susdit cadastre. Contenant une superficie de vingt-sept mille sept cent cinquante pieds carrés (27 750,0 pi²), mesures anglaises.»

La mise à prix est fixée à 16 356,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu suivant jugement rendu le VINGT-NEUVIÈME jour de MAI 1984 par l'honorable juge Claude Guérin, ordonnant la revente à la folle enchère au palais de justice de Trois-Rivières, 250, rue Laviolette, cité et district de Trois-Rivières, le JEUDI NEUVIÈME jour d'AOÛT 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
ME JEAN-PAUL COSSETTE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Trois-Rivières, le 21 juin 1984 36163

Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Abitibi

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Abitibi
Nos 615-02-000085-846
615-18-000008-844

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, banque à charte dûment constituée, ayant son siège social à Toronto, province d'Ontario, ayant un bureau sur la 1re Rue ouest, Barraute, district d'Abitibi, partie demanderesse, contre HUGO BONIN, homme d'affaires, résidant et domicilié dans le rang 9, Mont-Vidéo, Barraute, district d'Abitibi, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement d'Abitibi, 891, 3e Rue ouest, Amos, mis en cause.

« Un lot de terre connu et désigné comme étant le lot numéro onze de la subdivision du lot originaire numéro deux (2-11), rang Dix (10) des plan et livre de renvoi officiels du canton de Fiedmont; avec les bâtiments dessus érigés, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 12 173,02 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Val-d'Or, salle numéro trois, 900, 7e Rue, le JEUDI SEIZIÈME jour d'AOÛT 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
DENISE COULOMBE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Val-d'Or, le 20 juin 1984 36145

Beauce

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauce
C.S.B. 350-05-000141-844
C.P.B. 350-02-000646-823
S. 350-18-000016-841

DAME MARGUERITE POULIN, 62, rue Principale, Sainte-Germaine-Station (Bellechasse), G0R 3B0, demanderesse, contre GÉRARD NADEAU, 15655, boulevard Lacroix, ville de Saint-Georges, Beauce, G5Y 1S1, défendeur.

L'immeuble c-après décrit appartient à la demanderesse dame Marguerite Poulin.

« Un emplacement sis et situé dans la municipalité de Sainte-Germaine-du-Lac-Etchemin, comté de Dorchester, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro huit cent vingt (ptie 820) aux plan et livre de renvoi officiel du cadastre pour le canton de Cranbourne, division d'enregistrement de Dorchester, avec le lac y aménagé et le chalet y érigé, circonstances et dépendances. Cet emplacement, de figure régulière carrée, mesure deux cents pieds (200 pi) de côté, équivalant à soixante mètres et quatre-vingt-seize centièmes (60,96 m). Ledit emplacement est borné de tous côtés par le résidu du lot 820 demeurant la propriété du vendeur. La ligne nord-ouest dudit emplacement est située à une distance approximative de sept cent trente pieds (730 pi), équivalant à deux cent vingt-deux mètres et cinq dixièmes (222,5 m), du chemin public dit du rang XIV, tandis que la ligne nord-est dudit emplacement est située à une distance approximative de trois cent cinquante pieds (350 pi), équivalant à cent six mètres et soixante-huit centièmes (106,68 m), au sud-ouest de la ligne de division entre les lots 819 et 820. »

La mise à prix est fixée à 2 484,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra payer au shérif de Beauce, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Dorchester, 115, rue Langevin, Sainte-Hénédine, le QUINZIÈME jour d'AOÛT 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
GISÈLE PARÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Joseph-de-Beauce, le 18 juin 1984 36172

Beauharnois

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 500-05-003037-833
760-18-000014-846

BANQUE DE MONTRÉAL, régie par la Loi sur les banques du Canada, ayant une succursale au 93, rue Sainte-Anne, Sainte-Anne-de-Bellevue, Québec, partie demanderesse, contre BOUTIQUE G. MON FOYER LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 5, boulevard Duhamel, Pincourt, QC, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Vaudreuil, mis en cause.

« Un terrain boisé ayant front sur le chemin Sainte-Angélique, paroisse de Saint-Lazare, comté de Vaudreuil, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro deux cent soixante-quatre (ptie 264) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Lazare, contenant un demi-arpent de largeur sur vingt arpents de profondeur, plus ou moins et sans garantie de mesure précise, et bornée comme suit: en front par le chemin Sainte-Angélique; en arrière par partie du lot 224 dudit cadastre; d'un côté, vers l'est, par la partie dudit lot 264 appartenant à Claude Castonguay suivant acte enregistré à Vaudreuil sous le numéro 104383; de l'autre côté, vers l'ouest, par la partie appartenant à Gérard Brunet, suivant acte enregistré à Vaudreuil sous le numéro 95809. Tel que le tout se trouve ce jour avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et en autant qu'il est sujet à une réserve de droit minier et pouvoir d'eau suivant acte dûment enregistré à Vaudreuil et sujet à une servitude en faveur d'Hydro-Québec, suivant acte enregistré à Vaudreuil sous le numéro 161427. »

La mise à prix est fixée à 1 537,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur

établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Vaudreuil, 420, boulevard Roche, Vaudreuil, le QUATORZIÈME jour d'AOÛT 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ROBERT V. CHARTRAND

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 11 juin 1984 36129

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 500-02-031838-837
760-18-000012-840

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques 1970, S.R.C., chap. B-1, art. 100), avec siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre BIAGIO FORCILLO, résidant et domicilié au 2515, Julien, Saint-Lazare, district de Beauharnois, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Vaudreuil, mis en cause.

« Un terrain donnant sur la rue Saint-Julien, dans la paroisse de Saint-Lazare, lequel terrain est connu et désigné comme comprenant:

a) la subdivision deux de la resubdivision officielle quarante-trois du lot originaire deux cent quatre-vingt-deux (282-43-2) figurant au cadastre de la paroisse de Saint-Lazare, laquelle subdivision a une contenance de sept mille cinq cents pieds carrés (7 500 pi²); et

b) la subdivision officielle quarante-quatre du lot originaire deux cent quatre-vingt-deux (282-44) figurant au cadastre de la paroisse de Saint-Lazare, laquelle subdivision a une contenance de douze mille trois cent quatre-vingt-treize pieds carrés (12 393 pi²); et

c) la subdivision officielle cinquante-cinq du lot originaire deux cent quatre-vingt-trois (283-55) figurant au cadastre de la paroisse de Saint-Lazare, laquelle subdivision a une contenance de deux mille six cent sept pieds carrés (2 607 pi²).

Toutes les dimensions ci-dessus sont en mesures anglaises et plus ou moins.

Avec le bâtiment dessus construit, lequel porte le numéro 2515 de la rue Julien.

Avec un droit de passage sur la rue connue comme étant les lots 282-1, 2, 3, 5, 6 et 13 et 283-1, 2, 3 et 8, lequel droit permet l'accès depuis l'immeuble décrit au présente, au chemin public Sainte-Angélique.

En l'état où l'immeuble se trouve actuellement, avec tous les droits, circonstances et dépendances y rattachés, sans exception ni réserve de la part du vendeur. »

La mise à prix est fixée à 19 106,50 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Vaudreuil, 420, boulevard Roche, Vaudreuil, le VINGT-NEUVIÈME jour d'AOÛT 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
ROBERT V. CHARTRAND

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 11 juin 1984 36130

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 760-05-000273-79
760-18-000011-842

BANQUE NATIONALE DU CANADA, résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970, S.R.C., chap. B-1, art. 100) partie demanderesse, contre KEIL DIVE LIMITED, corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 16, chemin Yatch Club, Hudson, district de Beauharnois, et COLLIN KEILLER, domicilié et résidant au 16, chemin Yatch Club, Hudson, district de Beauharnois, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Vaudreuil, mis en cause.

Un immeuble connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du village de Como comme étant:

1. Le numéro cent soixante-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent cinquante-sept (lot 157-165).

2. Le lot numéro cent quatre-vingt-quinze de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent cinquante-sept (lot 157-195).

3. Le lot numéro cent quatre-vingt-seize de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent cinquante-sept (lot 157-196).

4. Une partie du lot numéro cent quatre-vingt-douze de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent cinquante-sept (lot 157 ptie 192) de figure irrégulière, bornée au nord-est par le résidu du lot 157-192, au sud-est, à l'est et au nord-est par le lot 157-195, au sud-ouest par une partie du lot 157 (Chemin de fer du Canadien Pacifique) et par le lot 157-183, au nord-ouest par une partie du lot 157-184; mesurant dans sa ligne nord-est cent vingt-cinq pieds (125 pi), dans ses lignes sud-est et est cent quatre-vingt-six pieds et cinquante-sept centièmes de pied (186,57 pi), mesuré le long d'un arc de cercle ayant un rayon de deux cent soixante pieds (260 pi), dans sa ligne nord-est cent soixante-huit pieds et cinquante-sept centièmes de pied (168,57 pi), mesuré le long d'un arc de cercle ayant un rayon de neuf cent cinquante pieds (950 pi), dans une ligne sud-ouest cent cinquante-neuf pieds et soixante et onze centièmes de pied (159,71 pi), dans une autre ligne sud-ouest cent cinquante-trois pieds et cinquante-huit centièmes de pied (153,58 pi), mesuré le long d'un arc de cercle ayant un rayon de neuf cent quatre-vingt-dix-huit pieds (998 pi), dans sa ligne nord-ouest cent soixante-treize pieds et quatre-vingt-un centièmes de pied (173,81 pi); contenant une superficie de trente-neuf mille deux cent cinquante-neuf pieds carrés (39 259 pi^2).

Toutes les mesures précitées sont en mesures anglaises et plus ou moins.

Avec maison y érigée portant le numéro 31, chemin Yatch Club.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives, passives, apparentes ou occultes et notamment avec droit en faveur dudit immeuble d'utiliser la plage adjacente au Club Nautique, situé sur une partie du lot numéro 151 dudit cadastre, incluant le droit de se baigner et de remiser un bateau sur les rives.

La mise à prix est fixée à 17 381,25 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Vaudreuil, 420, boulevard Roche, Vaudreuil, le QUATORZIÈME jour d'AOÛT 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
ROBERT V. CHARTRAND

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 11 juin 1984 36131

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 500-05-013142-821
760-18-000015-843

QUADRANT CONSTRUCTION (1974) LTD., corps politique dûment incorporé, ayant son siège social et son bureau principal au 5810, chemin Côte-Saint-Luc, local 200, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre THE COTE ROAD RACQUET CLUB INC., corps politique dûment incorporé, ayant son siège social et son bureau principal au 70, Mount Pleasant, Hudson, district de Beauharnois, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Vaudreuil, mis en cause.

Un certain emplacement ayant front sur le chemin Saint-Charles, connu et désigné comme étant la subdivision trois du lot originaire cinq cent quatre-vingt-quinze (595-3) aux plans et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Lazare.

La mise à prix est fixée à 96 831,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Vaudreuil, 420, boulevard Roche, Vaudreuil, le QUINZIÈME jour d'AOÛT 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
ROBERT V. CHARTRAND

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 11 juin 1984 36132

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bonaventure
Nos 105-18-000008-846
105-02-000017-841

LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE, corporation légalement constituée, ayant un bureau à New-Carlisle, comté et district de Bonaventure, QC, demanderesse, contre FRANCIS CRAIG, domicilié et résidant au 6391, Delorimier, Montréal, district de Montréal, QC, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la première division d'enregistrement de Bonaventure à New-Carlisle, mis en cause.

«Une étendue de terre située dans le Deuxième Rang ouest à New-Carlisle, laquelle étendue de terre fait partie du lot originaire six cent six (606-ptie) figurant au cadastre du canton de Cox. Ledit terrain mesure un acre de largeur, de l'est à l'ouest, sur une profondeur de un acre et demi (1 × 1½), et il est borné comme suit: au nord par la propriété du vendeur; au sud par une rue; à l'ouest par l'emprise d'une rue et à l'est par la propriété du vendeur; sans bâtiment.»

La mise à prix est fixée à 415,80 $ pour le lot 606-P, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Bonaventure, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de New-Carlisle, district de Bonaventure, le SEIZIÈME jour d'AOÛT 1984 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
ANTONIN LEBRASSEUR

Bureau du shérif
Cour supérieure
New-Carlisle, le 14 juin 1984 36150

Gaspé

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Gaspé
Nos 110-02-000530-80
110-18-000010-842

ME LAURENT BÉLANGER, de Chandler, comté et district de Gaspé, partie demanderesse, contre LES HÉRITIERS LÉGAUX DE FEU SUTTON JONES, de Chandler, comté et district de Gaspé, partie défenderesse.

« *a)* Lot 1-A-1, rang Est, Petit-Pabos, municipalité de Pabos. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié, fait au nom du shérif du district de Gaspé, conformément à l'article 670*e* du C.P.C., est fixé à la somme de 1 825,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

« *b)* Lots 14-B-3, 15-A-6, rang Un, municipalité de Pabos (municipalité du Petit-Pabos). »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Gaspé, conformément à l'article 670*e* du C.P.C., est fixé à la somme de 2 162,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

« *c)* Lots 14-B-2, 15-A-5, 15-A-1, rang Un, municipalité de Pabos (municipalité du Petit-Pabos). »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Gaspé, conformément à l'article 670*e* du C.P.C., est fixé à la somme de 10 032,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Gaspé, palais de justice de Percé, le MARDI QUATORZIÈME jour d'AOÛT 1984 à NEUF heures.

Le shérif adjoint,
PIERRETTE B. CLOUTIER

Bureau du shérif
Cour supérieure
Percé, le 15 juin 1984 36146

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
Nos 200-02-001132-812
110-18-000011-840

SERVITECH INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 3360, de la Pérade, Sainte-Foy, QC, district de Québec, partie demanderesse, contre BORIS KOSLOFF, résidant et domicilié au 5370, rue Turenne, Auteuil, Montréal, district de Montréal, partie défenderesse.

«Un immeuble sis et situé en la paroisse Saint-Norbert-de-Cap-Chat, consistant en une terre ayant une largeur de cinq chaînes et soixante-quinze mailles (5,75) par une profondeur de quatre-vingt-deux chaînes (82), formant une superficie de quarante-sept acres (47), avec toutes bâtisses dessus construites, tant résidentielles que touristiques et autres, les appartenances et dépendances desdites bâtisses et toutes installations de toute nature et valeur ou espèce existantes et aménagées pour fins de camping sur ladite terre; cette terre, désignée comme étant le lot portant le numéro cinquante-trois, subdivision A et resubdivision quatre (53-A-4) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le rang 1 du canton de Cap-Chat, est borné comme suit: au nord-ouest par l'emprise sud-est de l'ancienne route numéro 6, dite boulevard Perron; au nord-est par le lot 52-C-2, d'Edgar Dumont; au sud-est par le rang Cap-Chat et au sud-ouest par le lot 53-B-2 de Léopold Pelletier. Sauf et à distraire la lisière de terrain prise à même de ladite terre et vendue par monsieur Wellie Lamarre à Sa Majesté la Reine Elizabeth II, aux droits de la province de Québec, par l'acte enregistré au bureau d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts, sous le numéro 19052. Cette partie distraite mesure toute la largeur du lot au nord-ouest et au sud-est, trente-deux pieds (32 pi) au sud-ouest et vingt pieds (20 pi) au nord-est. Cette partie distraite est bornée au nord-ouest par la route, au nord-est par le lot 52-C-2, au sud-ouest par le lot 53-B-2, et au sud-est par une autre partie du lot 53-A-4 du même cadastre.»

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Gaspé, conformément à l'article 670*e* du C.P.C., est fixé à la somme de 22 052,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts, palais de justice de Sainte-Anne-des-Monts, le MARDI QUATORZIÈME jour d'AOÛT 1984 à NEUF heures.

Le shérif adjoint,
PIERRETTE B. CLOUTIER

Bureau du shérif
Cour supérieure
Percé, le 15 juin 1984 36164

Hull

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-000061-81

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE, institution bancaire dûment constituée en vertu des lois du Canada, ayant un établissement dans la ville d'Ottawa, district d'Ottawa, Ontario, partie demanderesse, contre COLSTON W. HALE, également connu sous le nom de COLE W. HALE, officier de l'armée résidant habituellement au 246, rue Kent, Ottawa, Ontario, et résidant actuellement au 202, Poinseltia Avenue, Clearwater Beach, U.S.A., partie défenderesse.

«Les lots vingt-trois, vingt-quatre, vingt-neuf, trente, trente et un, trente-deux de la subdivision officielle du lot originaire sept A, rang Douze, canton de Hull (7A-23-24-29-30-31-32, rg 12) et toute cette parcelle de terrain de forme irrégulière, étant une partie du lot originaire sept A (partie du lot 7A), rang XII, suivant les plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Hull, division d'enregistrement de Gatineau, municipalité de la ville de Gatineau, province de Québec et pouvant être plus particulièrement décrite comme suit par ses tenants et aboutissants: partie du lot 7A, rang XII: commençant au coin sud-ouest dudit lot 7A, rang XII; de ce point, vers le nord, le long de la ligne de division des lots 7A et 8A, rang XII, jusqu'au point d'intersection de ladite ligne avec le prolongement vers l'ouest de la limite nord du lot officiel 7A-33, rang XII; de ce point, vers l'est, le long du prolongement vers l'ouest de la limite nord du lot officiel 7A-33, jusqu'au coin nord-ouest dudit lot officiel 7A-33; de ce point, vers le sud-est, le long de la limite sud-ouest du lot officiel 7A-33 (pour une distance de 68,70 mètres), jusqu'au coin sud-ouest du lot officiel 7A-33; de ce point, vers le sud-ouest, le long de la limite nord-ouest du lot officiel 7A-35 (rue) (pour une distance de 15,27 mètres), jusqu'au coin sud-ouest du lot officiel 7A-35 (rue); de ce point, vers le sud-est, l'est et le nord-est, le long des limites sud-ouest, sud et sud-est du lot officiel 7A-35 (rue) (pour des distances de 9,75 mètres, 23,84

mètres le long d'une courbe de 29,56 mètres de rayon et 13,87 mètres, respectivement), jusqu'au coin nord-ouest du lot officiel 7A-32; de ce point, vers le sud, le long de la limite ouest du lot 7A-32 (pour une distance de 153,04 mètres), jusqu'au coin sud-ouest du lot officiel 7A-32, étant situé sur la ligne séparative des lots 7A et 7B, rang XII; de ce point, vers l'ouest, le long de la ligne séparative des lots 7A et 7B, rang XII, jusqu'au coin sud-ouest dudit lot 7A, rang XII, étant le point de commencement. Ladite parcelle de terrain est bornée vers le nord par partie du lot 7A, vers le nord-est par le lot officiel 7A-33, vers le sud-est, le nord-est, le nord et le nord-ouest par le lot officiel 7A-35 (rue), vers l'est par le lot officiel 7A-32, vers le sud par le lot 7B, vers l'ouest par le lot 8A.»

Ledit immeuble étant la propriété de Colston W. Hale.

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de neuf mille cinq cent soixante et onze dollars et cinquante centins (9 571,50 $). Ce montant minimal fixé par le shérif est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 72). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, QC, le DIX-SEPTIÈME jour d'AOÛT 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 11 juin 1984 36151

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-000657-828

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal, étant aux droits de Banque Canadienne Nationale et de la Banque Provinciale du Canada par la fusion de ces deux dernières, telle qu'approuvée par le gouverneur en conseil en date du 1er novembre 1979, suivant arrêté 1979-2921, le tout en conformité de la Loi sur les banques, partie demanderesse, contre HANS TERSTEGE, domicilié et résidant à Wakefield, province de Québec, partie défenderesse.

« Un immeuble connu et désigné comme faisant partie du lot trente-neuf B (ptie 39B), rang Deux (rg 2), selon le cadastre du canton de Low, province de Québec, lequel immeuble est plus particulièrement décrit comme suit:

Commençant à un point indiqué par la lettre A sur le plan préparé par Régent Lachance, arpenteur-géomètre le 25 octobre 1974, lequel est annexé à l'original de la minute 3382 du notaire Jacques Laframboise, en date du 2 avril 1975, ledit point A est déterminé par l'intersection du chemin public, menant de Low à Martindale, avec le chemin du barrage Paugan, point de commencement.

Description de la parcelle ABCDEFGA

Du point A tel qu'établi ci-haut, sur une distance de deux cent dix pieds (210,0 pi), mesurée dans une direction sud, soixante-neuf degrés, trente-neuf minutes est, jusqu'au point B; du point B sur une distance de deux cent trois pieds et un dixième (203,1 pi), mesurée dans une direction sud, soixante-huit degrés, zéro minute est, jusqu'au point C; du point C, sur une distance de cent soixante-douze pieds et trois dixièmes (172,3 pi), mesurée dans une direction sud, treize degrés, six minutes ouest, jusqu'au point D; du point D, sur une distance de deux cents pieds, mesurée dans une direction nord, soixante-seize degrés, quarante-trois minutes ouest, jusqu'au point E; du point E, sur une distance de deux pieds et deux dixièmes (2,2 pi) mesurée dans une direction sud, douze degrés, cinquante-cinq minutes ouest, jusqu'au point F; du point F, sur une distance de deux cent huit pieds et quatre dixièmes, mesurée dans une direction nord, soixante-seize degrés trente-deux minutes ouest, jusqu'au point G; du point G, sur une distance de cent soixante pieds et un dixième, mesurée dans une direction nord, douze degrés, cinquante-neuf minutes est, jusqu'au point H; du point H sur une distance de soixante-dix pieds et trois dixièmes, mesurée dans une direction nord, douze degrés, cinquante minutes est, jusqu'au point A, point de commencement; contenant en superficie quatre-vingt-deux mille neuf cent cinquante-cinq pieds carrés, mesures anglaises.

Ladite parcelle est aussi bornée comme suit: vers le nord par une partie du lot trente-neuf B, rang Deux auxdits plan et livre de renvoi; vers l'est par partie du lot trente-neuf B, rang Deux auxdits plan et livre de renvoi; vers le sud par autres parties du même lot; vers l'ouest par autres parties du même lot, dont une partie étant un chemin public.

Le tout tel qu'il se trouve présentement, avec bâtisses y dessus érigées, circonstances et dépendances; avec et

sujet à toutes servitudes actives, passives, apparentes et non apparentes affectant ledit immeuble.

Lesdits biens immobiliers étant la propriété de la partie défenderesse, Hans Terstege ».

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de quatorze mille cinq cent soixante-dix-sept dollars et cinquante centins (14 577,50 $). Ce montant minimal fixé par le shérif est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 72). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, QC, le VINGT-QUATRIÈME jour d'AOÛT 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 11 juin 1984 36133

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-000102-83

RONALD BÉLEC EN FIDUCIE, avocat, domicilié et résidant au 54, rue Thérien, ville et district de Hull, partie demanderesse, contre GESTION ANDREC INC., ayant un bureau à Gatineau (Limbour), district de Hull, et LOUIS ST-PIERRE, résidant au 426, chemin des Érables, Gatineau, (Limbour), district de Hull, et GUY BOYER, résidant au 9, chemin des Érables, Gatineau, (Limbour), district de Hull, et LES HÉRITIERS COLLECTIVEMENT DE FEU GUY BOYER, de son vivant domicilié et résidant au 9, chemin des Érables, Gatineau (Limbour), district de Hull, parties défenderesses.

«Un immeuble connu et désigné comme étant partie du lot numéro vingt-six (ptie 26), rang Six (rg 6) au cadastre officiel du canton de Wakefield, division d'enregistrement de Gatineau, ledit lot mesurant cinq cents pieds (500 pi) de largeur par deux cent cinquante pieds (250 pi) de profondeur; ledit lot est situé à deux cents pieds (200 pi) de la propriété de Denis Moreau ou représentants par acte enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau sous le numéro 124255, le tout mesures anglaises et plus ou moins et borné comme suit: au nord-est par le chemin privé propriété de M. Florimond Lacombe ou représentants; au sud-est, sud-ouest et nord-ouest par autre partie du même lot propriété de M. Florimond Lacombe ou représentants, ledit immeuble appartenant à M. Guy Boyer ou Les Héritiers collectivement de feu Guy Boyer».

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de trois cent quatre-vingt-dix-huit dollars et soixante-quinze centins (398,75 $). Ce montant minimal fixé par le shérif est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 72). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, QC, le VINGT-QUATRIÈME jour d'AOÛT 1984 à TREIZE heures.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC

Bureau du shérif
Cour provinciale
Hull, le 19 juin 1984 36168

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Pontiac
No 555-05-000015-80

CORPORATION WASKEHEGAN INC., 75, rue de l'Église, B.P. 9, Mistassini, QC, G0W 2C0, partie demanderesse, contre CLAUDE BERTRAND, Campbell's-Bay, district de Pontiac, QC, partie défenderesse.

« Tout cet emplacement connu et désigné comme étant partie du lot vingt B (ptie 20-B) dans le Cinquième Rang (rg V) au cadastre officiel du canton de Litchfield, ainsi décrit dans les titres du défendeur. Toute cette propriété est connue et désignée comme étant une partie du lot vingt B (ptie lot 20B) suivant les plan et livre de renvoi officiels pour le rang V, canton de Litchfield, division d'enregistrement de Pontiac, province de Québec et peut être plus particulièrement décrite comme suit: bornée vers le nord par partie du lot 20B (ptie lot 20B) et mesurant cent quatre-vingt-trois pieds et huit dixièmes (183,8 pi), vers l'est par partie du lot 20B (chemin privé) et mesurant cent

soixante-dix-sept pieds (177,0 pi), vers le sud par partie du lot 20B (ptie 20B) et mesurant cent vingt pieds et sept dixièmes (120,7 pi), vers l'ouest par la route no 148 et mesurant cent quatre-vingt-un pieds et trois dixièmes (181,3 pi). Contenant en superficie vingt-six mille huit cent cinq pieds carrés (26 805 pi²) plus ou moins, le tout en mesures anglaises et en plus ou moins; avec toutes les bâtisses y érigées.

Le défendeur Claude Bertrand est actuellement en possession des constructions sur l'immeuble ci-dessus mentionné. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de dix mille quatre cent quatre dollars (10 404,00 $). Ce montant minimal fixé par le shérif est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 72). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Pontiac, palais de justice, rue John, Campbell's-Bay, QC, le NEUVIÈME jour d'AOÛT 1984 à QUINZE heures QUINZE.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 18 juin 1984 36134

Labelle

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
Nos 715-02-000416-833
560-18-000317-84
S. 317

CORPORATION MUNICIPALE DE LABELLE, corps politique et corporatif, légalement constitué, ayant son siège social à Labelle, district de Labelle, partie demanderesse, contre T.E. HERN, dernière adresse connue, 9, boulevard Neptune, Dorval, district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR du district de Labelle, mis en cause.

La description de l'immeuble qui sera vendu est la suivante: « Le lot 8A, rang B, canton de Labelle, correspondant au lot 8, rang H, canton de Labelle. »

La mise à prix est fixée à 2 407,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Labelle, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Labelle, 440, boulevard Paquette, Mont-Laurier, QC, le TREIZIÈME jour d'AOÛT 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RICHARD GADBOIS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Mont-Laurier, le 15 juin 1984 36189

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
Nos 550-05-000745-828
560-18-000254-84

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, corporation légalement constituée en vertu des lois du Parlement du Canada, sous le nom de Société centrale d'hypothèques et de logement et son nom a été changé en celui de Société canadienne d'hypothèques et de logement suivant les dispositions du Bill C-29 qui a été publié à la *Gazette du Canada*, Partie II, volume 113 numéro 9, à la page 2013; partie demanderesse, contre HERVÉ ROCHON, domicilié et résidant à Bouchette, QC; partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Gatineau, mis en cause.

La description de l'immeuble qui sera vendu est la suivante:

« Un immeuble connu et désigné comme étant partie du lot dix-huit-huit (ptie 18-8), rang Un (R-1), suivant les plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Bouchette, division d'enregistrement de Gatineau, QC, et peut être plus particulièrement décrit comme suit: de figure régulière, borné au nord-ouest par le chemin public (sans désignation cadastrale), au nord-est par le lot 18-7, au sud-est par le lot 18-4 et au sud-ouest par le lot 18-9; mesurant 15,24 mètres au nord-ouest et au

sud-est et 30,48 mètres au nord-est et au sud-ouest; contenant en superficie 464,52 mètres carrés; avec toutes les bâtisses y dessus érigées, circonstances et dépendances; avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes et non apparentes pouvant affecter ledit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 3 394,50 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Labelle, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Maniwaki, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, QC, le QUINZIÈME jour d'AOÛT 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
RICHARD GADBOIS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Mont-Laurier, le 15 juin 1984 36147

Mingan

Bref d'exécution *de Terris*
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Mingan
No 650-12-1384-830
S. 650-18-000021-844

DAME YVETTE DOIRON, demeurant et domiciliée au 36, 4e Rue, Port-Cartier, district de Mingan, partie demanderesse, contre GILDAR GODIN, demeurant et domicilié au 12, 4e Rue, Port-Cartier, district de Mingan, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Sept-Îles, mis en cause.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision cinquante-six du bloc G (bloc G-56) et la redivision quatre de la subdivision cinquante-sept du lot originaire bloc G (bloc G-57-4) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Babel, ville de Port-Cartier, division d'enregistrement de Saguenay–Baie-Comeau, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances »

Conformément à l'article 688.1 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances est de 4 200,00 $. Ce montant est fixé par le shérif et doit être égal à 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau du secrétaire-trésorier de la ville de Port-Cartier, 40, rue Parent, Port-Cartier, le JEUDI NEUVIÈME jour d'AOÛT 1984 à ONZE heures.

Sept-Îles, le 20 juin 1984

L'officier du shérif,
DENYS LOCAS

Truchon & Truchon, huissiers
724, rue Bourgeois, local 2
Sept-Îles, QC
Tél.: 962-4966 36190

Montmagny

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour municipale — Ville de Montmagny
Nos 10
300-18-000006-847

VILLE DE MONTMAGNY, corps politique légalement constitué, ayant son siège social au 134, Saint-Jean-Baptiste est, Montmagny, district de Montmagny, demanderesse, contre LAURIN CARON, résidant et domicilié au 234, boulevard Taché est, Montmagny, district de Montmagny, défendeur.

« Le lot quatre et le lot huit, subdivisions du lot originaire cent trente-deux (132-4 et 132-8); le lot cinq et le lot sept, subdivisions du lot originaire cent trente-deux (132-5 et 132-7); le lot six, subdivision du lot originaire cent trente-deux (132-6); le lot neuf, subdivision du lot originaire cent trente-deux (132-9); le lot dix, subdivision du lot originaire cent trente-deux (132-10); le lot onze, subdivision du lot originaire cent trente-deux (132-11); le lot douze, subdivision du lot originaire cent trente-deux (132-12); le lot treize, subdivision du lot originaire cent trente-deux (132-13); le lot quatorze, subdivision du lot originaire cent trente-deux (132-14); le lot quinze, subdivision du lot originaire cent trente-deux (132-15); le lot seize, subdivision du lot originaire cent trente-deux (132-16); le lot dix-sept, subdivision du lot originaire cent trente-deux (132-17); le lot dix-huit, subdivision du lot originaire cent trente-deux (132-18); le lot dix-neuf, subdivision du lot originaire cent trente-deux (132-19); le lot

vingt, subdivision du lot originaire cent trete deux (132-20); le lot vingt et un, subdivision du lot originaire cent trente-deux (132-21); le lot vingt-deux, subdivision du lot originaire cent trente-deux (32-22); le lot vingt-trois, subdivision du lot originaire cent trente-deux (132-23) et le lot soixante-dix, subdivision du lot originaire cent trente-trois (133-70); le lot vingt-quatre, subdivision du lot originaire cent trente-deux (132-24); le lot dix-sept, subdivision du lot originaire cent trente-trois (133-17); tous ces lots étant du cadastre révisé d'une partie de la paroisse de Saint-Thomas, division d'enregistrement de Montmagny, municipalité de la cité de Montmagny; le lot un, resubdivision du lot neuf et le lot un, resubdivision du lot dix, le lot deux, resubdivision du lot onze et le lot deux, resubdivision du lot douze, du lot originaire numéro un (1-9-1, 1-10-1, 1-11-2, 1-12-2) du cadastre officiel d'une partie du village de Montmagny (révisée), division d'enregistrement de Montmagny, municipalité de Montmagny; le lot huit cent cinquante-cinq (855) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Thomas dans le comté de Montmagny; le lot trois cent trente et un (331) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Thomas dans le comté de Montmagny; et une terre à bois connue et désignée comme faisant partie des lots numéros trois cent vingt-huit et sept cent trente-sept (ptie 328 et 737) aux plan et livre de renvoi officiel du cadastre pour la paroisse Saint-Thomas de Montmagny, dans le comté de Montmagny, mesurant environ 67,52 arpents carrés, plus ou moins, bornée vers le nord-ouest et le sud-est à Laurin Caron, vers le nord-est à Lucien Fournier et vers le sud-ouest à Wellie Coulombe;

Sauf et à distraire:

le lot du ministère de la Voirie suivant acte de vente enregistré sous le numéro 88521 du bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montmagny, le 16 février 1971; le lot de monsieur et madame Raymond Kin suivant acte de vente enregistré sous le numéro 101981 du bureau de la division d'enregistrement de Montmagny, le 18 novembre 1976; le lot de Richard Ouellet suivant acte de vente enregistré sous le numéro 102015 du bureau d'enregistrement de Montmagny, le 23 novembre 1976; le lot de Josette Caron suivant acte de vente et servitude enregistré sous le numéro 104458 du bureau d'enregistrement de Montmagny, le 6 octobre 1977; le lot d'André Bélanger suivant acte de vente enregistré sous le numéro 106242 du bureau de la division d'enregistrement de Montmagny, le 19 juin 1978; le lot de Raymond Kin et de Denise D. Kin suivant acte de vente et servitude enregistré sous le numéro 106245 du bureau de la division d'enregistrement de Montmagny, le 19 juin 1978; le lot de Normand Fournier suivant acte de vente et servitude enregistré sous le numéro 106592 du bureau de la division d'enregistrement de Montmagny, le 27 juillet 1978; le lot de Daniel Richard suivant acte de vente et servitude enregistré sous le numéro 106729 du bureau de la division d'enregistrement de Montmagny, le 16 août 1978; le lot de Roger Coulombe suivant acte de vente et servitude enregistré sous le numéro 112674 au bureau de la division d'enregistrement de Montmagny, le 26 août 1980; le lot de Normand Fournier suivant acte de vente enregistré sous le numéro 115771 au bureau de la division d'enregistrement de Montmagny, le 21 octobre 1981; le lot d'André Bélanger suivant acte de vente enregistré sous le numéro 119177 du bureau d'enregistrement de Montmagny, le 9 juin 1983. »

La mise à prix est fixée à: 192,00 $ pour les lots 132-4 et 132-8; 160,00 $ pour les lots 132-5 et 132-7; 192,00 $ pour le lot 132-6; 288,00 $ pour le lot 132-9; 128,00 $ pour le lot 132-10; 128,00 $ pour le lot 132-11; 128,00 $ pour le lot 132-12; 128,00 $ pour le lot 132-13; 128,00 $ pour le lot 132-14; 128,00 $ pour le lot 132-15; 224,00 $ pour le lot 132-16; 128,00 $ pour le lot 132-17; 160,00 $ pour le lot 132-18; 160,00 $ pour le lot 132-19; 128,00 $ pour le lot 132-20; 128,00 $ pour le lot 132-21; 128,00 $ pour le lot 132-22; 160,00 $ pour les lots 132-23 et 133-70; 32,00 $ pour le lot 132-24; 32,00 $ pour le lot 133-17; 12 000,00 $ pour les lots 1-9-1, 1-10-1, 1-11-2 et 1-12-2; 352,00 $ pour le lot 855; 7 392,00 $ pour les lots 331, P-328 et 737.

Ces montants représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 1,28, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau de la division d'enregistrement de Montmagny, 25, boulevard Taché ouest, Montmagny, le MERCREDI HUITIÈME jour d'AOÛT 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GEMMA NICOLE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montmagny, le 3 juillet 1984 36173

Montréal

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-007031-832

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 276, rue Saint-Jacques ouest, Montréal, district de Montréal, demanderesse,

contre DONTA CORPORATION, autrefois au 3180, Bélanger, Montréal, et maintenant au 241, 3e Rang, R.R. 1, Saint-Charles-sur-Richelieu, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un terrain donnant sur la rue Bélanger est, à l'angle de la Neuvième Avenue, Montréal, province de Québec, ledit terrain mesurant cent vingt-sept pieds (127 pi) de largeur par devant et par derrière, ces distances étant mesurées à angle droit avec ses limites latérales, et mesurant cent trente et un pieds (131 pi) de profondeur sur sa limite sud-ouest, laquelle longe la Neuvième Avenue, et cent douze pieds et un dixième (112,1 pi) sur sa limite nord-est. Ce terrain est désigné comme étant constitué des subdivisions sept cent quatre-vingt-onze, sept cent quatre-vingt-douze et sept cent quatre-vingt-treize du lot originaire deux cent six (206-791, -792, -793), le tout figurant au cadastre du village incorporé de Côte-de-la-Visitation; toutes les dimensions mentionnées ci-dessus sont en mesures anglaises et plus ou moins; avec le bâtiment commercial dessus érigé, portant les numéros 3150, 3156, 3162, 3168, 3172, 3176 et 3180 de la rue Bélanger est. Sous réserve des droits du propriétaire sur la ruelle située à l'arrière dudit terrain, laquelle ruelle communique entre les Neuvième et Dixième Avenues. En l'état où ladite propriété se trouve actuellement, avec tous les droits, circonstances et dépendances y rattachés, sans exception. »

La mise à prix est fixée à 175 574,25 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le DIXIÈME jour d'AOÛT 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 19 juin 1984 36174

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-018341-824

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corps politique légalement constitué, ayant son siège social et un bureau à Montréal, dit district, demanderesse, contre JEAN JACQUES PREGENT, résidant et domicilié au 11857, Hénault, cité de Montréal-Nord, district de Montréal, et MAÇONNERIE J.L.N. LTÉE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 11857, Hénault, cité de Montréal-Nord et district de Montréal, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un emplacement situé en la cité de Montréal-Nord, ayant front sur la rue Hénault, composé du lot quatre-vingt-un de la subdivision officielle du lot originaire trente-sept (37-81) et du lot deux cent sept de la subdivision officielle du lot originaire trente-six (36-207) du cadastre de la paroisse de Sault-au-Récollet; avec la maison y érigée portant le numéro 11857, rue Hénault, Montréal-Nord, QC. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes se rattachant audit emplacement.»

La mise à prix est fixée à 20 955,25 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le NEUVIÈME jour d'AOÛT 1984 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 20 juin 1984 36165

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-024764-761

GARAGE DU PARC INDUSTRIEL INC., demanderesse, contre SBREGA TRANSPORT LTÉE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1405, des Laurentides, ville de Laval, défenderesse, et Me JACOB S. WASSERMAN, résidant et domicilié au 5453, rue Jeanne-Mance, ville et district de Montréal, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Les immeubles du mis en cause Me Jacob S. Wasserman:

«1. Un emplacement situé sur la rue Saint-Laurent dans la ville de Montréal, connu et désigné comme étant les subdivisions dix-huit et dix-neuf du lot seize A (16A-18 et 19) aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Laurent; avec bâtisse dessus érigée portant les numéros d'immeuble 3818 à 3824 de la rue Saint-Laurent;

La mise à prix est fixée à 54 473,25 $.

2. Un emplacement situé sur la rue Jeanne-Mance dans la ville de Montréal connu et désigné comme étant partie de la resubdivision huit de la subdivision treize du lot douze (12-13-P8) aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de Côte-Saint-Louis, bornée en front, au sud-ouest, par la rue Jeanne-Mance, du côté nord-ouest par le lot 12-13-8, du côté sud-est par le lot 12-13-7, et en arrière, au nord-est, par une autre partie du lot 12-13-8; avec bâtisse portant le numéro 5453 de la rue Jeanne-Mance.»

La mise à prix est fixée à 10 330,00 $.

Tous ces montants représentent 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus séparément au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le NEUVIÈME jour d'AOÛT 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 20 juin 1984 36166

Québec

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
C.S.M. 500-05-010904-835
S. 200-18-000135-846

LUCY ABRAHAM, ès qualités, héritière de feu Louis-Joseph Abraham, résidant et domiciliée au 22007, Harmon, Taylor, Michigan, États-Unis, et JOSEPHINE EMILY JAMISON, ès qualités, héritière de feu Louis-Joseph Abraham, résidant et domiciliée au 22019, Harmon, Taylor, Michigan, États-Unis, et BAKUS ABRAHAM, ès qualités, héritier de feu Louis-Joseph Abraham, résidant et domicilié au 17750, Eddon, Melvindale, Michigan, États-Unis, et WILLIAM ABRAHAM, ès qualités, héritier de feu Louis-Joseph Abraham, résidant et domicilié au 6876, Menick, Taylor, Michigan, États-Unis, et LAURA MARGUERITE RAMAGE, ès qualités, héritière de feu Louis-Joseph Abraham, résidant et domiciliée au 22007, Harmon, Taylor, Michigan, États-Unis, et LOUIS MARK ABRAHAM, ès qualités, héritier de feu Louis-Joseph Abraham, résidant et domicilié au 22007, Harmon, Taylor, Michigan, États-Unis, demandeurs, contre DÉVELOPPEMENT RIVIÈRE DES ROCHES ST-FERRÉOL-LES-NEIGES INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 198, avenue Royale, Saint-Ferréol-les-Neiges, district de Québec, défenderesse.

« Une terre étant les lots soixante et soixante et un (60 et 61) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Féréol, division d'enregistrement de Montmorency; avec maison et dépendances.

À distraire du lot 60 et du lot 61: un emplacement partie du lot soixante (ptie 60), mesurant cent quatre-vingt-onze pieds et six dixièmes dans sa ligne est; cent quatre-vingts dans la ligne nord-ouest et deux cent vingt pieds dans sa ligne sud-est: (cet emplacement comprend une petite lisière du lot soixante et un (ptie 61) dans sa partie nord. Il est situé à environ deux cents pieds de la route municipale en arrière de l'emplacement occupé par monsieur Auguste Lachance.

À distraire du lot 61 les subdivisions un et deux de ce lot (61-1 et 61-2) au total 230 pieds × 184 pieds.

À distraire du lot 61, une lisière de terrain située en la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, étant: une partie du lot originaire numéro soixante et un (ptie 61) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Féréol, division d'enregistrement de Montmorency.

De figure irrégulière, bornée vers le nord-ouest et vers le nord-est par le lot 61 ptie, restant propriété de Développements Rivière des Roches, Saint-Ferréol-Les-Neiges,

Inc., vers le sud-est par le lot 61 ptie, propriété de Gérard Lachance et par le lot 61-3, vers le sud-ouest par la route du rang Saint-Nicolas. Mesurant soixante-cinq mètres et cinquante-huit centièmes (65,58 m) puis deux mètres et trente-sept centièmes (2,37 m) puis quarante-neuf mètres et quatre-vingt-treize centièmes (49,93 m) vers le nord-ouest, neuf mètres et trois dixièmes (9,3 m) vers le nord-est, cinquante-quatre mètres et quatre-vingt-six centièmes (54,86 m) et soixante-huit mètres et quarante-trois centièmes (68,43 m) vers le sud-est, et sept mètres et soixante-cinq centièmes (7,65 m) vers le sud-ouest, contenant en superficie neuf cent dix-huit mètres carrés et quatre-vingt-deux centièmes (918,82 m²).

Le tout sans bâtiment, avec circonstances et dépendances.

Tel que montré sur un plan préparé par monsieur Jude Audet, arpenteur-géomètre, en date du 3 juin 1981, sous le numéro 2 749 de ses minutes, photocopie dudit plan demeurant annexé aux présentes. Cette lisière de terrain est montrée sur ledit plan par les lettres A, B, C, E, F, G, D, A et comporte une superficie totale de neuf cent vingt mètres carrés et quatre-vingt-deux centièmes (920,82 m²).

Avec les droits d'aqueduc et d'approvisionnement en eau sur le lot 83 suivant les titres antérieurs.»

La mise à prix est fixée à six mille deux cent cinq dollars et soixante-quinze cents (6 205,75 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Montmorency, 7007, avenue Royale, Château-Richer, le TREIZIÈME jour d'AOÛT 1984 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 7 juillet 1984 36217

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-001168-835
S. 200-18-000136-844

LA CAISSE POPULAIRE DE VILLENEUVE, 1095, boulevard des Chutes, Beauport, G1E 2G2, demanderesse, contre JACQUES CARON, 4618, 7e Avenue ouest, appartement 4, Charlesbourg, QC, défendeur.

«Un emplacement connu et désigné comme étant formé des lots suivants:

a) La subdivision un du lot originaire numéro quatre cent vingt-trois (423-1) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Féréol, division d'enregistrement de Montmorency;

b) La subdivision un du lot originaire numéro quatre cent vingt-deux (422-1) du susdit cadastre;

Le tout avec bâtisse dessus construite portant l'adresse d'immeuble place Quatre-Saisons, avenue Royale, Saint-Ferréol-les-Neiges, comté de Charlevoix, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à dix mille six cent soixante dollars et cinquante cents (10 660,50 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Montmorency, 7007, avenue Royale, Château-Richer, le TREIZIÈME jour d'AOÛT 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau de shérif
Cour supérieure
Québec, le 7 juillet 1984 36218

Richelieu

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Richelieu
No 765-05-000154-838

HERVÉ FORCIER, ès qualités de fiduciaire pour ses enfants Guy Forcier et Lise Forcier, demeurant et résidant au 410, rang Saint-Thomas, Saint-Aimé, district de Richelieu, et AMANDA FERRON, demeurant et résidant au 110, rue Élisabeth, Sorel, district de Richelieu, et GILLES ÉTHIER, demeurant et résidant au 980, rue Gadbois, Beloeil, district de Richelieu, et JEAN-PIERRE BOURGEOIS, demeurant et résidant au 2378, chemin des Patriotes, Saint-Ours, district de Richelieu, et GÉRARD ÉTHIER, demeurant et résidant au 713, rue Casavant, McMasterville, district de Richelieu, et GASTON BOISVERT, demeurant et résidant au 66, Bussières, Sainte-Anne-de-Sorel, district de Richelieu, demandeurs, contre YVONNE PELLETIER,

demeurant et résidant au 1, rue Villiard, Yamaska, district de Richelieu, et ARMAND VILLIARD, époux de dame Yvonne Pelletier, des mêmes lieux, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement d'Yamaska, mis en cause.

« Un immeuble sis et situé au village d'Yamaska, sur le côté est de la rue Saint-Michel, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels comme étant une partie des lots originaires dix-neuf et vingt (ptie 19, ptie 20) du cadastre officiel du village de Saint-Michel, division d'enregistrement d'Yamaska. Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble un (1) de la rue Villiard à Yamaska.

Lequel immeuble est borné comme suit, savoir: la partie du lot originaire numéro dix-neuf (ptie 19) étant borné d'un côté ou vers l'est ainsi qu'en profondeur ou vers le sud par une autre partie du même lot (ptie 19), propriété de monsieur Joseph Salvas ou représentants, de l'autre côté ou vers l'ouest ainsi qu'en front ou vers le nord par la partie du lot originaire numéro vingt (ptie 20) ci-après décrite. La partie du lot originaire numéro vingt (ptie 20) étant bornée en front ou vers l'ouest par la rue Saint-Michel, en profondeur ou vers l'est par une autre partie du même lot (ptie 20), propriété de Me Forcier ou représentants, d'un côté ou vers le nord par le lot originaire numéro cinq (lot 5) du même cadastre, propriété de monsieur Omer Courteau ou représentants et enfin, de l'autre côté ou vers le sud en partie par d'autres parties du même lot (pties 20), en partie par le lot originaire numéro trente (lot 30) du même cadastre et en partie, par des parties du lot originaire numéro dix-neuf (pties 19) du même cadastre.

Lequel immeuble, de forme irrégulière, est constitué des points (A,B,C,D,E,F,G,H) et contient les mesures suivantes, savoir: partant d'un point (A) situé à l'intersection du côté est de la rue Saint-Michel et de la ligne de division desdits lots vingt et cinq, de là longeant ladite rue en direction sud sur une distance d'environ trois huitièmes d'arpents (3/8 arp ou 71,93 pi) jusqu'à un point (B), de là, en direction est sur une distance de cent trente-cinq pieds (135 pi) jusqu'à un point (C), de là, formant un angle droit en direction sud sur une distance de trois quart d'arpent (¾ arp ou 143,8 pi) jusqu'à un point (D), de là, formant un angle droit en direction est sur une distance de quarante et un pieds (41 pi) jusqu'à un point (E), de là, formant toujours un angle droit en direction nord sur une distance de quarante-neuf pieds et vingt-cinq centièmes (49,25 pi) jusqu'à un point (F), de là, en direction est formant un angle droit sur une distance de trente-quatre pieds (34 pi) jusqu'à un point (G), de là, longeant la propriété de Me Forcier en direction nord sur une distance de quatre-vingt-quinze pieds (95 pi) jusqu'à un point (H) et enfin, de là, longeant la ligne de division desdits lots numéros cinq et vingt (lots 5 et 20) sur une distance de deux cent dix pieds (210 pi) rejoignant le point de départ (A).

La ligne (F,G) constitue le côté sud de la partie du lot originaire numéro dix-neuf (ptie 19) faisant l'objet des présentes, laquelle partie mesure environ trente-quatre pieds (34 pi) de profondeur par dix pieds et soixante-quinze centièmes (10,75 pi) de largeur, mesures incluses dans la désignation ci-haut décrite; le tout plus ou moins et de mesures anglaises. »

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 15 098,13 $ en argent ou par chèque visé.

Pour ledit immeuble être vendu en justice au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement d'Yamaska, rue Notre-Dame, Saint-François-du-Lac, QC, le JEUDI SEIZIÈME jour d'AOÛT 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
FRANÇOIS GÉLINAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sorel, le 19 juin 1984 36213

Rouyn-Noranda

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Rouyn-Noranda
Nos 605-02-000567-836
600-18-000004-845

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1155, boulevard Dorchester ouest, Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre ALLEN MCCLEMENS, domicilié et résidant au 8, MacDonald, Noranda, district de Rouyn-Noranda, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division de Rouyn-Noranda, mis en cause.

« Un certain lot de terre connu et désigné comme étant le lot numéro mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf (1299) aux plan et livre de renvoi officiels de la cité de Noranda, avec les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances. »

La mise à prix sera de 7 944,37 $.

La vente se fera au palais de justice de Rouyn-Noranda, 2, avenue du Palais, au bureau du shérif, dans la salle

numéro (1), le JEUDI VINGT-TROISIÈME jour d'AOÛT 1984 à NEUF heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
CLAUDE BÉDARD

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rouyn, le 8 juin 1984 36135

Saguenay

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saguenay
Nos 240-18-000261-846
200-05-004118-837

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social en la ville de Montréal et un bureau au 11, Saint-Jean-Baptiste, Baie-Saint-Paul, QC, étant aux droits de Banque Canadienne Nationale et de la Banque Provinciale du Canada par la fusion de ces deux dernières, telle qu'approuvée par le gouverneur en conseil, en date du 1er novembre 1979, suivant l'arrêté C.P. 1979-2921, partie demanderesse, contre DAME DORYS GAGNÉ BILODEAU, domiciliée et résidant au 10, des Cèdres, Baie-Saint-Paul, partie défenderesse.

« Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision vingt-sept du lot originaire numéro six cent cinquante-huit (658-27) au cadastre officiel de la paroisse de Baie-Saint-Paul. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation, soit deux mille sept cent soixante-neuf dollars et quatre-vingts cents (2 769,80 $), compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Charlevoix no 2, Baie-Saint-Paul, 4, rue Saint-Jean-Baptiste, Baie-Saint-Paul, le NEUVIÈME jour d'AOÛT 1984 à QUINZE heures.

Le shérif,
PIERRE GAUDREAULT, *avocat*

Bureau du shérif
Cour supérieure
La Malbaie, le 13 juin 1984 36175

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saguenay
Nos 240-18-000262-844
240-05-000142-83

LA CAISSE POPULAIRE DE ST-ÉTIENNE DE LA MALBAIE, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 130, rue Naim, La Malbaie, comté de Charlevois, district de Saguenay, demanderesse, contre ÉDOUARD ÉMOND, résidant et domicilié au 230, chemin Mailloux, Rivière-Mailloux, comté de Charlevoix, district de Saguenay, défendeur.

« Un terrain situé dans le rang de la Rivière-Mailloux en la paroisse de La Malbaie, étant et composant une partie du lot six cent quatre-vingt-quinze (ptie 695) au cadastre officiel pour la paroisse de La Malbaie, à prendre immédiatement au nord du chemin public dudit rang, mesurant une largeur de soixante-dix pieds (70 pi) à partir du chemin public, courant nord-est compris et délimité dans et par les bornes suivantes: vers le nord-est, au terrain de Pierre alias Pitre Émond faisant partie du même lot; vers le sud-ouest au chemin public dudit rang; tenant d'un côté vers le sud-est, au terrain de Louis Lavoie faisant partie du même lot, et d'autre côté, vers le nord-ouest, au terrain d'Uldéric Girard faisant aussi partie du même lot. Ensemble ledit immeuble avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Un emplacement sis en la ville de La Malbaie, 230, chemin Mailloux étant et composant partie du lot six cent quatre-vingt-quinze (ptie 695) au cadastre officiel pour la paroisse de La Malbaie, de figure régulière, mesurant soixante-douze pieds (72 pi) de largeur sur une profondeur de cinquante pieds (50 pi) cette mesure étant prise à la propriété de Édouard Émond courant nord-est et borné comme suit: au sud-ouest, à partie 695 (Édouard Émond); des autres à partie 695 (Bertrand Bergeron); ensemble avec bâtisses. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation, soit 10 865,00 $, compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Charlevoix numéro 1 à La Malbaie, 237, rue Saint-Étienne,

La Malbaie, le NEUVIÈME jour d'AOÛT 1984 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
JACQUELINE GAUDREAULT

Bureau du shérif
Cour supérieure
La Malbaie, le 11 juin 1984 36176

Saint-François

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-001107-826
S. 3037

LA CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DE C.J.M., régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social à Asbestos, district de Saint-François, partie demanderesse, contre YVAN PINARD, domicilié à rang 10, Sainte-Clothilde, district d'Arthabaska, et RENÉ PINARD, 463, 5e Avenue, Asbestos, district de Saint-François, parties défenderesses, et LE RÉGISTRATEUR du bureau d'enregistrement de Richmond, mis en cause.

« Le lot numéro quatre-vingt-trois de la subdivision officielle du lot primitif numéro six B (6B-83) dans le Deuxième Rang du canton de Shipton; le tout avec bâtisses dessus construites. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 8 634,75 $.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Richmond, 746, rue Principale nord, Richmond, QC, le MARDI SEPTIÈME jour d'AOÛT 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 15 juin 1984 36136

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-000207-841
S. 3036

LA COMPAGNIE SHERBROOKE TRUST, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 75, rue Wellington nord, Sherbrooke, district de Saint-François, agissant en sa qualité de fiduciaire pour la détentrice de l'obligation, La Société d'Entraide Économique de Sherbrooke, partie demanderesse, contre CROL INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau principal à route rurale no 1, Saint-Élie-d'Orford, district de Saint-François, défenderesse-faillie, et TROTTIER, MICHAUD, GUAY INC., ès qualités de syndic à la faillite de Crol Inc., et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Sherbrooke, mis en cause.

« Ces certains lots ou morceaux de terrain connus et désignés comme étant:

1. La subdivision vingt et un du lot originaire numéro six cent trente-deux (632-21) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Orford;

2. La subdivision vingt-trois du lot originaire numéro six cent trente-deux (632-23) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Orford;

3. La subdivision vingt-deux du lot originaire numéro six cent trente-deux (632-22) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Orford;

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Les item et équipements suivants: Machine à tuyaux de cheminées; deux « Ben dix tonnes »; deux convoyeurs de seize à vingt pieds; un convoyeur de quinze pieds; un mixeur huit pieds cubes; une balance de deux mille livres; machines à Damper et équipement; un compresseur de une force et demie; un compresseur de trois forces; moules à boîtes à feu; un bureau; trois chaises; un monte-charge Massey-Ferguson 1500, chariot élévateur, malaxeur à ciment. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 33 027,50 $.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Sherbrooke, 174, rue Palais, Sherbrooke, QC, le MERCREDI HUITIÈME jour d'AOÛT 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 20 juin 1984 36148

Témiscamingue

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Rouyn-Noranda
No 600-02-000253-83
S. 45

JACQUES COUTU et JACQUES FORTIN, avocats, ayant un bureau au 50, Perreault ouest, Rouyn, QC, district de Rouyn-Noranda, partie demanderesse, contre AIMÉ DORVAL, entrepreneur, domicilié au 260, 2e Avenue, Témiscaming, district de Témiscamingue, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Témiscamingue, mis en cause.

«Un immeuble connu et désigné comme étant le bloc deux, de l'arpentage primitif du canton de Tabaret (bloc 2, Tabaret), division d'enregistrement de Témiscamingue; avec les constructions y érigées, circonstances et dépendances.

Sauf et excepté:

a) Un immeuble propriété de Daniel Dagenais et Margaret Ann Barker, en vertu de l'acte enregistré sous le numéro 92615, connu et désigné comme faisant partie du bloc deux de l'arpentage primitif du canton de Tabaret, mesurant 120 pieds de largeur sur une profondeur moyenne de 160 pieds, et borné ainsi qu'il suit: au sud-est par la baie Stenhouse du lac Kipawa; au nord-ouest par les terres de la Couronne; et sur les deux autres côtés par le résidu dudit bloc deux. Ledit immeuble est situé à environ 100 pieds au sud-ouest du bloc 32; avec le chalet qui y est érigé.

b) Un immeuble propriété de William Richard Skeates, en vertu de l'acte enregistré sous le numéro 92636, connu et désigné comme faisant partie du bloc deux de l'arpentage primitif du canton de Tabaret, mesurant 105 pieds de largeur sur toute la profondeur existant entre le lac Kipawa et la limite nord-ouest du bloc deux, et borné ainsi qu'il suit: à l'avant, au sud-est, par la baie Stenhouse; au nord-est par une autre partie dudit bloc, propriété de Daniel et Margaret Ann Dagenais; au nord-ouest par les terres de la Couronne; et au sud-ouest par une autre partie du même bloc, vendue à Alphonse Larochelle.

c) Un immeuble propriété de Alphonse Claude Larochelle en vertu de l'acte enregistré sous le numéro 92637 pour la division d'enregistrement de Témiscamingue, connu et désigné comme étant une partie du bloc deux, de l'arpentage primitif du canton de Tabaret, mesurant 105 pieds de largeur sur toute la profondeur existant entre le lac Kipawa et la limite nord-ouest dudit bloc et étant bornée ainsi qu'il suit: en front, au sud-est, par la baie Stenhouse; au nord-est par une autre partie dudit bloc deux, propriété de William Skeates; au nord-ouest par les terres de la Couronne et au sud-ouest, par le résidu dudit bloc deux, propriété de Aimé Dorval.

d) Un immeuble propriété de Jean Larochelle et son épouse, Raymonde Venne, en vertu de l'acte enregistré sous le numéro 94270 pour la division d'enregistrement de Témiscamingue, connu et désigné comme étant une partie du bloc deux, de l'arpentage primitif du canton de Tabaret, mesurant 105 pieds de largeur sur toute la profondeur existant entre le lac Kipawa et la limite nord-ouest dudit bloc et étant bornée ainsi qu'il suit: en front, au sud-est, par la baie Stenhouse; au nord-est par autre partie dudit bloc, propriété de Claude Larochelle, aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 92637, au nord-ouest par les terres de la Couronne et au sud-ouest par le résidu dudit bloc, propriété d'Aimé Dorval»

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal ou mise à prix que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, est fixé à la somme de 18 709,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Témiscamingue, palais de justice, Ville-Marie, QC, le MARDI QUATORZIÈME jour d'AOÛT, 1984 à ONZE heures.

Le shérif,
GUY CHÉNIER

Bureau du shérif
Cour provinciale
Ville-Marie, le 14 juin 1984 36152

Terrebonne

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 725-02-000175-818

RENÉ BEAUCHAMP ÉLECTRIQUE INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 55, avenue Argenteuil, Lachute, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre GÉRALD LÉPINE, résidant et domicilié au R.R. no 2, Lachute, district de Terrebonne, partie défenderesse.

Un certain morceau de terre connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-André, comté d'Argenteuil, comme lot sept cent quatre-vingt-quatre (ptie 784), de forme irrégulière, mesurant quarante pieds (40,0 pi) dans la ligne sud-ouest; cent cinquante-deux pieds (152,0 pi) dans la ligne nord-ouest, soixante et onze pieds (71,0 pi) dans la ligne ouest; cent vingt-quatre pieds et huit dixièmes de pied (124,8 pi) dans la ligne est et deux cent soixante et un pieds et quarante-six centièmes de pied (261,46 pi) dans la ligne sud; borné au sud-ouest par un chemin public, dans le nord-ouest et l'ouest par propriété de G. Lépine, dans le nord par le lot numéro sept cent quatre-vingt-six tiret trois (786-3); dans l'est par le lot sept cent quatre-vingt-trois (783) et dans le sud par propriété de Albany Lépine; avec toutes les bâtisses dessus érigées.

La mise à prix est fixée à 11 137,50 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division d'Argenteuil, 505, rue Béthanie, Lachute, QC, le DIX-SEPTIÈME jour d'AOÛT 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 20 juin 1984 36191

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-003606-838

HENRI BLONDIN ET FILS INC., corporation légalement constituée, dont le bureau principal est situé au 236, rue Parent, local 22, Saint-Jérôme, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre FRANÇOISE HÉBERT, domiciliée et résidant au 635, rue Luc, Saint-Jérôme, district de Terrebonne, partie défenderesse.

Désignation I:

Un emplacement situé sur le côté nord de la rue Luc en la cité de Saint-Jérôme, connu et désigné comme étant le lot numéro deux cent neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinquante et un (51-209) aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de Saint-Jérôme, mesurant ledit emplacement quatre-vingt-un pieds et quatre-vingt-un centièmes de pied (81,81 pi) de largeur, en front, dans sa ligne sud et quatre-vingt-un pieds et quatre-vingt-un centièmes de pied (81,81 pi) de largeur, en arrière, dans sa ligne nord; sur cent vingt-deux pieds et soixante-quinze centièmes de pied (122,75 pi) de profondeur, dans sa ligne ouest et cent onze pieds et trois dixièmes de pied (111,3 pi) de profondeur, dans sa ligne est; contenant en superficie neuf mille quatre cent quatre-vingts pieds carrés (9 480 pi^2), mesures anglaises et plus ou moins. Avec bâtisse dessus érigée, située au 635, rue Luc, Saint-Jérôme. Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

La mise à prix est fixée à 24 778,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Désignation II:

Un emplacement situé sur la rue Desormeaux, connu et désigné comme étant le lot numéro cent quinze de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent soixante-dix-huit (478-115) aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de Saint-Jérôme; mesurant ledit emplacement, quinze mètres virgule vingt-quatre centimètres (15,24 m), équivalent à cinquante pieds (50,0 pi) dans ses lignes est et ouest; trente mètres virgule quarante-huit centièmes (30,48 m), équivalent à cent pieds (100,0 pi) dans ses lignes nord et sud. Contenant une superficie de quatre

cent quarante-huit mètres carrés et quatre cent quatre-vingt-douze centimètres carrés (448,92 m² ou 4 988 pi²), le tout mesures anglaises et plus ou moins. Avec bâtisse dessus érigée, située au 138, rue Desormeaux, à Saint-Jérôme. Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

La mise à prix est fixée à 20 670,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, 4e étage, Saint-Jérôme, le QUINZIÈME jour d'AOÛT 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 20 juin 1984 36192

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-001125-834

CAISSE POPULAIRE DE SAINT-JÉRÔME, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant un bureau au 190, avenue Parent, Saint-Jérôme, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre JEAN-MARC BOULANGER, instructeur, domicilié et résidant au 593, rue Charlevoix, appartement 3, Longueuil, district de Longueuil, et DAME FRANCES VIOLA PREST, domiciliée et résidant au chantier LG2, C.P. 64, Sanibec Inc., La Grande, province de Québec, parties défenderesses.

Un immeuble situé en la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, dans le comté de Prévost dans le district de Terrebonne, connu et désigné comme étant le lot numéro quinze de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quinze (no 115-15) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Sauveur, ayant une superficie de trente et un mille cinq cent soixante-six pieds carrés (31 566 pi²), mesures anglaises, soit deux mille neuf cent trente-deux mètres carrés et quarante-huit centièmes (2 932,48 m²); avec toutes les bâtisses dessus érigées notamment une maison chemin Valbourg. Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble, et plus particulièrement avec servitude de passage à perpétuité en faveur du lot présentement vendu, pour communiquer à pied et en voiture au chemin public, en passant dans les rues existantes et nécessaires pour communiquer au chemin public.

La mise à prix est fixée à 12 834,50 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, 4e étage, Saint-Jérôme, QC, le QUINZIÈME jour d'AOÛT 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 21 juin 1984 36193

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-000043-830

LA CAISSE POPULAIRE ST-ARSÈNE DE MONTRÉAL, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 1080, Bélanger est, Montréal, district de Montréal, H2S 1H2, partie demanderesse, contre 99204 CANADA LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 5005, boulevard Dagenais, Fabreville, Laval, district de Montréal, H7R 1L9, et CLÉMENT GOSSELIN, résidant et domicilié au 330, rue Élizabeth, Deux-Montagnes, district de Montréal, partie défenderesse.

« Un emplacement sis à Deux-Montagnes de forme rectangulaire connu aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Eustache, comme étant:

a) La subdivision no deux cent soixante-quinze de la subdivision officielle du lot originaire no quatre-vingt-un (81-275) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Eustache.

b) La subdivision no deux cent soixante-seize de la subdivision officielle du lot originaire no quatre-vingt-un (81-276) dudit cadastre.

c) Du lot no un de la resubdivision du lot deux cent soixante-dix-sept de la subdivision officielle du lot originaire no quatre-vingt-un (81-277-1) audit cadastre.

Avec bâtisse dessus érigée portant le numéro d'immeuble 446, 14e Avenue, cité de Deux-Montagnes.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 25 170,25 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Deux-Montagnes, 140, rue Saint-Eustache, place du Chêne, Saint-Eustache, QC, le SEIZIÈME jour d'AOÛT 1984 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 20 juin 1984 36194

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 500-02-016121-845

J. M. ENR., a/s JACQUES OUAZANA, 3541, Van Horne, Montréal, district de Montréal, locateur, contre SAMUEL C. MORDIKO, 1660, rue Cardinal, ville Saint-Laurent, district de Montréal, locataire.

Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro deux cent quarante-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent trente-sept (237-243) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville; avec bâtisse dessus érigée située dans la ville de Rosemère.

La mise à prix est fixée à 1 448,75 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro deux cent quarante-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent trente-sept (237-242) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, situé dans la ville de Rosemère.

La mise à prix est fixée à 1 204,75 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, 4e étage, Saint-Jérôme, QC, le QUINZIÈME jour d'AOÛT 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 21 juin 1984 36195

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-004267-838

LA CORPORATION MUNICIPALE DE LA PAROISSE DE SAINT-HIPPOLYTE, 2274, boulevard des Hauteurs, Saint-Hippolyte, QC, partie demanderesse, contre M. JACQUES S. BÉLANGER, de domicile inconnu, partie défenderesse.

Un terrain vacant faisant partie du lot numéro vingt-quatre B dans le Troisième Rang du canton d'Abercrombie, aux livre et registre officiels de la paroisse de Saint-Hippolyte. Borné à l'est par une autre partie du lot numéro vingt-quatre B, propriété de Mme Gordon B. Anderson, suivant acte enregistré sous le numéro 460352, au sud-est par une autre partie du lot numéro vingt-quatre B, propriété de Mlle Gallager, suivant acte enregistré sous le numéro 230212, au sud-ouest par un chemin étant une partie du lot vingt-quatre B et au nord-ouest par une autre partie du lot numéro vingt-quatre B, propriété de M. Redmond; mesurant ledit emplacement 90 pieds dans ses lignes est et ouest et 100 pieds dans ses lignes nord-ouest et sud-est.

La mise à prix est fixée à 463,50 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, 4e étage, Saint-Jérôme, QC, le QUINZIÈME jour d'AOÛT 1984 à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 21 juin 1984 36196

Trois-Rivières

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières
No 400-05-000599-838
S. 400-18-000025-845

CAISSE POPULAIRE DE STE-MADELEINE, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social et son bureau principal au 399, boulevard Sainte-Madeleine, cité de Cap-de-la-Madeleine, district de Trois-Rivières, demanderesse, contre LES MOTELS MIAMI INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal au 300, rue Baillargeon, cité de Cap-de-la-Madeleine, district de Trois-Rivières, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Champlain, 181, rue Principale, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, district de Trois-Rivières, mis en cause.

« Un immeuble situé en la ville de Cap-de-la-Madeleine, ayant front sur la rue Baillargeon, connu et désigné au cadastre officiel fait pour la paroisse de Champlain, comme étant une partie de la subdivison numéro deux cent quatre-vingt-quinze du lot originaire numéro cent soixante et onze (171-ptie 295), situé à cent dix-huit pieds et deux dixièmes (118,2 pi) au nord-ouest de la rue Fusey, mesurant cet emplacement à son front, au sud-ouest, deux cent quatre-vingts pieds et quatre-vingt-seize centièmes (280,96 pi) à sa profondeur nord-est, deux cent quatre-vingts pieds et vingt-cinq centièmes (280,25 pi) et entre ces deux susdites lignes de front et de profondeur, environ cent vingt-cinq pieds (125 pi), le tout au pied anglais, et plus ou moins, borné en front, au sud-ouest, par la rue Baillargeon, en profondeur, au nord-est, par le lot originaire cent soixante-huit (168), d'un côté, au nord-ouest, par le lot 171-296, propriété de The Shawinigan Water & Power Co., de l'autre côté, au sud-est, par un surplus du lot vendu 171-295, propriété de Charles Turcotte. Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, étant un motel portant le numéro d'immeuble 300, rue Baillargeon, Cap-de-la-Madeleine. »

La mise à prix est fixée à 76 463,50 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Champlain, 181, rue Principale, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, district de Trois-Rivières, le MERCREDI HUITIÈME jour d'AOÛT 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
ME JEAN-PAUL COSSETTE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Trois-Rivières, le 19 juin 1984 36138

Ventes pour taxes, avis de publication

Ville de Roxboro

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, Victor P. Gray, secrétaire-trésorier de la ville de Roxboro, que conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes, l'avis public et la liste des immeubles devant être vendus pour non-paiement de taxes à l'enchère publique, le mardi 17 juillet 1984 à 14 h 30, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Roxboro, ont été publiés en français, dans les numéros des 21 et 28 juin 1984 du journal « Cités Nouvelles »; et en anglais, dans les numéros des 20 et 27 juin 1984 du « News & Chronicle ».

Roxboro, le 7 juillet 1984

Le secrétaire-trésorier,
36167 VICTOR P. GRAY

Errata

Paroisse de Saint-Bruno

Veuillez noter qu'une erreur s'est glissée dans l'avis publié à la page 2974 de l'édition numéro 24 du 16 juin 1984. Au troisième paragraphe, nous aurions dû lire: **«Remplacer: les lots 357-19-3, 357-20-1-1»** au lieu: **«Remplacer: les lots 357-19-3, 357-20-1».**

66

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-000921-849

LA CAISSE POPULAIRE MISTRAL contre ARSENAULT

Veuillez noter qu'une erreur s'est glissée dans l'avis publié à la page 3065 de l'édition numéro 25 du 23 juin 1984. Le numéro de dossier aurait dû se lire: « **No 500-05-000921-849** » au lieu de: « **No 500-05-000291-849** ».

36212

INDEX

AVIS DIVERS

ASSOCIATION SPORTIVE ET DE BIENVEILLANCE DU LAC DE L'EST (EAST LAKE) INC. (*L.P.*) 3198
COMMISSION SCOLAIRE LES ÉCORES (*Rachat d'obligations*) 3198
COMMISSION SCOLAIRE LES ÉCORES (*Rachat d'obligations*) 3198
COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE PROVENCHER (*Rachat d'obligations*) 3199
SAINT-STANISLAS, MUNICIPALITÉ (*Mutations immobilières, L.R.Q., chap. M-39*) 3199
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À HULL (*Siège social*) 3199

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

DEMANDES

BAJAJIAN, AZKOUHIE 3200
BAJAJIAN, MIHRAN 3200
BAJAJIAN, VARTOUHIE 3200
BELLERIVE, RICHARD 3200
BOISVERT, MARIE GERMAINE AURORE 3200
BOULAY dit BOULET, JACQUES 3200
BRULÉ, LILIANE JULIA 3200
CIMON, DORRETTE 3200
CÔTÉ, MICHEL 3200
CREE, MARIE CÉCILE 3201
DOUCET, JOSEPH PAUL CALIXTE 3201
DUFOUR dit BOUGIE, ALBERT ALPHONSE MARTIN 3201
DUGUAY, MARIE THÉRÈSE ADINE 3201
DUMONT, JOSEPH ALFRED 3201
GENDRON, JOSEPH JEAN-FRANÇOIS 3201
GREENBERG, RANEY LORRAIN 3201
HADJIPAVLOU, LOUCAS PAUL 3201
MARIE VITALINE 3202
MICHAUD, MARIE LISE 3202
PONOMARENKO, MYCHAJLO (MICHAEL) 3202
ROBERGE, PAUL-ÉMILE 3202
STRUTYNSKI, JOHANNE 3202
SYLVAIN, ANGE-AIMÉE AURORE NOELINE 3202
VALCOURT, FRANÇOIS-XAVIER 3202
VINET, DANIELLE 3202

COMPAGNIES (PARTIE I) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES 3167

COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION 3167

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION 3177

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION 3180

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION 3180

COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES 3185
ASSOCIATION SPORTIVE ET DE BIENVEILLANCE DU LAC DE L'EST (EAST LAKE) INC. 3198

LETTRES PATENTES DE FUSION (Articles 18 et 224) 3191

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES 3192

COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21) 3193

DISSOLUTION (Article 28) 3193

DISSOLUTION — DEMANDES DE

ACADÉMIE DE MUSIQUE ALLAKRI INC. 3203
APCO EQUIPMENT INC. 3203
BISKIN (HARRY) ENTERPRISES INC. 3203
BOULANGERIE DE CHIBOUGAMAU LTÉE (LA) 3203
BUCLA, INC. 3203
CAMPING LA BOURGADE INC. 3203
CENTRE DE RÉCUPÉRATION LES FEUILLUS INC. 3203
CUMULAINE 3204
ECOPLACE INC. 3204
ELECTRONIA INC. 3204
ENTREPRISES CAN-HAÏTI (S.A.) INC. 3204
ENTREPRISES HARRY BISKIN INC. 3203
ÉQUIPEMENTS APCO INC. 3203
GALERIE D'ART STE-FOY INC. 3204
GIMRECO INC. 3204
HOCHELAGA PETROLEUM (ST-HYACINTHE) LTÉE 3204
HÔTEL BAIE ST-PAUL INC. 3204
IMPORTATIONS SOMA INC (LES) 3205
LAPERRIÈRE ET PROULX LTÉE 3205
LIGUE D'IMPROVISATION POPULAIRE (L.I.P.) 3205
METEOR DISTRIBUTING CO. LTD. 3205
MEUNERIE CHABOT INC. 3205
MONTRÉAL TELE LTD. 3205
NANTEL (ADRIEN) INC. 3205
OPERA GUILD INCORPORATED 3205
PÉTROLES DE SAINT-PIE-DE-BAGOT INCORPORÉE (LES) 3206
PÉTROLES HOCHELAGA INC. 3206
PRODUITS DE CÈDRE LTÉE 3206
RADIO PLAZA INC. 3206
RUCHERS J.B. DE SAINT-RAYMOND INC. (LES) 3206
SOCIÉTÉ DES VOILIERS DE LA NOUVELLE-FRANCE INC. (LA) 3206
TÉLÉ MONTRÉAL LTÉE 3205
TIBRA INC. 3206
TIBRA INC. (LA) 3206
TRANSPORTS GÉRARD CARBONNEAU INC. (LES) 3207
UNIVERSAL DISTRIBUTORS LTD. 3207
VERA FODOR LTD. 3207
VERRETTE AUTO ACCESSOIRES LTÉE 3207
VINBERT INC. 3207

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES

PERMIS DE FAIRE AFFAIRES 3195

CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA

AVIS DE QUALITÉ

AUPIN, GILBERT 3207
CLOUTIER, ANTONIO 3207

DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES

AMENDEMENT

ABCOURT AND COMPANY, LIMITED I 3196
ABCOURT AND COMPANY, LIMITED II 3196
HUGHES-LANG PARTNERSHIP (1984) AND COMPANY, LTD. (THE) 3196

DISSOLUTION

PHARMACIE JEAN COUTU (F. HAROUN) ENR. 3196

INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

ASSURANCES — LOI SUR LES

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA PAROISSE DE ST-JOSEPH-DE-LANORAIE (LA) (*Liquidation*) 3208
COMPAGNIE D'ASSURANCES NEW YORK LIFE DU CANADA (*Demande de permis*) 3208

LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA

TRAITEMENTS ANTIROUILLE M.S. DE LIMOILOU INC. 3208

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

AFFAIRES CULTURELLES

CLASSEMENT DES BIENS CULTURELS

ANCIENNE ÉCOLE ST-CHARLES DE HEADLEYVILLE (*699-701, 3e Rue, Québec*) 3208
ÉGLISE MÉTHODISTE ODELLTOWN 3209

AFFAIRES MUNICIPALES

DIVERS

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DES MILLE-ÎLES (*Constitution d'une régie intermunicipale*) 3209

ÉNERGIE ET RESSOURCES

CADASTRES

ASCOT, CANTON 3209
ASCOT, CANTON 3209
BAIE-DE-GASPÉ-SUD, CANTON 3210
BASSIN-DE-CHAMBLY, VILLAGE 3210
BEAUPORT, PAROISSE 3210
BULSTRODE, CANTON 3210
CHARLESBOURG, PAROISSE 3210
CHARLESBOURG, PAROISSE 3211
DE SALABERRY, CANTON 3211
DEMEULLES, CANTON 3211
DITCHFIELD, CANTON 3211
DIXVILLE, VILLAGE 3212
DOUGLAS, CANTON 3212
EATON, CANTON 3212
GRANBY, VILLAGE 3212
GRANTHAM, CANTON 3212
GRANTHAM, CANTON 3213
GRANTHAM, CANTON 3213
GRANTHAM, CANTON 3213
GRANTHAM, CANTON 3213
HULL, CANTON 3213
HULL, CANTON 3214
LA PRÉSENTATION, PAROISSE 3214
LABARRE, CANTON 3214
LACHENAIE, PAROISSE 3215
L'ASSOMPTION, PAROISSE 3214
LONGUE-POINTE, PAROISSE 3215
LONGUE-POINTE, PAROISSE 3215
MONTRÉAL, PAROISSE 3215
MONTRÉAL, PAROISSE 3215
MONTRÉAL, PAROISSE 3216
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE 3216
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE 3216
ORFORD, CANTON 3216
ORFORD, CANTON 3217
ORFORD, CANTON 3217
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 3217
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 3217
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 3217
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 3218
RAWDON, CANTON 3218
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PAROISSE 3218
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, PAROISSE 3218
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, PAROISSE 3218
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE 3219
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE 3219
SAINT-AUGUSTIN, PAROISSE 3219
SAINT-BRUNO, PAROISSE 3219
SAINT-BRUNO, PAROISSE (*Erratum*) 3268
SAINT-CONSTANT, PAROISSE 3220
SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES, PAROISSE 3220
SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES, PAROISSE 3220
SAINTE-GENEVIÈVE, PAROISSE 3220
SAINTE-GENEVIÈVE, PAROISSE 3220
SAINT-HILAIRE, PAROISSE 3221
SAINT-IGNACE-DU-COTEAU-DU-LAC, PAROISSE 3221
SAINT-JEAN, VILLE 3221
SAINTE-JEANNE-DE-L'ÎLE-PERROT, PAROISSE 3221
SAINT-JÉRÔME, PAROISSE 3221
SAINT-JÉROME, PAROISSE 3222
SAINT-JÉRÔME, PAROISSE 3222
SAINT-JÉRUSALEM, PAROISSE 3222
SAINT-JOSEPH-DU-LAC, PAROISSE 3222
SAINT-JOSEPH-DU-LAC, PAROISSE 3223
SAINT-JOSEPH-DU-LAC, PAROISSE 3223
SAINT-JOSEPH-DU-LAC, PAROISSE 3223
SAINT-JOSEPH-DU-LAC, PAROISSE 3223
SAINT-JOSEPH-DU-LAC, PAROISSE 3223
SAINT-JOSEPH-DU-LAC, PAROISSE 3224
SAINT-JOSEPH-DU-LAC, PAROISSE 3224
SAINTE-JULIE, PAROISSE 3224
SAINT-LAURENT, PAROISSE 3224
SAINT-LAZARE, PAROISSE 3224
SAINT-LOUIS-DE-TERREBONNE, PAROISSE 3225
SAINT-LOUIS-DE-TERREBONNE, PAROISSE 3225
SAINT-LOUIS-DE-TERREBONNE, PAROISSE 3225
SAINT-LUC, PAROISSE 3225
SAINT-LUC, PAROISSE 3225
SAINTE-MADELEINE-DE-RIGAUD, PAROISSE 3226
SAINTE-MARIE-DE-MONNOIR, PAROISSE 3226
SAINT-MARTIN, PAROISSE 3226
SAINT-MARTIN, PAROISSE 3226
SAINT-MICHEL-DE-VAUDREUIL, PAROISSE 3227

SAINT-MICHEL-DE-VAUDREUIL, PAROISSE 3227
SAINT-NICOLAS, PAROISSE 3227
SAINT-PIERRE-DE-SOREL, PAROISSE 3227
SAINTE-PUDENTIENNE, PAROISSE 3227
SAINT-RAYMOND, PAROISSE 3228
SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN, PAROISSE 3228
SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN, PAROISSE 3228
SAINTE-ROSE, PAROISSE 3228
SAINTE-THÉRÈSE, VILLAGE 3229
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 3229
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 3229
SAINT-TIMOTHÉE, PAROISSE 3229
SAINT-VICTOR-DE-TRING, PAROISSE 3229
SAINT-VINCENT-DE-PAUL, PAROISSE 3229
SAINT-VINCENT-DE-PAUL, PAROISSE 3230
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE 3230
SHERBROOKE, VILLE (QUARTIER EST) 3230
SHERBROOKE, VILLE (QUARTIER NORD) 3230
STOKE, CANTON 3231
STRATFORD, CANTON 3231
VERCHÈRES, PAROISSE 3231
WINDSOR, CANTON 3231

NOMINATION (S)

BOUCHER, ROBERT PAUL, CD (*Aide de camp régulier*) 3231
COULOMBE, GEORGES-HENRI, CM, CD (*Aide de camp honoraire*) 3231
DUBUC, JEAN-CLAUDE, CD (*Aide de camp honoraire*) 3231
FORTIER, SIMON, CD (*Aide de camp honoraire*) 3231
GAGNÉ, MARIELLE, CD (*Aide de camp régulier*) 3232
GARNEAU, CHARLES, OMM, CD (*Aide de camp honoraire*) 3232
GEOFFRION, LOUIS, CD (*Aide de camp honoraire*) 3232
GERMAIN, ROBERT, CD (*Aide de camp honoraire*) 3231
GODREAU, JEAN-YVES, CD (*Aide de camp honoraire*) 3232
LANGLOIS, RAYNOLD, OMM, CD (*Aide de camp honoraire*) 3231
LECLERC, ROLAND, OMM, CD (*Aide de camp honoraire*) 3231
MEUNIER, ROBERT, CD (*Aide de camp honoraire*) 3232
MICHAUD, MICHEL, CD (*Aide de camp honoraire*) 3232
MYLETT, W.G., CD (*Aide de camp honoraire*) 3232
PARENTEAU, CLAUDE, CD (*Aide de camp honoraire*) 3232
PRÉFONTAINE, M.A., CD (*Aide de camp honoraire*) 3232
PRICE, T.E., CD (*Aide de camp honoraire*) 3232
RITCHIE, F.I., CR, CD (*Aide de camp honoraire*) 3231
TASCHEREAU, GABRIEL, DFC, CD (*Aide de camp honoraire*) 3231
TREMBLAY, ALAIN, CD (*Aide de camp honoraire*) 3231

POUVOIRS SPÉCIAUX DES CORPORATIONS — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 5)

ASSOCIATION DES EMPLOYÉS DE HOLIDAY LUGGAGE MFG. CO. INC. 3197

PROCLAMATIONS

Annexion d'une partie du territoire non organisé de la municipalité régionale de comté d'*Abitibi-Ouest* à la ville de Duparquet 3232
Annexion d'une partie du territoire de la municipalité de la paroisse de *Sacré-Coeur-de-Marie-Partie-Sud* à la municipalité du village de Sainte-Anne-du-Lac dans la municipalité régionale de comté de L'Amiante 3232
Annexion d'une partie du territoire de la municipalité de la paroisse de *Sacré-Coeur-de-Marie-Partie-Sud* à la municipalité du village de Sainte-Anne-du-Lac dans la municipalité régionale de comté de L'Amiante 3233
Annexion d'une partie du territoire de la municipalité de *Saint-Benjamin* à la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford dans la municipalité régionale de comté des Etchemins 3233
Titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., chap. T-11) Application à une partie du cadastre du canton de *Ragueneau*, district électoral de Saguenay 3234

PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ — AVIS DE PRÉSENTATION D'UN

SOEURS GRISES DE MONTRÉAL (LES) 3235

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

PROFESSIONNELS DÉSENGAGÉS ET NON PARTICIPANTS 3235

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE) 3197

SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DE BAIE COMEAU (*L.P.*) 3242
CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DU FJORD (*L.P.*) 3242
CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES MONTCALM (*L.P.*) 3242

SOUMISSIONS — DEMANDES DE

SAINT-ÉLIE-D'ORFORD, PAROISSE 3243
TRACY, VILLE 3244
VARENNES, VILLE 3244
VERDUN, VILLE 3245

SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES

ASSOCIATION DES JARDINIERS MARAÎCHERS DU MARCHÉ DE LA PLACE STE-FOY (*Formation*) 3246
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC (*Formation*) 3246

VENTE À LA FOLLE ENCHÈRE

CAISSE POPULAIRE DE JOLIETTE c. CONSTRUCTION P.F.P. LTÉE 3247

VENTES PAR SHÉRIF

ABITIBI

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE c. BONIN 3247

BEAUCE

POULIN c. NADEAU 3248

BEAUHARNOIS

BANQUE DE MONTRÉAL c. BOUTIQUE G. MON FOYER LTÉE 3248
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. FORCILLO 3249
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. KEIL DIVE LIMITED *ET AL.* 3249
QUADRANT CONSTRUCTION (1974) LTD. c. THE COTE ROAD RACQUET CLUB INC. 3250

BONAVENTURE

BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE (LA) c. CRAIG 3251

GASPÉ

BÉLANGER c. LES HÉRITIERS DE SUTTON JONES 3251
SERVITECH INC. c. KOSLOFF 3252

HULL

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE c. HALE 3252
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. TERSTEGE 3253
BÉLEC (RONALD) EN FIDUCIE c. GESTION ANDREC INC. *ET AL.* 3254
CORPORATION WASKEHEGAN INC. c. BERTRAND 3254

LABELLE

LABELLE, MUNICIPALITÉ c. HERN 3255
SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT c. ROCHON 3255

MINGAN

DOIRON c. GODIN 3256

MONTMAGNY

MONTMAGNY, VILLE c. CARON 3256

MONTRÉAL

BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL (LA) c. DONTA CORPORATION 3257
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. PREGENT *ET AL.* 3258
CAISSE POPULAIRE MISTRAL (LA) c. ARSENAULT (*Erratum*) 3269
GARAGE DU PARC INDUSTRIEL INC. c. SBREGA TRANSPORT LTÉE *ET AL.* 3259

QUÉBEC

ABRAHAM *ET AL.* c. DÉVELOPPEMENT RIVIÈRE DES ROCHES ST-FERRÉOL-LES-NEIGES INC. 3259
CAISSE POPULAIRE DE VILLENEUVE (LA) c. CARON 3260

RICHELIEU

FORCIER *ET AL.* c. PELLETIER *ET AL.* 3260

ROUYN-NORANDA

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE c. McCLEMENS 3261

SAGUENAY

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. GAGNÉ BILODEAU 3262
CAISSE POPULAIRE DE ST-ÉTIENNE DE LA MALBAIE (LA) c. ÉMOND 3262

SAINT-FRANÇOIS

CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DE C.J.M. (LA) c. PINARD *ET AL.* 3263
COMPAGNIE SHERBROOKE TRUST (LA) c. CROL INC. *ET AL.* 3263

TÉMISCAMINGUE

COUTU *ET AL.* c. DORVAL 3264

TERREBONNE

BEAUCHAMP (RENÉ) ÉLECTRIQUE INC. c. LÉPINE 3265
BLONDIN (HENRI) ET FILS INC. c. HÉBERT 3265
CAISSE POPULAIRE DE SAINT-JÉRÔME c. BOULANGER *ET AL.* 3266
CAISSE POPULAIRE ST-ARSÈNE DE MONTRÉAL (LA) c. 99204 CANADA LTÉE *ET AL.* 3266
J.M. ENR. c. MORDIKO 3267
SAINT-HIPPOLYTE, PAROISSE c. BÉLANGER 3267

TROIS-RIVIÈRES

CAISSE POPULAIRE DE STE-MADELEINE c. LES MOTELS MIAMI INC. 3268

VENTES POUR TAXES, AVIS DE PUBLICATION

ROXBORO, VILLE 3268